

ETUDE SUR L'ACTION CULTURELLE,
LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE JEUNESSE,
L'INFORMATION ET LES MEDIA

Patrick Gilbert DESWALLONS

Antoine KAKOU

Abdou TOURE

Septembre 1980

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|------|
| - Introduction | 3 |
| - Politique des départements ministériels | 6 |
| - Comptes rendus de missions | 63 |
| - Problématique par département ministériel | 142 |
| - Conclusion | 181 |
| - Annexes | 183 |

I N T R O D U C T I O N

Avant d'aborder l'aspect méthodologique et les différents problèmes liés à l'exécution du présent document, nous devons en indiquer l'objet et les termes de référence tels qu'ils nous ont été soumis par les responsables du Plan.

Objet :

Cette étude qui devra être le fait d'une équipe pluridisciplinaire aura pour objet de réunir et classer l'information disponible dans les domaines qu'elle aura à analyser. Le regroupement dans une même étude de l'ensemble de ces secteurs d'activités n'est pas fortuit. Il a pour but de mettre en relief les liens et interférences qui existent entre eux et qui devront apparaître dans les chapitres de synthèse du rapport final.

Termes de référence :

L'étude devra dans les trois secteurs, dans un premier temps :

- faire l'inventaire
 - des structures et infrastructures, publiques et privées
- évaluer
 - leur taux d'utilisation et leur impact
- déceler et analyser
 - les différentes actions qui y sont entreprises
 - leur forme et leur contenu
 - leur mode de financement
- identifier
 - les agents d'encadrement et la population bénéficiaires en mettant en relief leur profil et leurs aspirations

- collecter
 - toutes informations chiffrées les concernant
 - toutes données financières les concernant (financement, investissements, charges récurrentes, recettes éventuelles etc...)
 - diagnostiquer les problèmes majeurs
 - poser la problématique des secteurs concernés.

L'étude devra, dans un deuxième temps, pour les secteurs

- Imaginer
 - un système permanent de collecte de l'information
 - des structures et des équipements susceptibles d'accueillir et de promouvoir aux plans local, régional et national les différents types d'action qui ont été décelés et analysés;

Pour ces structures et équipements

- Imaginer
 - leur statut
 - leur organisation
 - leur fonctionnement
 - leur financement
 - le profil de leurs animateurs.

Durée initialement prévue : 6 mois.

Approche méthodologique

a) Durée réelle de l'étude

Après plusieurs réunions de travail avec les responsables du Plan et des trois départements ministériels concernés (Culture; Information; Jeunesse Education Populaire et Sports), la durée de l'étude qui avait été réduite de moitié (3 mois) a été portée, en définitive, à 4 mois dont 25 jours d'enquête à l'intérieur du pays dans les différentes régions.

En fonction de ces 4 mois que nous avons convertis en 16 semaines, voici comment nous avons décomposé le temps de travail :

- 1 semaine : pour la mise au point du plan de recherche : méthodologie, questionnaire, choix des villes
- 5 semaines : consacrées à l'enquête dans les 5 régions que nous avons choisies : région Est (Abengourou et Bondoukou), région Ouest (Daloa, Gagnoa et Man), région Nord (Korhogo et Odienné), région Sud (Sassandra et San Pedro) et région Centre (Yamoussoukro et Bouaké).

Nous avons passé 1 semaine par région soit, 5 x 5 jours (du lundi au vendredi) samedi et dimanche étant réservés comme jours de déplacement.

- 2 semaines : pour l'enquête à Abidjan
- 2 semaines : pour le classement et la lecture des documents rassemblés
- 4 semaines : pour la rédaction
- 2 semaines consacrés à la dactylographie, à la correction des épreuves et au tirage.

b) Moyens de déplacement et choix des villes

Nos déplacements s'effectuant par avion (ce qui nous permettait de gagner du temps en tentant de couvrir un maximum de villes en 25 jours) nous avons naturellement choisi des villes desservies par la compagnie nationale Air-Ivoire. Ainsi nous avons retenu en moyenne les deux villes principales de chacune des cinq régions.

c) Entretien avec les responsables régionaux des départements ministériels

Comme l'indiquent les termes de référence, nous avons tenu à cerner tous les problèmes liés aux structures et infrastructures existant dans la ville d'abord, dans les villages environnants ensuite, sans pouvoir matériellement sortir de la ville pour rencontrer les villageois. Car en 2 jours et 1/2 il nous fallait rencontrer tous les responsables des 3 ministères dans chaque ville choisie.

Généralement bien informés sur les structures et infrastructures existantes, les responsables nous ont fourni l'essentiel des renseignements qui nous intéressaient.

La lecture des comptes rendus de missions permettra d'avoir une idée des questions que nous avons posées.

d) Questionnaire

Nous avons rédigé un questionnaire à l'intention des utilisateurs des infrastructures existantes afin d'évaluer leur taux d'utilisation et leur impact tout en espérant recueillir d'abord des informations sur les problèmes majeurs, ensuite des suggestions quant à la solution de ces problèmes (voir en annexe le questionnaire proposé). Malheureusement nous n'en avons rien tiré, car bien des fois nous n'avons pas jugé nécessaire de les passer ni les confier aux responsables parce que l'entretien avec eux nous avait suffisamment éclairés. D'autres fois nous en avons laissés mais nous les avons reçus non remplis.

c) Secteur privé

Etant orientés et informés par les responsables des ministères, et ne bénéficiant pas d'assez de temps pour prendre notre indépendance afin de visiter à loisir la ville et interroger les gens, nous nous sommes fiés à ce que ceux-ci ont pu nous dire sur le secteur privé, c'est-à-dire finalement peu de choses, à moins de conclure à une quasi inexistence de l'initiative privée.

*
* *
*

Voici le plan que nous avons arrêté pour la présente étude :

- 1°) Présentation de chaque département ministériel
- 2°) Comptes rendus de missions
- 3°) Problématique par département ministériel et par secteur
- 4°) Textes reproduits en annexes.

La troisième partie est la partie critique de ce travail elle relate les problèmes majeurs auxquels se trouvent confrontés les trois départements ministériels, et elle s'achève par des propositions visant à leur solution éventuelle.

POLITIQUE DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

A . MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

A.1 : POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère des Affaires Culturelles est l'un des plus jeunes ministère en Côte d'Ivoire.

En décembre 1971 le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles prend naissance, mais c'est le 30 août 1972 que le décret n° 72-577 fixe officiellement les attributions et porte organisation du Secrétariat d'Etat.

Six ans plus tard le décret n° 78-128 du 16 février 1978 abrogeant le précédent, fixe les attributions du Ministère des Affaires Culturelles et porte organisation de ce ministère. C'est, peut-on dire, l'heure de la maturité. Mais ce département ministériel qui naît plus de dix ans après l'Indépendance, portera jusqu'aujourd'hui - et peut être pour longtemps encore - les marques indélébiles de ce retard, retard significatif du peu d'importance qu'on lui accorde.

Par la voix du Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles, le gouvernement reconnaît et déplore ce retard tout en prenant de grandes résolutions : "Il est désormais admis que tout plan de développement économique qui ne s'appuierait pas sur un développement culturel simultané est voué à un échec partiel. Le développement culturel de la Côte d'Ivoire, commencé en retard par rapport au développement économique et social auquel sont allés presque tous les efforts du pays depuis son indépendance, est devenu maintenant une préoccupation fondamentale. Le fait que la culture ait désormais sa place dans le souci de planification du développement général du pays est la meilleure preuve de cette évolution (...). La culture en effet, loin de constituer une activité seconde par rapport aux autres secteurs, est désormais perçue par les autorités comme le support, la dynamique de tout développement car le développement économique à lui seul ne suffit pas pour déterminer le degré d'évolution d'un pays..." (Jeune Afrique n° 627 du 13-01-1973).

"L'échec partiel" du développement à l'ivoirienne va donc être réparé grâce à la mise en place de trois grandes directions au sein du ministère :

1°) La direction du patrimoine culturel

Ses activités tournent globalement autour de deux axes qui sont de sauvegarder et de maintenir les traditions populaires d'une part, et d'autre part de préserver tout en mettant en valeur le patrimoine national. Ces activités se subdivisent en trois types de préoccupations :

a) Le patrimoine culturel matériel, mobilier (tout objet meuble d'intérêt particulier : statuettes, sculptures diverses, peintures, vestiges d'intérêt archéologique, etc...)

b) Le patrimoine culturel matériel immobilier (sites, édifices anciens, etc...)

c) Le patrimoine culturel immatériel ou intellectuel (coutumes, croyances, littérature orale, oeuvres musicales, philosophie, etc...).

La Direction du patrimoine culturel comprend trois sous-directions qui sont :

- La Sous-Direction des Sites et Monuments
- La Sous-Direction des Musées
- La Sous-Direction des Arts et Traditions Populaires.

2°) La Direction de l'Action Culturelle

Elle tient compte des deux grandes zones culturelles du pays : la zone rurale dont on estime la population à environ 5 Millions 9 pour l'an 2000, et la zone urbaine dont l'attrait suscite beaucoup d'exode et qui abritera le double de la population rurale, à savoir 11 Millions 8 la même année, selon les perspectives décennales du Ministère du Plan.

En ville les activités de la Direction de l'Action Culturelle s'orientent vers la mise en place de moyens permettant la satisfaction des besoins culturels dans ses multiples expressions.

Quant au village, le ministère s'y intéresse particulièrement en tant que source inépuisable de traditions et coutumes à recueillir et à diffuser sur tout le territoire national. Informer chaque Ivoirien des réalités culturelles des autres régions et participer à l'éducation des jeunes trop réceptifs aux modèles culturels occidentaux, c'est aussi une façon de signifier aux anciens que leurs pratiques culturelles leur survivront.

La Direction de l'Action Culturelle a finalement pour but de :

- encourager le développement des centres culturels des périphéries urbaines, de l'intérieur;
- encourager et développer le réseau des institutions à vocation culturelle et artistique dans les grandes villes (quartiers), petites villes et villages;
- faciliter l'utilisation à des fins culturelles de tout espace public propice à des communications entre groupes et individus;
- encourager les échanges interrégionaux et intercommunautaires;
- stimuler les initiatives locales;
- accorder une attention particulière aux activités créatrices culturelles et artistiques non institutionnelles et non professionnelles, encourager les amateurs et les mécènes;
- mettre au point la formation du personnel du développement culturel;
- procurer à ce personnel les moyens d'intervention qui leur permettront de soutenir les animateurs et qui leur permettront de soutenir les animateurs et les initiatives culturelles locales;
- encourager l'utilisation des moyens de communication et d'expression ayant une valeur pédagogique et un potentiel créatif (centres culturels d'animation, musées, bibliothèques);

- améliorer les conditions permettant d'assurer aux artistes un libre travail créateur : attribution de bourses, de prix, commandes de l'Etat;
- favoriser la diffusion culturelle : expositions, spectacles, concerts;
- soutenir les travaux de recherche en matière de développement culturel : évaluer les actions entreprises, faciliter les expériences nouvelles, étudier les mutations en cours.

La Direction de l'Action Culturelle comprend :

- La Sous-Direction de la Création et de la Diffusion Culturelle
- La Sous-Direction de la Promotion du Livre
- La Sous-Direction de la Décentralisation Culturelle.

3°) La Direction de la Formation

Elle a pour préoccupation majeure de répondre, par la formation des hommes, aux besoins fondamentaux du développement culturel. Pour cela elle envisage :

- la formation des personnels chargés de l'éducation artistique tant dans l'enseignement que pour le public souhaitant simplement se cultiver, s'exprimer;
- la création d'un corps du personnel du développement culturel comportant des conseillers-administrateurs, des animateurs culturels, des traducteurs, des collecteurs, des transpositeurs;
- de parfaire la formation des archivistes, bibliothécaires et muséologues pour répondre à la politique de conservation;
- l'organisation de la formation permanente et du recyclage du personnel des services publics à vocation culturelle.

L'essentiel de la formation repose sur l'Institut National des Arts qui comprend trois écoles :

- L'Ecole Nationale de Théâtre
- L'Ecole Nationale des Beaux-Arts
- L'Ecole Nationale de Musique.

a) L'Ecole Nationale de Théâtre qui regroupait des éléments très dynamiques, a connu des difficultés qui ont abouti à sa fermeture en juin 1979. Elle formait des comédiens que l'on a décidé d'acheminer sur la France pour y poursuivre leur cycle.

b) L'Ecole Nationale des Beaux-Arts dispense des enseignements en peinture, céramique, gravure, sculpture, publicité, décoration volume etc... . L'utilisation des élèves diplômés de cette école dans les établissements publics tels que les lycées... pose d'importants problèmes que nous souleverons plus loin.

c) L'Ecole Nationale de Musique qui a un conservatoire, donne des cours d'éducation musicale.

A.2 : TEXTES REGLEMENTAIRESMinistère des Affaires Culturelles

Décret n° 78-128 du 16 février 1978, fixant les attributions du ministre des Affaires culturelles et portant organisation du ministère.

Le Président de la République

Sur le rapport du ministre des Affaires culturelles,
Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire,
notamment son article 12;

Vu le décret n° 77-531 du 3 août 1977, fixant les attributions du ministre de l'Education nationale et portant organisation du ministère;

Vu le décret n° 72-577 du 30 août 1972, fixant les attributions du secrétaire d'Etat chargé des Affaires culturelles et portant organisation du secrétariat d'Etat;

Vu le décret n° 77-482 du 20 juillet 1977, portant nomination des membres du Gouvernement;

Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. - Le ministre des Affaires culturelles exerce les attributions dévolues au Gouvernement en matière d'action culturelle, de préservation et de mise en valeur du patrimoine ainsi que la formation du personnel d'éducation artistique et d'action culturelle :

- La formation artistique scolaire, extra-scolaire et professionnelle;
- La promotion littéraire et artistique;
- L'animation, la coordination et la diffusion des activités culturelles publiques et privées dans l'ensemble du pays, en liaison avec les divers ministères;
- Les échanges internationaux en matière culturelle;

- La préservation et la mise en valeur du patrimoine national;
- La sauvegarde et le maintien des traditions populaires.

Article 2. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre des Affaires culturelles dispose :

1° Du Cabinet auquel sont rattachés :

- L'Inspection générale des Affaires culturelles;
- Et le service autonome d'Etudes et de Programmation.

2° Des directions :

1° La direction du Patrimoine culturel comprenant :

- Une sous-direction de la Protection des Sites et Monuments;
- Une sous-direction des Musées;
- Une sous-direction des Arts et Traditions populaires.

2° La direction de l'Action culturelle comprenant :

- Une sous-direction de la Création et de la Diffusion culturelles;
- Une sous-direction de la Promotion du Livre;
- Une sous-direction de la Décentralisation culturelle.

3° La direction de la Formation comprenant :

- Une sous-direction des Enseignements artistiques à laquelle se rattache l'Institut national des Arts;
- Une sous-direction de la Formation des personnels du Développement culturel.

4° La direction des Affaires administratives et financières comprenant :

- Une sous-direction des Affaires administratives;
- Une sous-direction des Affaires financières.

Article 3. - Les attributions et l'organisation des directions et sous-directions visées à l'article 2 ci-dessus, sont fixées par des arrêtés du ministre des Affaires culturelles.

Article 4. - Il est créé en outre le Conseil national de la Culture, présidé par le ministre des Affaires culturelles et composé comme suit :

- Le représentant du Président de l'Assemblée nationale;
- Le représentant du Président du Conseil économique et social;
- Le ministre de l'Intérieur ou son représentant;
- Le ministre de l'Economie, des Finances et du Commerce ou son représentant;
- Le ministre de la Recherche scientifique ou son représentant;
- Le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ou son représentant;
- Le ministre de l'Education nationale ou son représentant;
- Le ministre de l'Information ou son représentant;
- Le ministre de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports ou son représentant;
- Le ministre de l'Enseignement primaire et de l'Education télévisuelle ou son représentant;
- Le ministre de la Fonction publique ou son représentant;
- Le ministre du Tourisme ou son représentant;
- Cinq représentants des associations à vocation culturelle.

Un arrêté du ministre des Affaires culturelles déterminera les modalités de fonctionnement du Conseil national de la Culture.

Article 5. - Le ministère des Affaires culturelles a sous sa tutelle technique :

- Les sociétés d'éditions suivantes :
- Le centre d'Edition et de Diffusion africaines (CEDA);
- Les Nouvelles éditions africaines (NEA);
- Et l'Ensemble national artistique.

Article 6. - Le ministre des Affaires culturelles utilise pour l'exécution des tâches spécifiques à son département, les services ci-après placés sous l'autorité du ministre de l'Education nationale :

- Le service autonome des Bourses;
- La Commission nationale pour l'UNESCO;
- La direction des Projets d'Education de la Banque mondiale;
- La sous-direction de l'Orientation scolaire et universitaire;
- La direction des Examens;
- Les directions régionales de l'Enseignement;
- La direction de la Planification et des Investissements;
- Le service autonome d'Accueil et du Logement.

Article 7. - Un arrêté conjoint du ministre de l'Education nationale et du ministre des Affaires culturelles déterminera les modalités d'utilisation des services communs visés à l'article 6 ci-dessus.

Article 8. - Le ministre des Affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 72-577 du 30 août 1972, et qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 16 février 1978.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

A.3 : BUDGET

Le Ministère des Affaires Culturelles que le gouvernement considère comme étant un Ministère ayant des activités de formation, ne bénéficie cependant pas d'un budget correspondant. Les moyens lui ont donc toujours fait défaut bien que la formation (l'éducation) soit la priorité des priorités.

La part des Affaires Culturelles dans le budget de l'Etat évolue autour de 0,3 %, la meilleure année étant 1976 : 0,31 %, et la moins bonne 1971 = 0,21 %.

Voici un tableau très significatif de cette évolution.

Part du Ministère des Affaires Culturelles dans le budget de l'Etat (en millions)

| | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|
| Budget de l'Etat | 173.200 | 223.200 | 277.400 | 312.800 |
| Budget M.A.C. | 510,7 | 675,1 | 727,9 | 966,2 |
| % du budget M.A.P. | 0,28% | 0,30% | 0,24% | 0,29% |

Remarques

Le budget a augmenté en valeur absolue essentiellement à cause des augmentations de salaire des agents de l'Etat, le budget de 1980 permet aux différents services de subsister mais pas d'animer une politique culturelle vigoureuse et dynamique. En 1980, le Département de la Culture a, en pourcentage, les mêmes moyens que la Direction des Beaux-Arts en 1969.

Pour conclure cette analyse du Budget de Fonctionnement du Département des Affaires Culturelles, on peut dire qu'il est médiocre - bien que l'on observe une augmentation dans celui de 1980 - cela est totalement insuffisant pour promouvoir une politique dynamique : c'est ainsi que toute manifestation culturelle importante telles que les Journées de la Culture, il est nécessaire de demander

un financement hors budget, et que peut-on acheter comme objet d'art avec 12 millions par an ? Peut-on ainsi aider la créativité des artistes nationaux et protéger le patrimoine de notre pays ? Et comment faire connaître les artistes Ivoiriens à l'étranger et leur permettre de se former avec 2 millions par an pour leurs bourses, leurs voyages et leurs échanges avec l'étranger ?

Le Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement

| | BSIE GENERAL | BSIE M.A.C. | % |
|------|--------------|-------------|--------|
| 1977 | 245.073 | 75 | 0,0003 |
| 1978 | 257.218 | 125 | 0,0004 |
| 1979 | 239.466 | 125 | 0,0005 |
| 1980 | 312.800 | 445 | 0,0001 |

Si le Budget de Fonctionnement des Affaires Culturelles est très modeste, que dire de ses investissements et équipements... Pendant des années on a pu lire dans les commentaires du BSIE qu'il n'y avait pas de financements pour ce département, parce qu'il n'y avait pas de projets au Ministère des Affaires Culturelles... Ce n'est plus le cas aujourd'hui car le ministère a fait des propositions qui n'attendent que le financement. Si le ministère des Affaires culturelles fait réellement partie des ministères éducatifs prioritaires cela doit se traduire dans le budget et en particulier dans la possibilité de mettre en place l'infrastructure culturelle qui fait si cruellement défaut à la Côte d'Ivoire : pas de théâtre ni de musée dignes d'une capitale, pas de centres culturels urbains et ruraux mis à la disposition des populations, pas de bibliothèques, aucune étude culturelle fondamentale et même pas d'inventaire du Patrimoine Culturel.

Dans les prévisions des investissements pour le quinquennat 1976-1980 on observe que sur les 3 Milliards prévus, sept cent soixante dix millions ont été adjugés au ministère.

A.4 : PERSONNEL

Il n'existe pas en Côte d'Ivoire de structure permettant la formation des personnels techniques des bibliothèques, des archives et des centres de documentation. La Côte d'Ivoire qui est membre du conseil d'administration de l'Ecole de Bibliothécaire, d'Archivistes et de Documentalistes (E.B.A.D.) de Dakar, - la seule école de ce genre en Afrique francophone - y envoie chaque année un contingent de 12 étudiants, (soit 4 pour chacune des branches professionnelles). La scolarité dure 2 ans. Sur simple décision du gouvernement (Commission Nationale d'Orientalion), sont envoyés à l'E.B.A.D. quelques élèves admis au bac. Ils sont boursiers de l'Etat.

Pour la formation du personnel scientifique le gouvernement se tourne vers l'Europe, en particulier vers l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques (E.N.S.B.) de Lyon-Villeurbanne où les étudiants ivoiriens ont accès assez facilement (malgré les conditions d'entrée draconiennes pour les étrangers) mais en nombre très limité. Une branche de la conservation fait défaut dans la formation celle qui est propre aux Musées. Le premier congrès de l'ADBAMCI (Association pour le Développement des Bibliothèques, Archives et Musées de Côte d'Ivoire) tenu à Abidjan du 17 au 19 mai 1979 a donc proposé la création d'un Institut National des Sciences et Techniques de l'Information et de la Documentation (I.N.S.T.I.D.) qui devrait assurer "dans le cadre de l'Université Nationale la formation du personnel scientifique, para-scientifique et technique supérieur" des bibliothèques, archives, centres de documentation et musées.

En dehors de ceux-là, le reste de la formation est assuré par l'Institut National des Arts dont la fermeture d'une école (Ecole Nationale de Théâtre) a occasionné le départ en France de la dernière promotion.

Notons à présent les projets de formation pour le quinquennat 1981-1985.

Trois catégories de personnel sont retenues :

1°) Les auxiliaires de recherche qui seront employés aux tâches de prospection pour la préservation du Patrimoine Nationale (sites et monuments), et à la collecte de la tradition orale (enregistrement, transcription et traduction). Cela exige une bonne connaissance du champ culturel ivoirien, une maîtrise des techniques de recherche, de transcription et de traduction des textes recueillis. On retiendra les titulaires du bac, la durée de formation étant de 1 an.

2°) Les animateurs culturels : Ils seront formés à la conception des projets d'animation et à leur réalisation. A cet effet, ils devront acquérir une solide connaissance du champ culturel ivoirien et africain, une maîtrise des techniques d'expression et de communication dont une ou deux devront être approfondies en option, une bonne connaissance des techniques de gestion administrative et financière. Hommes de contact, les animateurs culturels seront formés aux relations humaines. On retiendra comme candidats les titulaires du bac, et la durée de formation sera de 2 ans.

3°) Les conseillers d'action culturelle : Ils seront employés à la gestion des institutions culturelles. Ils auront pour tâche la coordination des actions culturelles à l'échelon national et régional, et la gestion des équipements culturels. On les formera à la conception des projets culturels et à la gestion. Ces fonctions exigent une excellente connaissance des politiques culturelles et la maîtrise des techniques de gestion administrative et financière. Les candidats aux postes de Conseillers d'Action Culturelle devront être titulaires de la Licence, la durée de formation sera de 2 ans.

Pour le quinquennat 1981-1985, voici les besoins du Ministère des Affaires Culturelles :

| | |
|-----------------------------|----|
| - Auxiliaires de recherches | 60 |
| - Animateurs Culturels | 30 |
| - Conseillers Culturels | 16 |

Les problèmes de statut qui ont abouti à la fermeture de l'Ecole Nationale de Théâtre devront être clarifiés.

A.5 : EQUIPEMENT

Une seule infrastructure dépend du Ministère des Affaires Culturelles qui en assure le financement régulièrement : le Centre Culturel Jacques AKA de Bouaké (cf. infra, comptes rendus de missions).

B . MINISTÈRE DE L'INFORMATION

B.1 : POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE

Les responsables de la politique de l'Information ont eu souvent l'occasion de s'exprimer sur ce sujet. Deux traits majeurs se dégagent. L'Information doit être d'une part un instrument d'unification nationale et d'autre part un moyen mis au service du développement.

1.1. INFORMATION ET UNITE

De tout temps, les dirigeants ont une vive conscience du rôle politique des médias. Ils craignent de voir une opposition utiliser ces moyens puissants pour soulever les masses contre eux. Le Président Houphouët-Boigny dès 1959, traçait la voie d'une politique de l'information. C'était lors de l'inauguration de l'hebdomadaire "Fraternité" : "L'esprit communautaire a besoin d'un organe pour l'entretenir. "Fraternité" dont le premier numéro apparaît aujourd'hui veut être cet organe. C'est là une ambition de notre journal de faire de la fraternité "une maladie qui se gagne"... . Notre journal sera de plus en plus un journal d'amour. Il s'attachera résolument à provoquer l'amour du prochain dans le coeur et l'âme de chacun de ses lecteurs, à alimenter cet amour par toutes les informations qui rapprochent entre eux les hommes, en écartant délibérément tout ce qui peut les séparer" (*Fraternité*, 22 avril 1966, p. 5).

Les ministres de l'Information se situent dans une telle politique de l'information. En 1968, Mathieu Ekra, faisant le bilan de l'action de son ministère - de l'information - devant les membres du Conseil Economique et Social met en relief la construction de l'unité comme le premier rôle à assigner à l'information. Les deux autres rôles, la transformation des mentalités et l'éducation des masses convergent vers ce premier pôle. Il est question d'adopter un modèle unique de développement. En 1972 la même doctrine prévaut. L'unité nationale est un but prioritaire pour L.D. Fologo qui s'en explique d'une manière très ferme lors d'une conférence : "Le rôle de la presse en Afrique, sera avant tout de s'efforcer de créer entre les ethnies une conscience nationale commune autour des idéaux du Parti, autour des leaders et du gouvernement" (*Fraternité-Matin*, 24 mars 1972, p. 5).

Cette conception du rôle d'instrument d'unité de l'information est en parfaite cohérence avec la doctrine du Parti Unique. La diversité des partis ne fait que servir les dissensions entre les ethnies. Le Parti unique prévient ces difficultés. La Presse est au service du Parti. Ses buts sont les siens. Mamadou Coulibaly, Président du Conseil Economique et Social a souligné cette vérité : "Le journal politique a pour mission de définir la doctrine du parti, de fixer les objectifs à atteindre. Il indique les différents aspects des problèmes posés, signale les étapes évolutives ou impératives, l'alternance éventuelle des succès et des échecs..... La presse traduit aux militants du Parti les raisons d'espérer, donc de persévérer; en d'autres termes, elle éduque ses lecteurs au niveau de la doctrine du Parti" (*Fraternité*, 22 avril 1966).

1.2. INFORMATION ET DEVELOPPEMENT

Si le pays doit garder son unité, c'est que sa tâche la plus urgente est le développement économique et social. Celui-ci ne peut se réaliser dans le désordre. La presse doit jouer un rôle capital dans la poursuite de ce développement : "La presse est la "clé du développement" réel et authentique, c'est-à-dire, reposant sur les aspirations profondes des populations. Car c'est la presse qui permet d'une part d'ouvrir peu à peu les esprits à une plus juste compréhension des problèmes que l'évolution moderne pose aux pays sous-développés; d'autre part, de développer chez les citoyens une conscience aussi claire que possible du rôle que chacun peut jouer dans la construction nationale, afin d'éviter toute contradiction entre l'impulsion du gouvernement et l'attitude des individus ou des groupes sociaux" (*Fraternité*, 24 mars 1972, p. 15).

Le propos de la presse à jouer ce rôle dans le développement vient du fait que la presse est un moyen de formation tout autant que d'information. Monsieur Philippe Yacé, Président de l'Assemblée Nationale précise aussi ce rôle : "C'est précisément l'objet de l'information diffusée par l'Organe du Parti que de

mettre à la disposition des militants les connaissances qui leur permettront de prévoir, dans leur secteur d'action, les conséquences de leurs actes... . Ainsi "*Fraternité*" enseigne l'art de l'action efficace; car, voyez-vous, le problème de l'information demeure un problème d'éducation. Il s'agit, en tout état de cause, de modéliser par elle les structures sociales et de former la société par la formation des hommes qui la composent" (*Fraternité Hebdo*, 25 avril 1965).

Dans le même sens et avec plus de précisions, Mathieu Ekra déclare que la presse doit aider à la transformation de la mentalité des citoyens et à l'éducation des masses : "En ce qui concerne l'éducation globale des masses, la radio, ce puissant moyen pour pénétrer partout, est largement mise à profit... . Nous sommes de ceux qui estiment que les frais de la radio et de la télévision ne sont pas des dépenses improductives, car ils sont de véritables investissements culturels qui augmentent le potentiel général de réceptivité de la société ivoirienne et par conséquent, sa capacité de produire et de consommer" (*Fraternité*, 4 octobre 1968, p. 4).

B.2 : TEXTES REGLEMENTAIRES

Des événements nombreux relatifs à l'information ont préparé la création d'un Ministère de l'Information en 1963 : un survol rapide de l'histoire précédent les textes réglementaires en vigueur.

B.2.1 : QUELQUES DATES CONCERNANT L'INFORMATION

En 1951, premiers studios installés en vue de l'exploitation d'une station de radiodiffusion. *France-Afrique* est publié par Ch. de Breteuil. Bi-hebdomadaire, puis tri-hebdomadaire, il devient quotidien et prend le nom d'*Abidjan-Matin*. Le premier numéro sort le 15 octobre 1951. Tirage : 3.000 exemplaires.

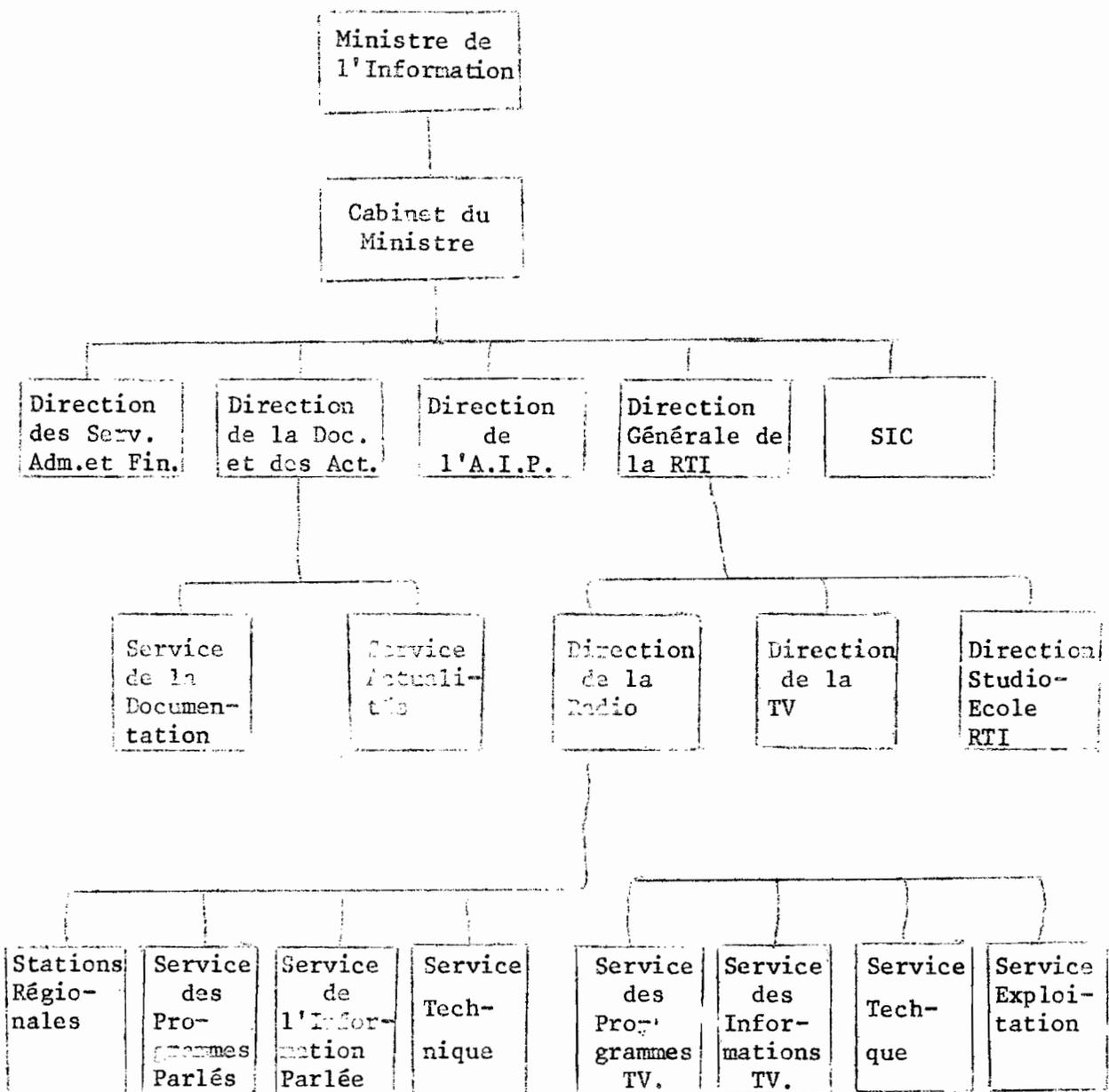
Le congrès du P.D.C.I. en janvier 1959 décide de la création d'un hebdomadaire qui sera le porte parole du Parti. Le 24 avril, ce sera la parution du premier numéro de l'hebdomaire *Fraternité* qui prendra le titre de *Fraternité-Hebdo* en 1969. Le 1er juin 1959, le décret N° 59-61 porte les attributions du Secrétariat d'Etat à l'Information (J.O. 6 juin 1959). Le 10 février l'arrêté n° 4 crée un comité interministériel d'information (J.O. 20 février 1960) le 14 janvier 1961, un décret détermine les attributions du Ministre de la Fonction Publique et de l'Information (J.O. 4 avril 1961).

Le 2 juin 1961, la loi 61-200 crée l'Agence Ivoirienne de Presse (A.I.P.) (J.O. 22 juin 1961). Le 1er décembre, le décret 61-402 autorise la création d'une société de financement pour la production, la co-production et la commercialisation des films cinématographiques (Société Ivoirienne de Cinéma) le 31 octobre 1962, la loi 62-401 porte la création d'un établissement public dénommé "Radiodiffusion Télévision Ivoirienne" (J.O. du 13 décembre 1962), suivie d'un décret et d'un arrêté d'application. Le 9 février 1963, le décret 63-66 modifie le statut de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.

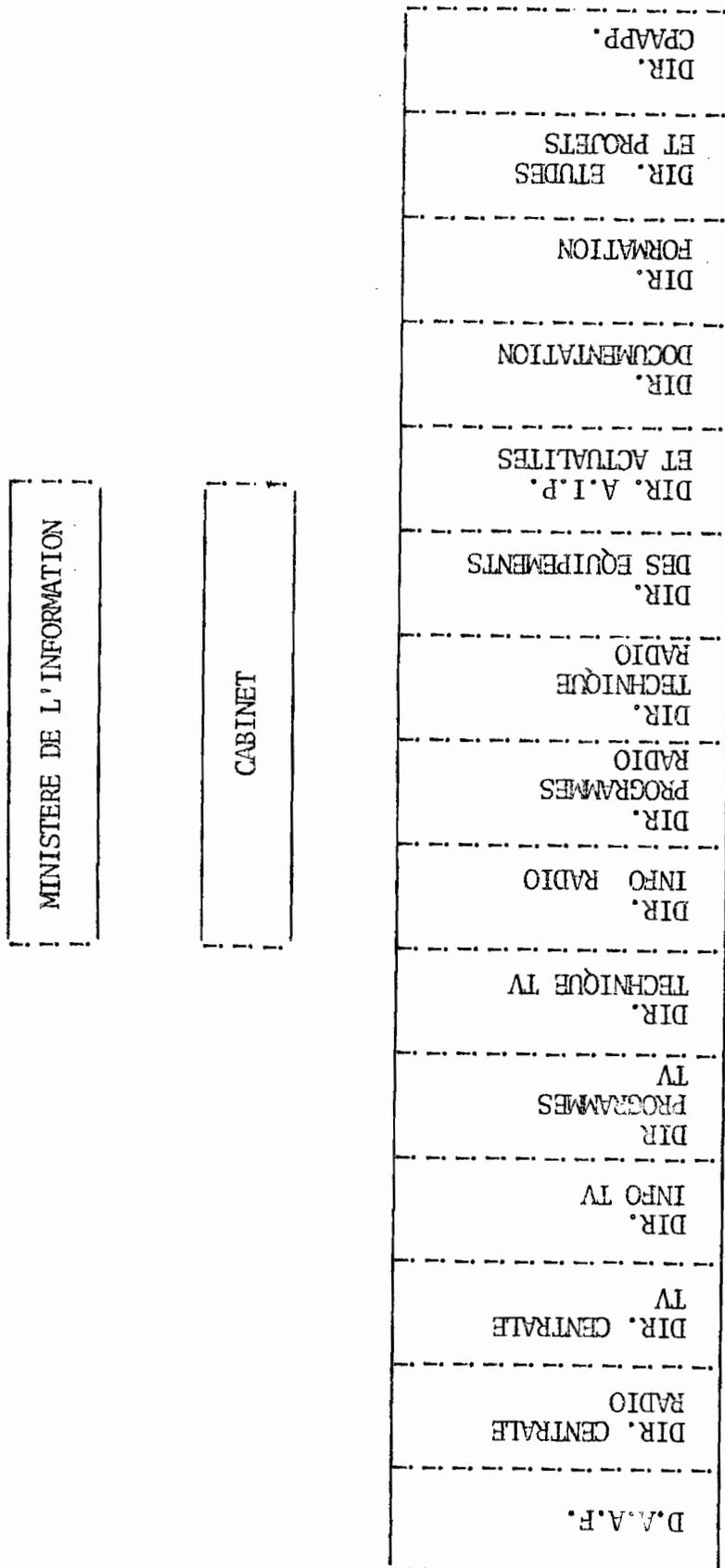
B.2.2 : STRUCTURES OFFICIELLES

Le 4 mars et 28 février 1963, les décrets n° 63-80 et 63-91 (J.O. du 7 mars 1963) indiquent la création d'un ministère de l'Information, indépendant de celui de la Fonction Publique. Ce ministère permet une concentration des organes d'information et donc d'un meilleur contrôle.

En 1973, l'organigramme de l'Information se présentait comme suit :



L'organigramme de 1978, sous le Ministre Amadou Thiam est le suivant. Les missions montrent que c'est un des organigrammes les plus controversés. Il est caractérisé surtout par de nombreuses directions : 15 en tout.



B.3 : BUDGET

Il convient de souligner l'effort consenti par le gouvernement pour gérer une situation financière particulièrement alarmante. En 1975, au total du budget et des subventions, le Ministère de l'Information disposait de 1.866 millions. Il atteignait 2.248 millions en 1977. Réduit de 400 millions en 1979, un examen plus juste des besoins porta ces crédits à 3.773 millions en 1980 dont voici un aperçu plus concret : (cf. tableau).

Par rapport en 1975, il y a une nette augmentation mais elle ne correspond pas à la réalité de l'entretien et du fonctionnement des infrastructures, ni à celle des engagements à prévoir. Les investissements au Département de l'Information dépassent 60 milliards depuis 15 ans. Le seul entretien de ce capital devrait appeler un crédit annuel de quelque 3 milliards, sans compter une somme équivalente pour le fonctionnement.

Répartition par semestre des crédits des
Directions et Services du Ministère de l'Information
Gestion 1980

| IMPUTATIONS | CODE | DIRECTIONS ET SERVICES | INSCRIT | 1er SEMESTRE | 2e SEMESTRE |
|-----------------------------------|------|------------------------------------|---------------|--------------|-------------|
| <u>I - BUDGET GENERAL</u> | | | | | |
| 27-10-00-00 | 356 | Cabinet | 26.770.000 | 13.355.000 | 13.355.000 |
| 27-10-00-20 | " | Journalier | 6.660.000 | 3.330.000 | 3.330.000 |
| 27-20-02-60 | " | Hôtel du Ministre | 1.200.000 | 600.000 | 600.000 |
| 27-11-00-00 | " | Dtation des Relations Extérieures | 2.820.000 | 1.410.000 | 1.410.000 |
| 27-12-00-00 | " | Dtation des Affaires Adm. & Finan. | 13.810.000 | 6.905.000 | 6.905.000 |
| 27-15-00-00 | " | Dtation des Services Form. Profes. | 1.970.000 | 985.000 | 985.000 |
| 27-16-00-00 | " | Dtation des Services Etudes | 3.500.000 | 1.750.000 | 1.750.000 |
| <u>II - BUDGET ANNEXE RTI</u> | | | | | |
| 53-00-00-20 | 387 | Journalier | 101.160.000 | 50.580.000 | 50.580.000 |
| 53-20-20-00 | " | Direction CPAAPP | 95.690.000 | 47.845.000 | 47.845.000 |
| 53-20-21-60 | " | Droits d'Auteurs | 10.000.000 | 5.000.000 | 5.000.000 |
| 53-30-00-00 | " | Direction Centrale Radio | 11.700.000 | 5.850.000 | 5.850.000 |
| 53-30-01-00 | " | Direction des Programmes Radio | 16.310.000 | 8.155.000 | 8.155.000 |
| 53-30-02-00 | " | Direction des Journaux Radio | 17.520.000 | 8.760.000 | 8.760.000 |
| 53-30-03-00 | " | Direction Technique Radio | 92.470.000 | 46.235.000 | 46.235.000 |
| 53-30-04-60 | " | Production Radio | 20.000.000 | 10.000.000 | 10.000.000 |
| 53-30-05-60 | " | Droits d'Auteurs | 10.000.000 | 5.000.000 | 5.000.000 |
| 53-30-50-00 | " | S/Direction Radiodiffusion Bouaké | 5.610.000 | 2.805.000 | 2.805.000 |
| 53-40-00-00 | " | Dtation Centrale Télévision | 19.920.000 | 9.960.000 | 9.960.000 |
| 53-40-01-00 | " | Dtation des Programmes Télévisés | 73.460.000 | 36.730.000 | 36.730.000 |
| 53-40-02-00 | " | Dtation des Journaux Télévisés | 39.240.000 | 19.620.000 | 19.620.000 |
| 53-40-03-00 | " | Dtation Techniques Télévision | 280.500.000 | 140.250.000 | 140.250.000 |
| 53-40-04-00 | " | S/Dtation Artistique Orchestre | 4.680.000 | 2.340.000 | 2.340.000 |
| 53-40-04-20 | " | Journalier | 16.500.000 | 8.250.000 | 8.250.000 |
| 53-40-06-60 | " | Production Télévision | 42.000.000 | 21.000.000 | 21.000.000 |
| 53-40-07-60 | " | Droits d'Auteurs | 25.000.000 | 12.500.000 | 12.500.000 |
| 53-40-08-60 | " | Achat Location Arts Films | 106.600.000 | 53.300.000 | 53.300.000 |
| 53-40-09-60 | " | Convention Intelci | 100.000.000 | 50.000.000 | 50.000.000 |
| 53-40-10-59 | " | Groupe Electro-Emetteurs | 182.400.000 | 91.200.000 | 91.200.000 |
| 53-40-50-00 | " | S/Dtation Télévision Bouaké | 5.720.000 | 2.860.000 | 2.860.000 |
| 53-50-00-00 | " | Dtation Sces Comm.d'Equip.Entre. | 6.350.000 | 3.175.000 | 3.175.000 |
| 53-51-00-60 | " | Frais Enseignement Télévisuel | 100.000.000 | 50.000.000 | 50.000.000 |
| <u>III - BUDGET ANNEXE A.I.P.</u> | | | | | |
| 53-20-10-20 | 387 | Journaliers | 41.680.000 | 20.840.000 | 20.840.000 |
| 53-20-10-00 | " | Direction A.I.P. | 112.350.000 | 56.175.000 | 56.175.000 |
| 53-20-11-00 | " | Direction Documentation | 40.140.000 | 20.070.000 | 20.070.000 |
| 53-20-50-00 | " | Sous-Direction A.I.P. Bouaké | 6.480.000 | 3.240.000 | 3.240.000 |
| TOTAL | | | 1.639.210.000 | 819.605.000 | 819.605.000 |

B.4 : PERSONNEL : PRIORITE A LA FORMATION MAIS POUR QUAND ?

Le décret n° 68-21 portant statuts particuliers des corps du personnel de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne, stipule cinq corps au départ; à l'heure actuelle une modification est intervenue. On peut distinguer :

- 1° Corps des Préposés de la R.T.I.
- 2° Corps des Opérateurs d'Exploitation et des Assistants de Production
- 3° Corps des Contrôleurs d'Exploitation, des animateurs de Programmes et des Rédacteurs
- 4° Corps des Secrétaires de Rédaction, des Reporters-chroniqueurs et des reporters-caméramen
- 5° Corps des Ingénieurs des Travaux de Radiodiffusion Télévision, des Chefs de Production et des Premiers Secrétaire de Rédaction.

Dès son arrivée à la tête du département de l'Information la première action du ministre Amadou Thiam a été de remettre en question les structures traditionnelles de formation existant en Côte d'Ivoire. Le Studio-école de la R.T.I. a été supprimé. Les Ivoiriens ne seront plus envoyés en formation à l'Institut National de l'Audio-Visuel de Paris (I.N.A.).

Le ministre ne cesse de donner des explications : "notre politique de formation consiste à procéder à une sélection rigoureuse des hommes et des femmes de Radio et de Télévision de sorte que la Côte d'Ivoire ne soit pas déçue pour l'immense effort qu'elle vient de décider en faveur de l'information. Il faudra que les hommes qui, demain, auront à manier cet outil complexe soient à la hauteur. Car voyez-vous, un homme de Radio et de Télé est un élément spécial. Il faut connaître et suivre l'actualité. Il lui faut une intelligence vive. Il lui faut même avoir l'oreille musicale. Il ne peut donc se situer dans aucun canevas d'une formation universitaire classique" (*Fraternité-Matin*, Spécial Indépendance 1979, p. 94).

Le début d'une telle formation était programmée pour janvier 1980 or jusqu'à présent rien n'a encore sérieusement démarré.

B.5 : LES EQUIPEMENTS

La "volonté de tout mettre en oeuvre pour que l'information soit à la portée de tous les citoyens où qu'ils se trouvent sur le territoire national", réaffirmée par le VIème Congrès du P.D.C.I.-R.D.A. devra se matérialiser par l'élaboration et la réalisation d'un vaste programme de couverture totale du pays en Radiodiffusion-Télévision. Privilégier l'information audiovisuelle par rapport à l'information écrite pour un pays à faible niveau d'alphabétisation est le souci majeur du ministre Amadou Thiam.

B.5.1 : LA RADIO

La radio a fait son apparition en Côte d'Ivoire six ans seulement avant l'indépendance : "Radio-Abidjan" fut d'abord une station pirate. L'histoire raconte qu'elle naquit en 1954 dans le Palais du Gouverneur. Un mécanicien de bateau qui voulait faire une farce au Gouverneur a retransmis en direct, à partir d'un émetteur côtier, une cérémonie, que celui-ci organisait ! " . En fait, des studios avaient déjà été équipés dès 1951 mais ne diffusaient qu'à très faible portée.

Pierre Schaeffer, l'un des fondateurs de la R.T.S. forme le projet de lancer la radio en Afrique. Il institue la SOFIROM qui devient la SORAFOM, puis l'OCORA (Office de Coopération Radiophonique). La France installe des radios-émetteurs dans chacun des pays africains. Les agents sont Européens, car il n'y a pas d'Africains formés. Pierre Schaeffer fondeur des "studios-écoles" destinés à former les techniciens et les journalistes dont les radios africaines avaient besoin. Celles-ci se structurent mais dépendent toujours de la France. Le 31 décembre 1962, la France remet officiellement ses installations radio à la Côte d'Ivoire. Le Directeur est dorénavant un Ivoirien.

Le premier objectif de cette radio ivoirienne demeure la poursuite de l'équipement du pays en infrastructure technique adaptée afin que l'information nationale parvienne à toute la population partout et en même temps. Il est question de la - couverture totale et régionalisée - de la régionalisation des émissions, la production des émissions adaptées dans les milieux concernés. Pour la diffusion des messages, en radio, il faut des moyens efficaces et modernes, et l'utilisation de la modulation de fréquence qui a la propriété de transmettre sur une courte distance en stéréo et sans distorsion.

B.5.2 : LA TELEVISION

La Télévision est la dernière née des médias de Côte d'Ivoire. Elle fut créée en août 1963 et liée tout d'abord à la radiodiffusion pour constituer la "Radio-Télévision Ivoirienne". Une seule chaîne existe pour les émissions. Sept émetteurs assurent la couverture des 4/5 du pays. Seulement la télévision n'est utilisable que là où sont installées des lignes électriques ou un groupe électrogène. Depuis août 1973 (10e anniversaire de la télévision), la télévision-couleur a été mise en route avec le procédé SECAM.

A l'instar de la Radiodiffusion, son objectif premier est de doter le pays d'un ensemble d'infrastructures techniques vivables. Elle s'insère dans le projet de couverture du territoire national. La restructuration des Faisceaux Hertzziens et des Centres Emetteurs (les bouclages Ouest-Est, Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Centre) permettra une diffusion continue avec une réception dénuée de tout parasite nuisible à la bonne qualité du signal émission. La possibilité de transmettre dans plusieurs sens sur les liaisons hertziennes permettra aux émissions produites dans les stations régionales d'être variées en décor et en contenu.

B.5.3 : A.I.P. + (hall d'information)

Dès le début de l'Indépendance, une agence nationale, animée par des spécialistes avisés en matière de collecte et de traitement de l'information, s'est avérée indispensable. Le 2 juin 1961, la création de l'Agence Ivoirienne de Presse assure au pays une information régulière, dont bénéficient aussi la radio, puis la télévision. Cette agence publie un bulletin quotidien qui est une sorte de journal du soir : "A.I.P. Information" mais lance un magazine mensuel "Eburnéa".

Cette agence devrait disposer de moyens et de services appropriés dont la pièce maîtresse est certainement et à tout moment les nouvelles. Pourtant l'A.I.P. ne compte que neuf Bureaux Régionaux pour la collecte de l'information au plan national : Abengourou, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Korhogo, Man, San Pedro, Yamoussoukro.

L'installation des halls d'information est considérée dans le cadre des moyens stratégiques mis en oeuvre pour promouvoir l'information locale, le gérant du hall devant nécessairement jouer le rôle de correspondant de l'A.I.P. .

B.5.4 : FRATERNITE-HEBDO, FRATERNITE-MATIN, I.D.

Fraternité-Hebdo est depuis l'origine, l'organe du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire. A ce titre, il est placé sous la responsabilité directe du Parti. Le Président de la République, en tant que Président d'Honneur du P.D.C.I., en est le Directeur Politique; le Président de l'Assemblée Nationale qui est aussi Secrétaire Général du P.D.C.I. en est le Directeur; enfin, le Rédacteur en chef est le Président du Conseil Economique et Social.

Fraternité-Hebdo dépend aussi des plus hautes instances politiques. D'autre part, cet hebdomadaire est très largement subventionné par le P.D.C.I. . Il ne pourrait vivre autrement, car il n'a pratiquement pas de vente au numéro, mais seulement des ventes par abonnements car c'est une obligation morale pour les fonctionnaires.

Fraternité-Matin : Juridiquement le journal est indépendant. Il est édité par la S.P.E.C.I. (Société de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire). Cette société est une société mixte; 49 % des parts appartiennent à la S.N.E.P. (Société Nationale des Entreprises de Presse), société française qui cherche à susciter la création de journaux dans les pays francophones; les 51 % restant appartiennent au P.D.C.I. . Une société d'imprimerie : la S.I.I. (Société Ivoirienne d'Imprimerie) a été créée parallèlement, dans des conditions semblables, pour imprimer le journal. La S.P.E.C.I. est cliente de la S.I.I. qui édite par ailleurs beaucoup d'autres publications et permet ainsi à *Fraternité-Matin* de vivre. Le personnel en effet est à la charge de la société, qui ne reçoit de subventions ni du Parti, ni de l'État.

L'indépendance du journal est cependant très relative. Le Parti désigne lui-même le Directeur Général, mais aussi le Directeur Général Adjoint. *Fraternité-Matin* est donc "l'officieux du gouvernement ivoirien" qui est chargé, ainsi que le dit L.D. Fologo, "de suivre les consignes ou les positions générales du gouvernement et du Parti Ivoirien".

I.D. avec "Ivoire-Dimanche" devenu *I.D.*, les liens se font un peu plus lâches. Cet hebdomadaire est lui aussi édité par la S.P.E.C.I. et imprimé par la S.I.I. . Sa rédaction est confiée à un groupe indépendant : "Inter-Afrique-Presse" dont le Directeur est Justin-Vieyra. A cause de son caractère non politique, *ID* ne semble pas soumis à un contrôle.

• . MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE, ET DES SPORTS

C.1 : POLITIQUE GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère conduit une politique générale d'abord orientée vers la jeunesse, dont elle cherche à animer les activités de loisir pendant l'année scolaire et pendant les vacances. Les activités sportives sont un des moyens d'animation; les centres culturels, foyers de jeunes, auberges de jeunesse, ..., sont d'autres moyens d'animation.

La politique générale du Ministère est ensuite orientée vers les masses populaires : masse féminine par l'intermédiaire des foyers féminins, moyens de leur accéder, et de leur enseigner la couture, la cuisine, l'hygiène, ..., et de les alphabétiser; masse masculine par l'intermédiaire des centres d'alphabétisation.

Enfin, la politique générale du Ministère est orientée vers les sportifs, existants ou potentiels, amateurs ou professionnels, scolaires ou civils. L'objectif est multiple : sport d'élite, sport de masse, sport scolaire, "spectacle" sportif.

C.2 : TEXTES REGLEMENTAIRES

Le texte de base est le décret 75-585 du 24 août 1977 portant réorganisation du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports.

Il remplace le décret n° 70-441 du 15 juillet 1970; l'arrêté d'application du décret 75-585 n'a jamais été publié, si bien que le ministère est toujours, théoriquement, organisé par l'arrêté d'application du 17/2/71 du décret 70-441, obsolète. En fait, il existe un projet de loi transformant l'essentiel des services du ministère en Office, établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le décret 75-585 a été modifié par le décret 80-112 du 25 janvier 1980, portant création d'un service autonome et d'une sous-direction au ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports.

Le service autonome rajouté est un service de planification; la sous-direction est celle des relations internationales, rattachée à la direction de la Jeunesse et des Sports.

Les statuts particuliers des corps du personnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports sont définis par le décret 79-887 du 24 octobre 1979, que nous détaillerons plus loin.

Le Conseil National de la Jeunesse et de l'Education Populaire a été institué par le décret 72-745 du 24 novembre 1972

Le Comité Olympique Ivoirien a été institué par le décret 68-146 du 13 mars 1968.

L'Office Ivoirien du Sport Scolaire et Universitaire a été institué par le décret 64-41 du 9 février 1962.

Tous ces organismes sont sous la tutelle du Ministre de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports.

C.3 : BUDGET

Le budget de fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports s'élève, pour l'année 1980, à 4.198 millions, ce qui représente 1,24 % du budget général de l'Etat.

La progression par rapport à 1979 est de 16,8 %, alors que le budget général de l'Etat a augmenté de 12,6 %.

La répartition du budget est la suivante :

| | | | |
|-----------------------|---|----------------|--------|
| Personnel | : | 2.639 millions | (63 %) |
| Matériel | : | 647 | (15 %) |
| Déplacements sportifs | : | 500 | (12 %) |
| Subventions | : | 412 | (10 %) |
| | | <hr/> | |
| | | 4.198 millions | |

La répartition du budget par secteur d'activité est la suivante :

| | | | |
|------------------------------|---|----------------|--------|
| - Activités sportives | : | 1.679 millions | (40 %) |
| - Activités socio-éducatives | : | 882 | (21 %) |
| - Formation | : | 840 | (20 %) |
| - Administration | : | 797 | (19 %) |
| | | <hr/> | |
| | | 4.198 millions | |

Les besoins budgétaires sont assez précisément connus lors des demandes budgétaires. Le budget accordé ne les satisfait pas, un compte de la Présidence permet de compléter et d'organiser éventuellement telle ou telle manifestation. Les crédits supplémentaires sont alors virés de la Présidence au compte OISSU du Trésor et utilisés par le ministère.

Les crédits d'équipement sont inscrits au BSIE, et gérés par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Le principal projet d'équipement est la reconstruction de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, d'un montant de 3,5 milliards, étalés sur 4 ans.

Des crédits d'équipements devraient être prévus pour les installations sportives d'installations scolaires déjà réalisées; d'autres doivent être prévus pour les installations sportives accompagnant de futures installations scolaires.

Il semble que les crédits d'équipements sportifs soient souvent consommés par le surcoût de réalisations des équipements scolaires qu'ils accompagnent.

C.4 : PERSONNEL

Organigramme - Effectifs - Statut - Formation.

B.4.1. Organigramme

L'organigramme est défini par les textes réglementaires cités plus haut. Il manque, comme signalé, les arrêtés d'application.

Le Ministre : Au ministre sont rattachés

- 1) Le Cabinet
- 2) L'Office National des Sports
- 3) Le Comité Olympique Ivoirien
- 4) Le Conseil National de la Jeunesse
- 5) L'Office Ivoirien du Sport Scolaire et Universitaire

Le Cabinet : Au Cabinet sont rattachés

- 1) L'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports
- 2) Le Service Autonome de l'Équipement et de l'Entretien

Le Service Autonome de l'Équipement et de l'Entretien est divisé en

- 1) Un bureau de la réglementation et des études
- 2) Un bureau des programmes et des travaux d'État
- 3) Un bureau de l'entretien des installations

La Direction des Affaires Administratives et Financières est divisé en

- 1) Une sous direction du budget et de la comptabilité (Budget, marchés, parc auto, délégation, indemnités de déplacements, abonnements)
- 2) Un service de l'administration et du personnel (administration générale, accueil, logement, contrôle des effectifs, gestion des personnels d'éducation physique et sportive et d'éducation permanente).

La Direction de l'Education Physique et des Sports est divisée en

- 1) Une sous-direction de l'éducation physique et sportive (action pédagogique - animation sportive - carte scolaire)
- 2) Une sous-direction des sports civils (administration - enseignement sportif - conseillers sportifs)
- 3) Une sous-direction des relations internationales (manifestations à l'extérieur - stages - séminaires - conférences)

La Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives est divisée en

- 1) Une sous-direction de la jeunesse (animation - association)
- 2) Une sous-direction de l'éducation féminine
- 3) Un service de l'alphabétisation

L'Institut National de la Jeunesse et des Sports comprend

- 1) Un secrétariat général
- 2) Le département des établissements de formation (E.N.S. d'éducation physique et sportive
E.N. des maîtres d'éducation physique et sportive
E.N. des maîtres d'éducation permanente
E.N. d'éducation)
- 3) Le département de la formation continue, de la recherche pédagogique et de la documentation, auquel est rattaché un Centre de Production de la Documentation
- 4) Le service nation de contrôle médico-sportif.

Les services extérieurs sont répartis en 6 directions régionales

| | | | |
|------------|---|---|-----------------|
| ABIDJAN | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | d'Aboisso |
| | | " | d'Adzopé |
| | | " | d'Agboville |
| | | " | de Divo |
| | | " | de Sassandra |
| ABENGOUROU | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | de Bondoukou |
| BOUAKE | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | de Bouafié |
| | | " | de Dimbokro |
| | | " | de Yamoussoukro |
| DALOA | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | de Gagnoa |
| KORHOGO | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | d'Odienné |
| | | " | de Séguéla |
| MAN | : | Inspection de la Jeunesse et des Sports | de Guiglo |
| | | " | de Danané |

C.4.2 : EFFECTIFS

En 1980, l'effectif du ministère est de 1 502 personnes (dont 88 assistants techniques) réparties comme suit :

| | |
|---|-------|
| 1) Inspecteurs Jeunesse et des Sports | 26 |
| " en disponibilité | 4 |
| " en formation | 9 |
| 2) Professeurs d'Education Physique et Sport. | 40 |
| " en formation | 20 |
| 3) Conseillers d'éducation | 24 |
| 4) Maîtres d'Education Physique et Sportive | 494 |
| " " Adjoints | 6 |
| 5) Maîtres d'Education Permanente | 450 |
| " " Adjoints | 170 |
| 6) animateurs | 40 |
| | <hr/> |
| | 1.283 |

Coprs interministériels : A : 2
 B : 7
 C : 102

 111

| | |
|-------------|-------|
| Chauffeurs | 46 |
| Temporaires | 62 |
| | <hr/> |
| | 108 |

Evolution des effectifs :

| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Education Physique et Sportive | 379 (34%) | 422 (35%) | 554 (40%) | 612 (43%) | 675 (45%) |
| Education Permanente | 450 (40%) | 474 (40%) | 544 (39%) | 537 (37%) | 538 (36%) |
| Administration | 297 (26%) | 296 (25%) | 290 (21%) | 288 (20%) | 289 (19%) |
| TOTAL | 1.126 (100%) + 66 (6%) | 1.192 (100%) + 196 (10%) | 1.388 (100%) + 49 (4 %) | 1.437 (100%) +65 (5%) | 1.502 (100%) |

La répartition par catégorie a évolué comme suit :

| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Cadre A (y compris A.T.) | 122 (11%) | 125 (10%) | 124 (9%) | 139 (10%) | 154 (11%) |
| Cadre B | 498 (44%) | 559 (47%) | 766 (55%) | 834 (58%) | 910 (60%) |
| Cadre C | 223 (20%) | 229 (19%) | 231 (17%) | 231 (16%) | 205 (14%) |
| Cadre D | 283 (25%) | 279 (24%) | 267 (19%) | 233 (16%) | 233 (15%) |
| TOTAL | 1.126 (100%) | 1.192 (100%) | 1.388 (100%) | 1.437 | 1.502 (100%) |

On constate - dans le 1er tableau une augmentation relative du nombre des enseignants en éducation physique et sportive et une diminution absolue des effectifs administratifs

- dans le 2e tableau, on observe un gonflement des effectifs du cadre B au détriment de ceux des cadres C et D, le cadre A évoluant peu en valeur relative.

C.4.3 : STATUT DU PERSONNEL

Le décret 79-887 du 24 octobre 1979 porte statut de corps de fonctionnaires, particulier au ministère :

1) le corps des maîtres adjoints d'éducation permanente et des maîtres adjoints d'éducation physique et sportive, classé dans la catégorie C de la Fonction Publique.

La vocation des maîtres adjoints d'éducation permanente est

- l'animation des programmes d'éducation populaire dans les centres d'alphabétisation et d'éducation féminine
- l'encadrement et l'animation des jeunes dans les centres de vacances, les camps d'adolescents et les institutions socio-éducatives agréées par l'Etat.

La vocation des maîtres adjoints d'éducation physique et sportive est

- l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les classes de l'enseignement de base
- l'encadrement des athlètes de premier niveau dans les centres d'animation sportive.

On peut être intégré dans le corps quand, après le BEPC ou un niveau équivalent, ou a été admis par concours à suivre le cycle de 2 ans conduisant au Brevet d'animation socio-éducative (BASE) ou au Brevet d'Education Physique et Sportive (BEPS). Ce cycle de deux ans peut aussi recevoir, par concours, des professionnels ayant accompli 3 années au main de services effectifs en qualité d'animateur titulaire de la Jeunesse et des Sports

2) le corps des maîtres d'éducation permanente et des maîtres d'éducation physique et sportive, classé dans la catégorie B de la Fonction Publique.

Les maîtres d'éducation permanente sont chargés de

- l'exécution des tâches nécessaires à la promotion des activités socio-éducatives
- l'alphabétisation et la formation des jeunes et des adultes dans les établissements d'éducation populaire
- l'encadrement des stages, l'animation des activités socio-éducatives d'enfants, de jeunes ou d'adultes.

Les maîtres d'éducation physique et sportive sont chargés de

- l'enseignement de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire
- l'animation des activités physiques et sportives dans les organisations auprès desquelles ils sont placés.

Les fonctionnaires de ce corps sont recrutés parmi les titulaires du Certificat d'Aptitude à la maîtrise d'éducation permanente et les titulaires du certificat d'aptitude à la maîtrise d'éducation physique et sportive délivrés par l'INJS, ou d'un diplôme équivalent délivré par un autre établissement reconnu et agréé par le gouvernement.

Les candidats à ces diplômes sont admis à l'INJS sur concours pour un cycle de formation de 2 ans, ouvert aux titulaires du Baccalauréat, âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus, ainsi qu'aux maîtres adjoints ayant accompli au moins 3 années de services effectifs en qualité de titulaire dans un emploi de leur corps.

3) le corps des conseillers d'éducation permanente et des conseillers d'éducation physique et sportive, classé dans la catégorie A de la Fonction Publique.

Les conseillers d'éducation permanente sont chargés de :

- l'enseignement des techniques d'éducation populaire dans les établissements de formation
- l'encadrement pédagogique des stages de formation organisés par l'Etat ou les organismes privés
- l'animation des cellules techniques et des institutions socio-éducatives au niveau des services centraux et extérieurs.

Les conseillers d'éducation physique et sportive sont chargés de :

- l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et professionnel
- l'encadrement pédagogique des stages de formation et de perfectionnement organisés par l'Etat et les organismes privés
- l'entraînement des groupements sportifs et l'animation des cellules techniques des services centraux et extérieurs.

Les conseillers d'éducation permanents et les conseillers d'éducation physique et sportive se recrutent exclusivement sur titre, parmi les titulaires des diplômes de conseiller délivrés par l'INJS ou d'un diplôme équivalent reconnu et agréé. Peuvent être nommés dans le corps des conseillers les titulaires d'une licence d'éducation (permanente ou physique et sportive) ayant terminé le cycle du professorat avec une moyenne égale ou supérieure aux huit dixièmes des points requis pour l'admission au certificat d'aptitude au professorat d'éducation (permanente ou physique et sportive).

Les candidats au diplôme de conseiller d'éducation (permanente ou physique et sportive) sont admis à l'INJS par concours professionnel ouvert aux maîtres d'éducation (permanente ou physique et sportive) ayant accompli au moins trois années de service affectif en qualité de titulaire dans un des emplois de leur corps.

Les candidats à la licence d'éducation (permanente ou physique et sportive) sont admis à l'INJS par concours direct ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence, sous certaines conditions d'âge.

La durée du cycle de formation est de 3 ans.

Les candidats reçus au concours d'entrée et titulaires du D.U.T. et du DUEL de psychologie, sociologie et science de l'éducation seront admis directement en 2e année dans la formation des conseillers d'éducation permanente.

4) Corps des professeurs d'éducation permanente et des professeurs d'éducation physique et sportive, classé dans la catégorie A de la Fonction Publique.

Les professeurs d'éducation permanente sont chargés de

- l'enseignement des techniques d'éducation populaire dans les établissements de formation
- l'animation des stages de formation et de perfectionnement des cadres des organisations socio-éducatives
- la coordination des cellules techniques et des institutions de jeunesse et d'éducation populaire.

Les professeurs d'éducation physique et sportive sont chargés de

- l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur
- l'animation sportive et l'encadrement des stages de formation destinés au perfectionnement des entraîneurs des organisations sportives
- la formation et le perfectionnement du personnel enseignant d'éducation physique et sportive.

Les professeurs d'éducation (permanente ou physique et sportive) se remettent exclusivement sur titre parmi les titulaires d'aptitude au professorat d'éducation (permanente ou physique et sportive) délivrée par l'INJS ou les titulaires d'un diplôme reconnu et agréé équivalent.

Les candidats au certificat d'aptitude au professorat d'éducation (permanente ou physique et sportive) sont admis à l'INJS sur titre parmi les titulaires d'une licence d'éducation (permanente ou physique et sportive) âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus), ou par concours direct ouvert aux titulaires de certaines licences d'enseignement supérieur, âgés de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, ou encore par concours professionnel ouvert aux conseillers d'éducation (permanente ou physique et sportive) ayant accompli 3 années au moins de services effectifs en qualité de titulaire dans un emploi de leur corps.

La durée du cycle de formation est 1 an.

5) le corps des inspecteurs de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, classé dans la catégorie K du statut général de la Fonction Publique.

Les inspecteurs sont chargés

- du contrôle pédagogique et administratif des personnels chargés de l'animation des activités d'éducation physique et sportive, et socio-éducatives et des groupements de jeunes
- de la formation et de la recherche dans les institutions de jeunesse, d'éducation populaire et des sports
- de la direction des services et des inspections de la jeunesse et des sports ainsi que du contrôle technique des établissements publics ou privés d'éducation physique et socio-éducatifs.

Les inspecteurs de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports se recrutent exclusivement sur titre parmi les titulaires du certificat d'aptitude à l'inspection délivré par l'INJS, ou les titulaires d'un diplôme équivalent reconnu et agréé.

Les candidats au diplôme d'inspecteur sont admis à l'INJS par concours ouvert aux conseillers d'éducation (permanente ou physique et sportive) âgés de 25 ans au moins, ayant au moins 5 ans de services effectifs en qualité de titulaire dans l'un des emplois de leur corps.

Peuvent être admis au concours d'accès au cycle de formation des inspecteurs les professeurs ayant au moins 3 ans de services effectifs en qualité de titulaire dans un des emplois de leur corps.

La durée du cycle de formation est de 2 ans.

6) Le corps (transitaire) des animateurs de la Jeunesse et des Sports, classé dans la catégorie D de la Fonction Publique.

Les animateurs sont chargés de susciter et d'animer les activités d'éducation populaire au niveau des collectivités et dans les institutions socio-éducatives.

Il n'est plus procédé au recrutement d'animateurs, dont le corps est donc en voie d'extinction. Mais les animateurs ont vocation à accéder au corps des maîtres adjoints d'éducation (permanente ou physique et sportive).

C.4.3 : FORMATION DU PERSONNEL

Elle est donnée essentiellement par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (voir infra).

C.5 : LES EQUIPEMENTS

Les équipements du ministère peuvent se répartir ainsi :

- 1) Les stades
- 2) Les piscines
- 3) Les centres culturels
- 4) Les centres de jeunes
- 5) Les foyers de jeunes
- 6) Les foyers féminins
- 7) Les équipements sportifs des établissements d'enseignement
- 8) Les divers.

STADES D'ETAT

ODIENNE (1972)

KORHOGO (1968)

BONDOUKOU (1971)

MAN (1969)

SEGUELA (1978)

DIMEKRO (1975)

ABENGOUROU (1966)

GAGNOA (1970)

DALOA (1967)

ABIDJAN : Houphouët-Boigny

Champroux

Parc des Sports

- { - avec fête Indépendance (sauf 1 = San Pedro)
- { - pas de crédits d'entretien
- { - en nombre insuffisant

STADES MUNICIPAUX

BOUAKE
BOUAFLE
YAMOUSSOUKRO
ADZOPE
AGBOVILLE
GUIGLO
SASSANDRA
DIVO
ABOISSO
BINGERVILLE
GRAND-BASSAM

Initiative des municipalités → les + riches
mais pas terribles.

PISCINES

KORHOGO (LONACI)

BOUAKE (Municipale)

AGBOVILLE

ABIDJAN : (Treichville)

(Cocody PCCI)

(Biétry)

BINGERVILLE

Trop peu répandues

→ pas de nageurs

+ celles de quelques lycées

(K, Y).

CENTRES CULTURELS

BOUNDIALI

BOUAKE

MAN

BOUAFLE

TOUMODI

DALOA

VAVOUA

OUME

GUIGLO

DUEKOUE

SASSANDRA

DIVO

AGBOVILLE

ABOISSO

ABIDJAN TREICHVILLE

- Abandonnés ou très délabrés

ANYAMA

- Sans équipement

GRAND-BASSAM

- Sans crédits de fonctionnement

JACQUEVILLE

(- +, avec + d'animateurs)

CENTRES DE JEUNES

FERKESSE
BEOUMI
SAKASSO
TIEBISSOU
BONDOUKOU
SINFRA
YAMO USSOUKRO
DIMBOKRO
ABENGOUROU
ISSIA
GAGNOA
GUIBEROUA
OURAGAHIO
LAKOTA
ADZOPE
ADIAKE
ABIDJAN ADJAME
DABOU

Qu'est-ce par rapport
foyer culturel :
≠ d'implantation ?

FOYERS DE JEUNES

ODIENNE

KORHOGO

TENGRELA

FACOBLI

KOUIBLY

AGNIBILEKROU

ABIDJAN MARCORY

FOYERS FEMININS

| | | |
|---------------|----------------------|----------------------|
| ODIENNE | | BOCANDA |
| KORHOGO | | ABENGOUROU |
| FERKESSE | | AGNI BILEKROU |
| BOUNDIALI | | DALOA |
| BOUAKE | AIR FRANCE | DALOA CAMP MILITAIRE |
| | KORO | VAVOUA |
| | CAMP MILITAIRE | ISSIA |
| BEOUMI | | GAGNOA |
| BOTTRO | | OUME |
| DABAKALA | | DANANE |
| KATIOLA | | GUIGLO |
| M' BAHIAKRO | | DUEKOUÉ |
| TIEBISSOU | | TOULEPLEU |
| BONDOKOU | | SASSANDRA |
| TANDA | | SAN PEDRO |
| MAN | | SOUBRE |
| GUESSESSO | | DIVO |
| FACOBLI | | GUITRY |
| ZOUAN HOUNIEN | | LAKOTA |
| TOUEA | | TIASSALE |
| SEGUELA | | ADZOPE |
| BOUAFLE | | BOUDEPE |
| SINFRA | | DIASSON |
| YAMOOUSSOUKRO | | AGEOVILLE |
| YAMOOUSSOUKRO | GARDE PRESIDENTIELLE | ABOISSO |
| TOUMODI | | ADIAKE |
| TIEBISSOU | | |
| BONGOUANOU | | |
| DIMBOKRO | | |
| DAOUKRO | | |
| ABIDJAN | ABOBO-GARE | |
| ABIDJAN | ADJAME | |

.../...

| | |
|------------------------|-------------------------------------|
| ABIDJAN ABOBO-TE | |
| AGBAN-GENDARMERIE | |
| AKOUEDO CAMP MILITAIRE | |
| ANYAMA | |
| ATTIECOUBE | |
| BINGERVILLE | |
| BONOUA | - maisons baillées |
| CAMP GALLIENI | peu fonctionnelles |
| COMMAND. GENDARM. | - mal entretenues |
| DABOU | - personnel diminue à l'intérieur |
| GRAND-BASSAM | - matériel très décadent en absent |
| JACQUEVILLE | |
| MARCORY | - pas de crédits de fonctionnement. |
| TREICHVILLE | |

DIVERS

C. Sport San Pedro

I T H B ADJAME

BOXING-CLUB

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| AUBERGES DE JEUNESSE DE BOUAKE | } ne fonctionnent |
| AGBOVILLE | |

COMPTES RENDUS DE MISSIONS

R É G I O N E S T

ABENGOUROU ET BONDOUKOU

A B E N G O U R O U

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURES

Le *délégué culturel* de la région EST est installé à Abengourou. Il dispose d'un logement de fonction dont une partie lui sert de bureau. Le budget de fonctionnement était de 500.000 francs en 1977; de 600.000 francs les années suivantes; celui de 1980 n'était pas encore disponible le 9 avril. Il est utilisé à l'achat de fournitures de bureau et en frais de transport. Il est consommé par l'intermédiaire de l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire, auquel il est délégué.

Le délégué culturel est comédien de formation, auteur d'une pièce : "Le coup de fouet".

Théâtre

La *troupe de l'Indénié* a été créée en 1971, sur l'impulsion d'un planteur. Les mêmes pièces sont jouées depuis 1974. Une *deuxième troupe* est mise sur pied depuis le 26 février grâce à l'initiative d'un agent de la SATMACI. Dans les écoles, les fêtes de fin d'année font une place importante aux représentations théâtrales.

Danse

Elle a fait l'objet d'un calendrier établi par le délégué culturel à la demande du ministère du Tourisme. Voir tableau ci-après.

Le calendrier

| NOMS DES MANIFESTATIONS | DATES | CARACTERES | LIEUX |
|---|---|----------------------|-------------------------------------|
| Fêtes des Ignames | Janvier-Février | Traditionnel | Abengourou et chefs-lieux du canton |
| Le mounouné | Février-Mars | Initiatique | Abengourou |
| Rivière sacrée d'Ebilassokro | Novembre | Sacré | Ebilassokro (S/P Abengourou) |
| Les Péticheuses de Tanguélan | Un mercredi toute l'année | Sacré Initiatique | Tanguélan (S/P Agnibilékrou) |
| Le Dibou d'Adaou | Juillet ou Août | Initiatique | Adaou (Abengourou) |
| L'Allato et le Pantoué | Après décès | Funéraire | dans toute la région |
| Le M'Blei | 7ème jour après décès d'un person- nage important | Funéraire | Agnibilékrou et ailleurs |
| Le Noya | Après décès | Funéraire noble | dans toute la région |
| Le Kéniampli L'Abodan L'Assamalan Le N'Doléa L'Eblô Bengô L'Ailié Solé L'Indénié L'Adadé | toute l'année | Rejouissance | dans toute la région |

Musique

L'animation musicale vient de commencer par la création d'un orchestre municipal composé de 12 musiciens dont 3 guitaristes et 1 percussionniste. Le répertoire est ivoirien et afro-cubain.

Conférences

Elles sont organisées sous l'impulsion d'un prêtre le Père Denis du Monastère Saint Kisito qui invite des conférenciers bénévoles, à la mairie ou dans un collège. Un projet est en cours, qui amènerait chaque chef de service à prononcer des conférences suivant sa spécialité, dans différentes sous-préfectures.

Cinéma

N'existe pas en dehors du cinéma de quartier qui diffuse des films sans intérêt culturel (Karaté, Western etc...). On projette cependant de donner deux séances cinématographiques par mois à partir des films des centres culturels, à la mairie, dans les écoles ou au cinéma du quartier en dehors des heures normales de service.

Jeux inter-quartier

Ils jouent un rôle d'animation et débouchent sur un concours qui permet de connaître le meilleur danseur, chanteur, menuisier, mécanicien, etc. Ils étaient organisés à la cour royale par Diarra Pelkan ancien directeur régional de Jeunesse et Sports.

Bibliothèque

Une bibliothèque de 200 livres est attendue. Mais on ignore le lieu de son installation. Dans le Hall d'Information ? Les établissements secondaires ont chacun leur bibliothèque.

A 1-2 INFRASTRUCTURES

Un centre artisanal construit par la Mairie en 1975, était initialement prévu pour être un centre culturel. C'est un grand bâtiment composé de 26 locaux faisant face à un jardin central au milieu duquel se trouve une buvette-restaurant. Chaque artisan loue un local et gère son commerce. On y compte diverses activités (bijouterie, cordonnerie, vannerie, couture, vente de pagnes, armurerie, fabrication de sacs à main, décoration etc...).

La location de chaque atelier-boutique revient à 150 francs par jour, auxquels il faut ajouter une patente annuelle de 20.000 francs.

Des Musées

- Le *Musée de Zaranou* (à 39 km d'Abengourou) date de 1947. On peut admirer, sur rendez-vous, les 112 objets recensés qu'il abrite (statuettes, poids à peser l'or, pagnes anciens, vases ...etc...). On projette de le transférer dans la maison de Binger. Le chef du village s'en occupe. Le musée est sans personnel.

- L'*ancien palais du roi Bonzou II* d'Abengourou fait figure de musée. Il date d'environ 1947 et est en restauration. On y compte des objets tels que des chaises royales, des cannes des couteaux et des machettes ...

- Il existe un projet de musée à Amélékia.

- Le Musée du collège artistique fondé par Charles BIETH, contient une collection de 325 masques constitué progressivement depuis 30 ans et offerts à la Côte d'Ivoire.

A 2 SECTEUR PRIVE

La principale initiative privée qu'il nous a été donné de constater à Abengourou, est le collège artistique de Charles BIETH. Il deviendra établissement public dès la rentrée prochaine (1980-81).

C'est une école gratuite dont le responsable n'exige ni costume, ni livre, ni diplôme, ni examen d'entrée. Le niveau est du secondaire ou du cours moyen. La seule obligation consiste à avoir un tuteur (à Abengourou) que l'on trouve d'ailleurs aisément si l'élève accepte d'aider au travail domestique et familial. Les emplois du temps n'étant pas chargés, cette participation de l'élève est tout à fait possible. L'admission à l'école se faisait tout au long de l'année.

Les élèves sont pour la plupart des délinquants ou des chômeurs de 13 à 28 ans. Ils étaient 300 (dont 3 filles), mais ce chiffre est en diminution à cause du projet de collège artistique. Une des filles est irrégulière, la seconde est en 2e année, et la troisième qui est prostituée (à l'insu de ses camarades d'école) fréquente périodiquement l'école pour apprendre la peinture. Elle a l'ambition de devenir artiste peintre afin de pouvoir se marier à partir de cette profession éminemment plus honorable.

Créée en 1969, l'école était d'abord en plein centre ville. La nouvelle installation excentrée date de 1974, elle fut inaugurée en 1976. Elle comprend, dans plusieurs corps de bâtiments, 4 salles, 3 magasins, 3 bureaux, 1 salle de professeurs, 2 infirmeries, 6 chambres de passage et le logement du directeur. Actuellement 3 salles abritent la collection privée de masques de Monsieur BIETH constituée de 325 pièces. Celles-ci seront transférées en 1982 dans un musée situé près de l'école, elles deviendront propriété de l'Etat Ivoirien.

Le budget de l'école de peinture, initialement financé par MR BIETH, vient de la Présidence de la République.

En voici l'évolution :

| | | |
|------|---|-----------|
| 1973 | : | 250.000 |
| 1974 | : | 500.000 |
| 1975 | : | 500.000 |
| 1976 | : | 750.000 |
| 1977 | : | 1.000.000 |
| 1978 | : | 1.250.000 |
| 1979 | : | 1.750.000 |
| 1980 | : | 2.000.000 |

Les élèves, au nombre de 35 par classe, suivront dès la rentrée 1980-81, les mêmes cours que les classes des écoles secondaires, avec en plus 5 heures de dessin et d'histoire de l'art par semaine.

Le collège devrait pouvoir former une future élite d'ingénieurs, de professeurs, de médecins etc... dotée de compétence en graphisme et peinture.

Actuellement Monsieur BIETH met en place une bibliothèque qui sera une des activités d'un futur centre culturel et dont les autres activités seront notamment le théâtre et le cinéma.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURES

Le Ministère de l'Information est représenté par un correspondant de l'A.I.P. qui dispose :

- d'un logement dans lequel se trouve son bureau
- d'un vieux véhicule réformé, à ses frais
- d'un téléphone qui fonctionne
- d'un télex en panne depuis trois mois
- d'une caméra
- d'un magnétophone UHER inutilisable.

Il n'a pas reçu de film depuis l'arrivée du dernier ministre.

Il a été formé à Paris, rue de Rennes.

Le gérant du Hall d'Information est le deuxième représentant du ministère. Les rapports entre les deux représentants semblent mal définis.

B 2-1 INFRASTRUCTURES

Le Hall d'Information situé dans un quartier populaire, est vaste et agréable. La salle, d'une dimension de 200 m² environ, est meublée de 5 grandes tables, de bancs et de chaises.

On peut y consulter quelques revues, hebdomadaires ou quotidiens, et les 230 livres de la bibliothèque (essentiellement des livres de poche). Quelques photos et affiches sont exposées.

Le gérant du Hall a un gardien qui s'occupe également du jardin. Mais il n'a ni véhicule ni budget de fonctionnement.

Lors de notre passage le téléviseur était en panne depuis 2 semaines.

Chaque jour le Hall reçoit 30 personnes qui viennent éventuellement y travailler (élèves le plus souvent) sans utiliser le matériel.

La salle sert parfois pour les réunions.

Le gérant a reçu une formation sur le tas. Il a des connaissances en électricité, radio-télévision. Il prend l'initiative d'acheter lui-même certaines revues : Jeune Afrique par exemple.

C) DOMAINE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports est installée à Abengourou. Elle comprend 3 services :

- Education permanente
- Sport universitaire et scolaire
- Sport civil.

Le service de l'Education permanente est chargé de l'alphabétisation, des mouvements et associations de jeunes, des échanges de jeunes et des foyers féminins.

La direction régionale comprend 1 inspecteur, 2 maîtres d'éducation permanente, 1 maître adjoint d'éducation permanente et 1 maître d'éducation physique et sportive... formés à l'INJS.

L'alphabétisation se fait dans 7 centres qui ont pour cadre les écoles primaires d'Abengourou, et dans 2 centres situés à Agnibilékrou. Les cours durent 2 heures par séance et ont lieu 3 fois par semaine. Ils sont dispensés par des instituteurs payés par la direction régionale (650 francs de l'heure).

La direction dispose de 2 véhicules.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le foyer féminin est un bâtiment d'une belle qualité. Inauguré récemment, son aménagement n'est pas complètement achevé. Un terrain de Hand-ball et une clôture devraient le compléter.

Le foyer est animé par une maîtresse d'éducation permanente et 3 maîtresses adjointes. Il dispose de 5 machines à coudre en bon état (les auditrices apportent leur machine) d'une cuisinière, du matériel de puériculture, de tables, bancs et lits de "démonstration".

Le foyer n'est pas climatisé. Le coût des climatiseurs (plus de 10 initialement prévus) étant trop élevé, on a choisi de l'équiper très prochainement de brasseurs d'air.

Il existe un autre foyer féminin à Agnibilékrou, ainsi qu'un foyer de jeunes qui dispose d'un appareil de projection. On emprunte les films des centres culturels étrangers (européens) d'Abidjan.

Le stade est municipal. La tribune populaire est délabrée. On prévoit d'en construire un autre sur la route d'Agnibilékrou.

C 2 SECTEUR PRIVE

Les clubs connaissent un assez grand succès.

Le club Tubman dont le siège est à la direction régionale de la Jeunesse et des Sports, a plus de 20 adhérents.

Le club d'anglais plus de 30.

Le club des scouts plus de 100.

Les âmes et coeurs vaillants plus de 100.

Les échanges se font principalement avec les jeunes de Luzarches, le club Houphouët-Boigny et les jeunes de la Corrèze.

B O N D O U K O U

A) DOMAINE CULTUREL

Peu d'activités à signaler en matière de culture.

Il nous a été signalé une exposition de photographies sur les animaux de la réserve de la Comoé. Elle a été faite par un professeur du lycée peu avant notre passage.

Le lycée et le C.E.G. ont chacun une troupe de théâtre.

Nous avons recensé dans les manifestations traditionnelles: le Kouroubi, une danse qui s'exécute au mois du carême musulman; l'Adaé qui est la fête des ignames; les fabricants de parasols royaux (à Lomo), les tisserands, les potiers et les forgerons.

En matière d'infrastructure, seul existe le projet de transformer en musée l'ancien marché, sous la direction du Ministère des Affaires Culturelles.

B) DOMAINE DE L'INFORMATIONB 1 SECTEUR PUBLICB 1-1 STRUCTURES

Le Ministère de l'Information a un représentant en la personne du correspondant de l'Agence Ivoirienne de Presse.

Ce correspondant, formé au SERTI, dispose d'un logement de fonction (non climatisé) et d'une caméra. Il reçoit des films vierges d'Abidjan. Par contre il n'a ni véhicule, ni téléphone, ni télex, ni budget de fonctionnement.

Un instituteur joue le rôle de correspondant du quotidien Fraternité-Matin.

C) DOMAINE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURE

Une inspection de la Jeunesse et des Sports est installée à Bondoukou, au rez-de-chaussée d'un bâtiment à 2 étages qui sert également de logement de fonction à l'inspecteur. Une nouvelle construction, terminée et proche du foyer féminin, devrait bientôt remplacer celle-ci.

Les activités de l'inspection sont divisées en 2 :

- activités socio-éducatives (foyers féminins, foyer de jeunes, centres d'alphabétisation),
- activités d'éducation physique et sportive (sport scolaire, sport civil, éducation physique et sportive).

Pour l'ensemble Bondoukou-Bouna, l'inspection dispose de 7 maîtres d'éducation permanente, de 5 maîtres d'éducation physique et sportive) tous au lycée de Bondoukou qui compte 2 000 élèves).

Le budget est de 945.000 par semestre. Il est constant depuis 1974.

Il y a 7 centres d'alphabétisation : 2 à Bondoukou, 3 à Tanda, 2 à Bouna. Pour répondre aux besoins de la population, il en faudrait une quarantaine. Les cours dispensés par des instituteurs, ont lieu dans les écoles primaires 3 fois 2 heures par semaine. Chaque élève suit les cours durant 3 ans. Un seul cycle est donné par centre. A la fin du cycle, le centre est déplacé géographiquement.

Il y a en moyenne 40 élèves par cycle.

Il existe à Bondoukou une section de boxe, animée par un maître d'EPS du lycée, et une équipe de Hand-ball qui dispute le championnat national.

L'équipe de foot-ball est en première division.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *stade municipal* comprend 2 terrains de foot-ball, 2 terrains de basket-ball, 2 terrains de volley-ball et 1 terrain de hand-ball.

Le *foyer féminin* de Bondoukou est un bâtiment tout en longueur qui comprend 4 salles de classe, 1 cuisine, 1 douche, 1 W.C. . On y compte une douzaine de machines à coudre (dont la moitié en bon état), des tables, chaises, armoires, bancs, tableaux...

Cinq maîtresses d'éducation permanente le font fonctionner. Elles y dispensent des cours de couture, de puériculture, de cuisine, d'art ménager et d'alphabétisation. Il fonctionne de 8 H à 12 H et de 15 H à 17 H 30 théoriquement. Pratiquement, les femmes allant toutes au marché le matin, elles ne se rendent au foyer que l'après-midi.

Il existe également un foyer à Bouna, puis un autre à Tanda.

Le *foyer des jeunes* est animé par son directeur. C'est une grande salle pouvant abriter théâtre et cinéma mais elle est surtout utilisée pour les bals. On y trouve 2 jeux de baby-foot, 1 jeu de ping-pong, 1 jeu de dames, 1 jeu d'awalé et des chaises. Un téléviseur couleur devrait prochainement y être installé. Une bibliothèque de 200 livres environ... fournis par les ambassades de Chine, du Japon, d'Italie, du Canada, et de Corée... est à la disposition des jeunes (voir inventaires ci-dessous).

D) DIVERS

On peut visiter à Bondoukou la *maison de Binger*, vieille bâtisse de 3 pièces entièrement construite en terre, où logea en 1888 le capitaine Binger, lors de sa première exploration de la Côte d'Ivoire.

On peut également visiter la *maison de Samory* construite dans le même style architectural (soudanien) que la maison de Binger. Mais elle est sur 2 niveaux, avec une terrasse.

Il avait été projeté de transformer l'ancien marché, également de style architectural soudanien, en *centre artisanal*.

Inventaire du matériel affecté au Centre Culturel de Bondoukou
 établi par l'Inspection de Bondoukou (Ministère de la Jeunesse
 de l'Education Populaire et des Sports) le 19 Février 1980

| DESIGNATION | QUANTITE | MATERIEL DETERIORE | MATERIEL EN BON ETAT |
|---|----------|-----------------------|-------------------------|
| Tables à 1 place | 10 | | en bon état |
| Armoire en bois | 1 | mauvais état | |
| Armoire métallique | 1 | | en bon état |
| Baby-foot | 2 | mauvais état | |
| Baby-foot (petit modèle) | 1 | | en bon état |
| Ping-pong | 3 | 1 mauvais état | 2 en bon état |
| Chaises | 30 | | en bon état |
| Chaises en coquille | 100 | | " " |
| Daniers | 2 | | " " |
| Téléviseur (couleur) | 1 | | " " |
| Awalés | 2 | | " " |
| Jeu de loto | 1 | | " " |
| Tableaux noirs | 2 | | " " |
| Bureau | 1 | | " " |
| Chaise de bureau | 1 | | " " |
| Tables à 2 places | 6 | | " " |
| <u>OUVRAGES DE BIBLIOTHEQUE :</u> | | | |
| Livres offerts par la Jeunesse et des Sports | 62 | | en bon état |
| Don Ambassade du Japon | 10 | | " " |
| " " de Chine | 40 | | " " |
| " " d'Italie | 40 | | " " |
| " " du Canada | 70 | | " " |
| " " de Corée | 8 | | " " |

Inventaire du matériel affecté au foyer féminin de Bondoukou
 établi par l'Inspection de Bondoukou (Ministère de la Jeunesse
 de l'Education Populaire et des Sports) le 19 Février 1980

| DESIGNATION | QUANTITE | MATERIEL DETERIORE | MATERIEL EN BON ETAT |
|--|----------|-----------------------|-------------------------|
| Armoires en bois | 2 | | En bon état |
| Armoires métalliques | 3 | | " " |
| Tables | 40 | | " " |
| Table salle à manger | 1 | | " " |
| Petitesttables | 12 | | " " |
| Table (Appéritif) | 1 | | " " |
| Chaises | 113 | | " " |
| Diver | 1 | | " " |
| Fontouils | 4 | | " " |
| Buffets | 2 | | " " |
| Tableaux | 2 | | " " |
| Machines à main (4 SINGER - 2 JANOME - 3 JASMINE) | 9 | | " " |
| Machines à pied (2 RITA - 1 JANOME) | 3 | | " " |
| Machine à taper | 1 | | Mauvais état |
| Refrigérateurs | 2 | 1 hors d'usage | 1 en bon état |
| Planche à repasser | 1 | | " " |
| Lit en bois | 1 | | " " |
| Lossiveuse | 1 | | " " |
| Seau à eau | 1 | | " " |
| Pèse-bébé | 4 | | " " |
| Réveil en bois | 1 | hors d'usage | |
| Fer à repasser (1 fer à charbon) | 4 | 2 " " | |
| Filtre | 1 | " " | |
| Eutegaz | 3 | | En bon état |
| Rechaud à gaz avec four | 1 | " " | |
| <u>MATERIEL DE COUTURE ET BRODERIE</u> | | | |
| Coupons de tissus | 41 | | " " |
| Echantillon crochets | 346 | | " " |
| Rouleaux de laine | 16 | | " " |
| Rouleaux de fil à coudre et à crocheter | 30 | | " " |
| Drapeaux | 5 | | " " |
| Echantillons de couture (tissus) | 88 | | " " |

.../...

| DESIGNATION | QUANTITE | MATERIEL DETERIORE | MATERIEL EN BON ETAT |
|-------------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|
| <u>MATERIEL DE CUISINE ET D'ART</u> | | | |
| <u>MATERIEL :</u> | | | |
| Assiettes "ARCOPALE" | 24 | | En bon état |
| Assiettes melangées | 13 | | " " |
| Assiettes - plats longs (entrée) | 2 | | " " |
| Cuillères à soupe | 12 | | " " |
| Fourchettes | 26 | | " " |
| Petites cuillères à café | 12 | | " " |
| Couteau cuisine | 13 | | " " |
| Coutelet "DUMALIN" | 12 | | " " |
| Verres dépanachés | 6 | | " " |
| Verre à gâteau | 1 | | " " |
| Louche + 1 écumoire | 3 L. | | " " |
| Moule à gâteau | 2 | | " " |
| Petites moules à tartellettes | 5 | | " " |
| Faitout "INOX" | 1 | | " " |
| Marmite "INOX" | 1 | | " " |
| Marmites "Aluminite" | 3 | | " " |
| Petite soupière "INOX" | 1 | | " " |
| Saladiers arcopale et verre | 6 | | " " |
| Pelles | 2 | | " " |
| Bassine plastique | 1 | | " " |
| Casseroles | 3 | | " " |

Inventaire du matériel affecté au foyer féminin de Tanda
 établi par l'Inspection de Bondoukou (Ministère de la Jeunesse
 de l'Education Populaire et des Sports) le 19 Février 1980

| DESIGNATION | QUANTITE | MATERIEL DETERIORE | MATERIEL EN BON ETAT |
|----------------------------------|----------|-----------------------|-------------------------|
| Tables à 2 places | 5 | | En bon état |
| Chaises | 20 | | " " |
| Refrigerateur | 1 | | " " |
| Armoire | 1 | | " " |
| Machines à main | 7 | en réparation | |
| Machine à pédale | 1 | | " " |
| Tissus | 41 m | utilisés | |
| Pelotes | 18 | " | |
| Bobines de fil à coudre | 8 | " | |
| Paire de ciseaux | 1 | | En bon état |
| <u>MATERIEL DE CUISINE :</u> | | | |
| Bassine en plastique | 1 | | En bon état |
| Saladier | 1 | | " " |
| Louche | 1 | | " " |
| Casseroles (1 petite + 1 grande) | 2 | | " " |
| Poêle | 1 | | " " |
| Verre gradué | 1 | | " " |
| Verres à boire | 12 | | " " |
| Ecumoire | 1 | | " " |
| Couteau de cuisine | 1 | | " " |
| Spatule | 1 | | " " |
| Moule à savarin | 1 | | " " |
| Moules à tarte (tartelettes) | 5 | | " " |
| Moule à tarte | 1 | | " " |
| Cuillères à soupe | 12 | | " " |
| Fourchettes | 12 | | " " |
| Cuillères à café | 12 | | " " |
| Couteaux de sable | 12 | | " " |
| Assiettes plates | 12 | | " " |
| Assiettes creuses | 12 | | " " |
| Scupière | 1 | | " " |

R É G I O N O U E S T

DALOA - GAGNOA - MAN

D A L O A

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURE

Dalca est le lieu de résidence du Délégué Régional des Affaires culturelles de la région Centre-Ouest. Il dispose d'un budget de 600.000 francs. A la fin avril lors de notre passage, le budget de l'année 1980 ne lui était pas encore parvenu.

Une partie de son logement de fonction lui sert de bureau. Il n'a ni véhicule, ni bibliothèque, ni une infrastructure quelconque.

Cependant il a pu recenser les *danses* de la ville, et il a créé une *ligue de danse de Daloa commune* dont il anime le bureau.

A 2 SECTEUR PRIVE

Le musée Kouamé Raphaël de Vavoua a fait l'objet d'un inventaire de la part du Délégué Régional. Sa collection privée a été subventionnée par le Ministère des Affaires Culturelles afin d'aider la veuve de Kouamé Raphaël, prédicateur, a poursuivre l'oeuvre de son mari, et à présenter l'ensemble de la collection.

Le théâtre est pratiqué par 8 troupes : 4 troupes (Lycée I, II, III et C.E.G.) dans le secteur public et 4 du secteur privé, (enseignement privé). Les premières sont assistées par le Délégué Régional tandis que les autres s'organisent seules.

Une compétition s'est déroulée récemment entre les troupes du secteur public, le secteur privé n'ayant pas voulu y participer.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURE

Le correspondant régional de l'*Agence Ivoirienne de Presse* est installée à Daloa. Il a un véhicule à la limite de la réforme, mais ne dispose d'aucun budget de fonctionnement. Il bénéficie du téléphone, d'un télex et d'un assistant. C'est lui qui reçoit et transmet les avis et communiqués.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

Le Hall d'information est situé sur un terrain qui est propriété du ministère. Il couvre une surface d'environ 150 m². On y compte 2 tables, 5 chaises, 300 livres et quelques revues : I-D, Fraternité-Matin, Fraternité-Hebdo en 1 exemplaire chacun, et le bulletin de l'A.I.P. en 2 exemplaires).

Le téléviseur est en couleur. Il marche de 19 H à la fin des émissions. Si, dans la journée, le hall reçoit la visite d'environ 5 personnes, le soir, en revanche une centaine de téléspectateurs, suivent les émissions.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURE

La *Direction Régionale* de la Jeunesse et des Sports pour le Centre-Ouest est installée à Daloa. Le directeur a un adjoint et un conseiller technique. Les inspections de Gagnoa, Séguéla et Bouaflé dépendent de lui.

Au directeur adjoint sont rattachés les services suivants : secrétariat, comptabilité et matériel, bureau des activités socio-éducatives, bureau des activités physiques et sportives, OISSU.

Il y a donc 1 inspecteur, 1 maître d'éducation permanente et 3 maîtres d'éducation physique et sportive à la direction.

Cinq centres d'alphabétisation sont implantés à Daloa ville, dans les écoles primaires. Des pourparlers sont en cours pour en implanter un à l'usine SOLIBRA et un autre à l'usine BRACODI. Ces projets ont pour but d'alphabétiser les ouvriers sur leur lieu de travail et en fonction des réalités auxquelles ils se trouvent confrontés. Les cours seront de 2 fois 2 heures.

Le *budget* de la Direction Régionale est de 1.200.000 francs par semestre. La direction dispose de 2 véhicules.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *centre culturel* est en assez bon état. Il contient une grande salle de 250 m² avec une scène fonctionnelle, et une salle attenante, utilisée pour des cours de rattrapage scolaire (60 places). Les brasseurs d'air sont en mauvais état. On y compte 30 tables, 60 chaises et des tableaux.

Un maître d'éducation permanente est responsable du centre. Il est assisté de 2 maîtres d'éducation permanente.

C'est dans ce centre culturel que s'est tenu le concours organisé par le Délégué Régional des Affaires Culturelles. Des cours d'arts martiaux y sont donnés bien que le lieu soit inadapté.

Les *foyers féminins* sont au nombre de 2 : le foyer central et le foyer du camp militaire, ce dernier étant animé par une maîtresse adjointe d'éducation permanente, une animatrice. Le foyer féminin central est dirigé par une maîtresse d'éducation permanente, assistée d'une maîtresse et d'une maîtresse adjointe. Il est constitué de 2 salles, chacune contenant une dizaine de tables et une trentaine de chaises. Cinq machines à coudre sont en bon état, deux sont hors d'usage. Quinze à vingt femmes viennent avec leur machine. La cuisinière et le réfrigérateur fonctionnent.

Sont inscrites 150 auditrices, mais seules 60 fréquentent régulièrement le foyer. Elles ont entre 12 et 35 ans. Ce sont souvent des femmes mariées, de milieu modeste (les femmes de milieu aisé viennent s'informer quelquefois mais ne s'inscrivent pas).

Les cours ont lieu le matin de 8 H à 11 H 30, et l'après-midi de 15 H à 17 H. La salle est utilisée le soir à d'autres fins (réunions etc...). Les auditrices y suivent des cours de couture, puériculture, alphabétisation, économie domestique et hygiène corporelle.

Tous les 2 ans, le foyer organise une fête au cours de laquelle les réalisations des auditrices sont exposées.

Le *stade omnisport* a été construit il y a 2 ans pour la fête; mais la toiture des tribunes vient d'être arrachée par une tornade.

La *piscine* de l'hôtel des Ambassadeurs est louée (400.000 francs par an) pour l'usage des scolaires.

Les installations sportives des lycées et collèges sont de fortune. Il y a même des terrains de foot-ball en pente !

C 2 SECTEUR PRIVE

Parmi les jeunes, seuls les scouts (100 environ) et les mouvements confessionnels sont organisés. Ils viennent demander conseil à la direction pour les activités. Cette année ils ont participé à la semaine de la Nature et de l'Environnement. Il y a 2 ans ils sont allés faire une conférence en bété aux villageois.

Il existe à Daloa une *association des anciens sportifs*. Elle entreprend souvent des activités culturelles.

Des *colonies de vacances* sont organisées à Daloa à partir d'Abidjan.

Des *clubs de jeunes* inorganisés se constituent dans chaque village pendant les grandes vacances.

L'*équipe de foot-ball* de Daloa joue en première division. Le conseiller technique du directeur régional en est l'entraîneur.

G A G N O A

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLIC

Aucune activité constatée.

A 2 SECTEUR PRIVE

Il existe un club français "la cabosse" et un club sportif et culturel libano-syrien qui ne peuvent être fréquentés par les Africains.

L'hôtel "Le Cottago" a une collection d'objets traditionnels.

Quelques jeunes, amateurs de dessin et de peinture, projettent de créer une association, et de faire une exposition de leurs oeuvres au centre culture.

On compte dans la ville 1 cinéma et 2 librairies modestement fournies.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURE

Gagnoa bénéficie d'un correspondant de l'*Agence Ivoirienne de Presse*. Il n'a ni véhicule, ni budget, ni secrétaire, ni caméra, ni appareil photo, ni magnétophone. Il a par contre un planton, un téléphone, un télex et un opérateur télex. Il utilise une machine à écrire personnelle. Formé à Paris rue Lincoln, puis sur le tas, il a pour spécialité la presse écrite. Son logement baillé lui sert aussi de bureau.

B 1-2 INFRASTRUCTURE

Le *hall d'information* n'a plus d'activité depuis 5 mois, le téléviseur, élément principal, étant en panne. Situé dans un quartier populaire sur un grand terrain, le bâtiment comprend 2 salles : l'un de 200 m² qui est vide, et le second d'environ 100 m² où l'on trouve 1 table, 2 chaises et des panneaux sur lesquels sont accrochées des photos vieilles de 4 à 5 ans à côté d'affiches récentes de l'A.I.P.

Une salle atténante sert de bureau au gérant (qui a un adjoint). Ce devrait être une bibliothèque : on y compte environ 100 livres.

Le téléphone a été coupé, sur décision administrative des Finances, semble-t-il.

Les heures d'ouverture sont de 8 H à 12 H 30 et de 14 H 30 à 18 H.

Le hall reçoit des populations les avis et communiqués, qu'il transmet à Abidjan par chauffeur occasionnel et bénévole. Le chauffeur porte alors (à la cité administrative ?) l'enveloppe contenant les avis et communiqués avec la somme versée. On constate des pertes...

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

Il y a une *Inspection de la Jeunesse et des Sports* à Gagnoa. Mais le responsable est non pas un inspecteur, mais un maître d'éducation permanente. Il est assisté d'un maître d'éducation permanente, responsable des activités socio-éducatives, et de 2 maîtres d'éducation physique et sportive, responsables des activités OISSU, respectivement pour le 1er et pour le 2e degré. Un agent de bureau faisant fonction de comptable, et un secrétaire dactylographe complètent les effectifs administratifs.

L'inspection jouit d'un véhicule. Le budget est de 1.035.000 francs par semestre.

Un *centre d'alphabétisation* est installé à Gagnoa ville, au foyer de la femme sur les 5 qui sont sous la responsabilité de l'Inspection. Quarante auditeurs le fréquentent, 3 cycles se tenant en même temps dans la même salle. Les cours sont dispensés par un maître d'éducation permanente; ils durent 2 heures et ont lieu 3 fois par semaine.

L'inspection limite ses activités à Gagnoa ville sauf au moment d'organiser les épreuves physiques des examens et des centres d'alphabétisation qui ont lieu dans quelques villages.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *foyer de la femme* est le plus fréquenté de tous ceux que nous avons visité : 128 auditrices y sont inscrites, 110 suivent régulièrement les cours. Elles ont de 13 à 48 ans, la majorité se situant entre 15 et 30 ans. Elles sont de milieu semi-rural. Certaines sont au marché le matin, où elles cousent.

Par ordre de préférence des auditrices, les cours donnés sont : alphabétisation, cuisine, puériculture, jardinage, enseignement ménager et couture. Il y a eu des tentatives d'implantation d'un élevage avec l'aide des jeunes du Corps de la Paix. Mais les 45.000 francs nécessaires au démarrage de l'activité n'ont pu être trouvés...

Le bâtiment qui abrite le foyer de la femme est baillé. Il est constitué d'une salle de classe vaste mais insuffisante car elle contient 84 places, et parfois les auditrices se mettent à 3 par table de 2. Il y a en outre une cuisine, un magasin, et 3 tableaux. Les cours se font de 15 H à 17 H 30. Une maîtresse d'éducation permanente les assure seule actuellement sans l'aide de son adjointe en congés de maternité. En 1977, les maîtresses étaient au nombre de 7, puis 4 sont parties sans être remplacées. D'autres les ont suivies, il n'en reste plus qu'une.

Le *centre culturel* est un bâtiment propre vu de l'extérieur, et situé sur un terrain assez grand dont une partie sert de terrain de basket-ball en bon état.

L'intérieur du bâtiment est une salle d'environ 80 m², longue et étroite, avec une petite estrade de 8 m² environ. On y trouve 80 chaises stockées dans un petit magasin, puis 15 chaises.

Le centre culturel n'est pratiquement utilisé que pour les projections de films organisées par le directeur mercredi et samedi soir pour les élèves du primaire. C'est à ses propres frais que le directeur va emprunter et ramener deux films aux centres culturels américain et français tous les 15 jours. L'aller-retour Gagnoa-Abidjan par taxi-brousse lui coûte 4.600 francs à chaque déplacement. Il choisit de préférence les films éducatifs. Les séances de projection attirent au moins 90 et au plus 170 spectateurs.

Le Directeur organise également des concours de boules dans la cour.

Une seconde salle qui sert de bureau au directeur est équipée d'une bibliothèque de 1 066 ouvrages. Trente lecteurs, lycéens ou collégiens viennent y emprunter des livres.

Le directeur est théoriquement assisté d'un animateur que nous n'avons pas vu lors de nos 3 visites. Il bénéficie d'un gardien. Il lui arrive de donner des cours d'alphabétisation au foyer de la femme.

On prévoit de détruire le centre culturel pour lui substituer une maison des fêtes qui serait un don de la colonie libanaise.

Le *stade* est en réfection. Il devait abriter 2 semaines plus tard la finale du tournoi OISSU de foot-ball.

La grille qui entoure le terrain de foot a, paraît-il, coûté très cher. Les tribunes populaire et officielle sont refaites, de même que le mur de clôture du stade et le logement du gardien...

C 2 SECTEUR PRIVE

L'*équipe de foot-ball* de Gagnoa joue en division nationale. Il existe aussi des équipes de quartier. Par exemple l'*équipe de volley-ball* libanaise a de très bons résultats.

Les *clubs de vacances* pratiquent le foot-ball;

Les *scouts* laïques ou catholiques sont une centaine. Ils tiennent leurs réunions à l'inspection.

Le lycée reçoit une *colonie de vacances* pendant les grandes vacances, au mois d'août. Elle est suivie par l'Inspection.

Quelques *clubs de Karaté* se sont constitués dans les quartiers, pratiquement dans des conditions alléatoires.

D) DIVERS

Nous avons visité le *Centre Social* afin de savoir quelle différence existait entre ses activités et celles du Foyer Féminin.

Le centre a pour cadre une maison fonctionnelle, propriété du Ministère de la Justice. Elle comprend une grande salle, une cuisine, deux bureaux et un magasin. On y trouve 1 machine à coudre en état de marche; le réfrigérateur et la cuisinière sont hors d'usage. La responsable, assistante sociale, utilise un véhicule avec chauffeur.

Les cours ont lieu de 15 H à 17 H 30, axés sur la couture et l'enseignement ménager (éducation féminine). 20 auditrices assistent à ces cours.

En fait, les responsables des deux institutions (Centre social et Foyer féminin) se concertent; en début d'année, les auditrices sont orientées au foyer de la femme en fonction de leurs préoccupations. Les activités spécifiques du Centre social sont la pesée des bébés, les démonstrations diététiques, la prise en charge des handicapés, les enquêtes sociales, et de placement d'enfants, pour divorce, à l'orphélinat.

L'assistante sociale effectue de nombreuses visites de cours en cours et dans les villages. Elle est assistée de 3 aides assistantes sociales.

M A N

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURE

Man abrite la délégation des Affaires Culturelles pour l'Ouest.

Le délégué culturel disposait, en 1979, d'un budget de 600.000 francs destiné à couvrir les frais de bureau de la délégation. Il n'a pas de véhicule, ce qui l'oblige à se déplacer à pied ou en taxi à ses frais, ou bien encore à se faire transporter par des collègues ou des amis.

Le budget de 1980 n'était pas encore connu le jour de notre visite (fin avril 1980). Le budget est ordonnancé par le préfet, ce qui n'est pas pratique étant ses déplacements fréquents.

Le délégué culturel bénéficie d'un téléphone qui est malheureusement en service restreint à la localité de Man. Il appelle donc le Ministère à Abidjan en P.C.V. . Il a un appareil photo mais de basse qualité, un magnétophone, une machine à écrire portative et un logement de fonction baillé comprenant un petit bureau à part.

Il a été formé à l'école de théâtre de l'INA, puis à l'Institut de formation des animateurs de Nogent sur Marne comme ses collègues, délégués des autres régions. Il a également effectué un stage au Canada. Comme ses collègues, il est agent temporaire de 3e catégorie. Ses activités portent sur l'organisation de conférences, de représentations théâtrales, de soirées poétiques, de danses, d'exposition de peinture et de recherche sur le patrimoine culturel oral principalement. Les projections de films (au

lycée, au CAFOP, au C.E.G. et au collège) ont cessé à cause des difficultés rencontrées dans l'approvisionnement et la restitution des films aux centres culturels étrangers d'Abidjan.

A 1-2 INFRASTRUCTURES

Nous n'en avons pas trouvé.

A 2 SECTEUR PRIVE

Il y a à Man une salle de cinéma et quelques librairies assez sommairement fournies.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURES

Un représentant de l'Agence Ivoirienne de Presse est installé à Man. Il n'a ni budget, ni véhicule, ni caméra, ni magnétophone. Par contre il bénéficie d'un télex, d'un téléphone, d'une secrétaire et d'un gardien. Une partie de son logement baillé lui sert de bureau.

Le correspondant de Fraternité-Matin est un professeur de lettres, payé à la pige.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *Hall d'Information* reçoit les avis et communiqués pour la radiodiffusion. Il est équipé d'un téléviseur-couleur et d'un ampli qui diffuse vers l'extérieur. Le Hall ouvre de 7 H 30 à 12 H et de 18 H 45 à la fin des émissions. Emissions très appréciées, celles consacrées aux sports attirent plus de 100 téléspectateurs.

On peut y consulter le quotidien Fraternité-Matin, l'Hebdomaire Ivoire Dimanche, le bulletin de l'A.I.P. (en 2 exemplaire) et 47 romans. On y compte également 4 à 7 films oubliés par les Actualités télévisées, 13 disques de mauvaise qualité, 6 tables, 12 chaises et 2 armoires. Les photographies exposées datent de 1976, mais la dernière affiche de l'A.I.P. est de 1980.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

Le ministère est représenté à Man par une direction régionale de la Jeunesse, de l'Education populaire et des sports. Le directeur est assisté d'un Directeur Adjoint. Un maître d'éducation populaire assure le secrétariat de l'OISSU, un maître d'éducation permanente est chargé du centre culturel, trois maîtres d'éducation physique et sportive sont au C.E.G., trois au lycée.

Le budget de la direction régionale est de 1.089.000 francs par semestre. Il serait en réduction.

10 centres d'alphabétisation sont sous l'autorité du directeur régional, mais aucun n'est situé à Man ville.

Les projections de films qui avaient lieu dans les villages de la région, ont cessé avec le départ du projecteur à l'I.N.J.S.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le foyer féminin de Man ville est situé dans une maison baillée. A l'intérieur de celle-ci 2 salles et 1 magasin sont réservés aux activités du foyer.

La directrice qui est maîtresse-adjointe, est assistée d'une animatrice. Le foyer est meublé d'une vingtaine de tables, de chaises et de tableaux. Les auditrices s'y rendent de 15 H à 17 H 30. Elles ont entre 12 et 30 ans. L'effectif est de 46, mais nous y avons compté 22 le jour de notre visite.

Une seule machine à coudre fonctionne. Les cours dispensés sont : la puériculture, l'enseignement ménager, l'économie domestique, la couture, la cuisine (sans matériel ni fourniture) et l'alphabétisation.

Le *centre culturel* est un bâtiment à la limite de la ruine. Il abrite néanmoins le ring de boxe pour les entraînements qui n'ont plus lieu. Les pratiquants des arts martiaux utilisent ses espaces extérieurs vastes.

Situé sur un grand terrain clos, le centre a une aire de volley-ball cimenté et éclairé, mais en mauvais état.

Le *stade* est également en mauvais état.

Lors de notre passage à Man, le directeur régional a cru devoir nous remettre une lettre dans laquelle il informe le Ministère du PLAN (par notre intermédiaire) d'un projet de réalisation d'une infrastructure. Voici le contenu de la lettre à laquelle étaient jointes 2 photocopies de correspondance avec le Préfet-Maire de Man :

Man, le 23 avril 1980

Le Directeur Régional de la Jeunesse
et des Sports de Man

à Messieurs les Délégués du Plan
(en mission dans la région de Man)

En vous faisant parvenir ces deux photocopies, je voudrais porter votre attention sur le fait que ce sujet mérite d'être soutenu par le Ministère du Plan pour des raisons qu'il serait inutile d'évoquer ici.

Toutefois je voudrais vous faire savoir que la réalisation d'une telle infrastructure regrouperait sur une aire de 10 ha environ,

- l'auberge elle-même
- les bureaux de la Direction Régionale
- un terrain d'entraînement de foot-ball (terrain de quartier)
- des terrains annexes de Basket, Volley, Hand
- un bassin de natation.

Il est évident que toutes les infrastructures citées peuvent être programmées par ordre de priorité aussi bien pour le Plan quinquennal 1981-1985 que pour celui des années 1986-1990.

La jeunesse de ma région attend avec beaucoup d'intérêt la construction d'un tel ensemble qui à ses yeux pourrait constituer une petite cité digne de Man, région à vocation touristique.

Le Direction Régional de la
Jeunesse et des Sports

E. TAGRO LAGO

C 2 SECTEUR PRIVE

Quelques *mouvements de jeunes* sont actifs à Man, les *scouts* d'un côté, les *éclaireurs et âmes vaillantes* de l'autre en sont de bons exemples : les premiers fréquentent la direction régionale pour l'organisation de leurs activités; les seconds tenaient un meeting le samedi suivant notre visite. Les *clubs de vacances* viennent souvent se faire prêter du matériel sportif.

Le *sport civil* repose surtout sur le foot-ball : l'équipe de Man joue en division régionale. Les *boxeurs* ont cessé leur activité par manque d'installation, le ring qu'abrite le centre culturel ne pouvant être utilisé. Ils seraient en quête d'une ville plus accueillante. La région a la réputation d'être riche en bons boxeurs.

Les *équipes scolaires* des différents sports d'équipes sont en championnat à tous les niveaux.

R É G I O N N O R D

KORHOGO ET ODIENNE

K O R H O G O

Le *bilan diagnostique régional* de la région Nord répertorie les infrastructures sociales et culturelles sans indiquer s'il s'agit d'équipements localisés à Korhogo ou dans des sous-préfectures. Il y aurait à Korhogo ou dans la région :

- 1 foyer féminin
- 2 centres ou foyers culturels
- 2 hall d'information

Le *fichier du Fonds Régional d'Aménagement Rural (FRAR)* indique pour la ville de Korhogo même :

- 1 centre social
- 1 foyer féminin
- 1 hall d'information

Nous avons visité à Korhogo ville :

- 1 foyer féminin
- 1 centre culturel
- 1 hall d'information qui est en fait une maison en construction que le Ministère de l'Information projette de louer pour y abriter le hall.

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURES

La délégation régionale des Affaires Culturelles a pour responsable Monsieur AKO Homère qui a reçu une formation d'acteur d'abord à l'Institut National des Arts, ensuite en France et au Canada. Il dispose d'un logement de fonction (dont une pièce va servir de bibliothèque pour le public), d'un véhicule (Renault 4L) en mauvais état, et d'un budget de fonctionnement qui a évolué comme suit :

| | | |
|------|---|----------------|
| 1975 | : | 200.000 Francs |
| 1976 | : | 200.000 " |
| 1977 | : | 500.000 " |
| 1978 | : | 600.000 " |
| 1979 | : | 600.000 " |
| 1980 | : | ? |

Ce budget a servi notamment à constituer un petit fonds d'ouvrages destinés à la bibliothèque citée plus haut et qui ne devrait pas tarder à s'ouvrir au public.

Le délégué organise des manifestations : concert de piano prévu pour le mois de mars, présentation en plein air du Ballet National, de troupes théâtrales locales, ... Il visite les établissements ayant des pratiques culturelles, conseille et anime dans la mesure de ses moyens. En sa compagnie nous avons visité le quartier des *artisans* quartier nommé Koulékaha, le village des tisserands nommé Waraniéné à 3 km de la ville et enfin Koni le village des forgerons situé à 15 km de Korhogo.

Les établissements (Lycée Houphouët-Boigny, CAFOP, CEG et collège moderne) que nous avons visités, ont chacun une troupe de théâtre et d'autres activités dont les projections de films.

A 1-2 INFRASTRUCTURES

Il n'y a pas d'infrastructure dépendant du Ministère des Affaires Culturelles. Cependant on en trouve dans certains établissements scolaires; à savoir, par exemple le *théâtre de verdure* du C.E.G. inauguré le 6 avril 1979; la *salle polyvalente* du CAFOP où l'on organise des conférences, des séances cinématographiques et des représentations théâtrales; la *salle des fêtes* du collège moderne et la bibliothèque du Lycée Houphouët-Boigny.

A 2 SECTEUR PRIVE

A 2-1 STRUCTURES

Il existe à Korhogo un club UNESCO qui édite un bulletin de collecte des traditions orales.

A 2-2 INFRASTRUCTURES

Nous avons noté l'existence d'1 cinéma et de 3 librairies.

B) DOMAINE DE L'INFORMATIONB 1 SECTEUR PUBLICB 1-1 STRUCTURES

On trouve à Korhogo une antenne de l'Agence Ivoirienne de Presse et un représentant des Activités Audio-Visuelles.

L'A.I.P. : le représentant ne bénéficie pas de téléphone, le quartier qu'il habite n'étant pas encore équipé. Il a par contre un télex qui n'est pas encore raccordé. Son bureau qui couvre une superficie d'environ 10 m² (plus un local destiné au secrétariat) est situé dans le jardin de son logement de fonction.

Il bénéficie d'une caméra, d'un véhicule de fonction avec chauffeur. Il a un budget de fonctionnement qui s'élève à 6.400.000 francs pour 1980 et qui n'était pas encore disponible le 17/3/1980, jour de notre visite.

Le représentant de l'A.I.P. couvre les événements politiques, économiques, sociaux et culturels de la région. Il peut envoyer 500 mots par jour à l'A.I.P. à Abidjan. Il a organisé un réseau de correspondant dans chaque préfecture, rémunérés au taux de 10.000 francs par trimestre.

Cependant il semble rencontrer de nombreuses difficultés dans l'exercice d'une fonction mal définie, notamment par rapport à son collègue du même Ministère. La médiocrité de la rémunération, l'absence de carte professionnelle et l'absence de moyens semblent être à l'origine de sa morosité.

Les A.A.V. : Le représentant des Actualités Audio-Visuelles dispose d'un bureau (10 m² environ), d'un véhicule (vétuste) et d'un logement de fonction. Anciennement chargé de diffuser des films à la population il a maintenant pour principale mission la tenue du hall d'information dont les travaux de construction ne sont pas encore terminés.

Comme son collègue, il écrit "à la pige" pour *Fraternité-Matin*.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *Hall d'information* sera une villa, modèle habituel, située dans un quartier populaire, et baillée par le Ministère de l'Information. Les moyens de le faire fonctionner ne semblent pas être prévus.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

Korhogo abrite la Direction Régionale de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports qui fonctionne dans des bureaux préfabriqués de 100 m² environ, situés sur le même terrain que le Centre Culturel.

La Direction est organisée en 3 bureaux :

1°) le bureau de l'Education physique et des sports, chargé de l'OISSU, des examens, des stages, de l'Administration et des sports civils;

2°) le Bureau des Affaires Administratives et financières chargé de la comptabilité, du personnel et de l'entretien;

3°) le Bureau de l'Education Permanente, chargé du foyer féminin, du centre des jeunes, du centre d'alphabétisation, des colonies de vacances et des échanges.

Le budget qui est 1.341.000 par semestre pour l'année 1980, se répartit de la façon suivante :

- fournitures de bureau = 13 % : 174.330 F/semestre, 29.055 F/mois

- fournitures techniques, activités sportives et socio-éducatives = 26 % : 348.660 F/semestre, 50.110 F/mois

- habillement des chauffeurs et préposés = 1 % : 13.410 F/semestre, 2.235 F/mois

- entretien courant locaux et matériel = 14 % : 187.740 F/semestre, 31.290 F/mois

- réparation auto = 13 % : 174.330 F/semestre, 29.055 F/mois

- carburant et lubrifiant = 33 % : 442.530 F/semestre, 93.755 F/mois.

La Direction Régionale dispose d'un projecteur 16 mm utilisé au Centre Culturel et à Sinématiali pour des films (longs métrages et documentaires) empruntés toutes les quinzaines au Centre Culturel français.

L'abonnement revient à 2.500 F/an, chaque projection attire entre 40 et 50 enfants.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *Centre Culturel* de la ville de Korhogo est un lieu qui abrite le centre des jeunes et le foyer féminin. Le bâtiment est composé de deux corps: dans le premier, une grande salle, une petite salle (servant de bibliothèque), un bureau, des locaux techniques (état vétuste, plafond partiellement écroulé, mobilier en mauvais état, toiles d'araignées...); le deuxième corps de bâtiment est constitué d'une grande salle pouvant être utilisée comme lieu de conférences, salle de projection, activités théâtrales (mauvaise sonorisation et mauvaise ventilation). Le côté extérieur d'un mur de cette salle sert d'écran de projection; l'espace réservé aux spectateurs sert de terrain de sport la journée, ou de scène de représentation (Ballet National).

Cette salle, une des rares de Korhogo, est utilisée par la Préfecture et la Municipalité pour des réunions politiques. Sur un total de 300 chaises, il n'en reste plus que 135 utilisables; 20 bancs complètent l'équipement.

Le FRAR (Fonds Régional d'Aménagement Rural) a entrepris d'exécuter un certain nombre de *centres polyvalents* avec la participation des populations bénéficiaires. Sont terminés ceux de Niofouin, Dikodougou (inauguré le 31/12/1980), Sinemantiali, Kasséré, Nangassérégué, les autres sont en construction ou en projet : Kolia (en construction), Napié (début des travaux fin mars 1980), Tingréla (en achèvement), Kanakono (fin des travaux vers juillet 1980), Kouto (début des travaux fin mars 1980), Samango et Napié (en projet).

Le *foyer féminin* utilise la petite salle du centre culturel. Il n'a pas de matériel en bon état excepté une machine à coudre. On y déplore l'absence de cuisinière. Les cours que la directrice y dispense, sont essentiellement théoriques.

Le *Centre de Jeunes* a des activités liées aux vacances scolaires. Les associations de jeunes y organisent des soirées dansantes ou des manifestations sportives. Il y a aussi des colonies de vacances, de même que des échanges (amis de Luzarches, groupe Canada-Monde).

La *piscine du lycée* qui est sous la responsabilité du Directeur Régional, peut être utilisée pour des concerts, dans ce cas 20 % des recettes vont à la Direction Régionale.

Le *centre d'alphabétisation* utilise une des salles du centre de jeunes. 20 à 30 élèves y sont assidus. Ils suivent 2 H de cours 3 fois par semaine (lundi, jeudi et vendredi) de 19 H à 21 H. Les enseignants sont rémunérés au taux de 650 F l'heure. Sont rattachés à Korhogo 1 centres, et à Odienné 5 autres.

Le *terrain de sport* comprend une aire de hand (ou volley) et 2 de basket-ball dont 1 seul est utilisable.

Pour fonctionner correctement, il faudrait, selon le Directeur Régional, investir 1.000.000 dans du matériel, remettre en état les locaux, nommer un directeur du centre et 3 ou 4 maîtres d'éducation permanente, chacun étant chargé d'une activité : théâtre, bibliothèque, jeux, activités d'expression culturelle ou corporelle.

D) DIVERS

Il existe à Korhogo un club privé dénommé Club de Tennis et comprenant :

- 1 piscine
- 1 tennis
- 1 centre d'équitation
- 1 volley
- 1 ping-pong.

C'est le lieu de rendez-vous sportif de la colonie blanche de la ville. Le droit d'inscription (5.000 francs) et la cotisation annuelle (33.000 francs) constituent, par leur taux élevé, une barrière empêchant les Ivoiriens ou d'autres africains d'y adhérer.

L'encadrement est bénévole, les responsables élus. Quelques employés subalternes africains s'occupent du bar et de l'entretien.

O D I E N N É

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURES

Il n'existe à Odienné aucune structure qui dépende du Ministère des Affaires Culturelles. Le délégué culturel de Korhogo qui devrait étendre ses activités à Odienné n'a pas les moyens de s'y rendre. Les élèves du lycée ont un club culturel avec un journal qu'ils animent eux-mêmes.

A 1-2 INFRASTRUCTURES

Il n'en existe pas. L'absence d'infrastructure culturelle est très ressentie par la population. Même le lycée n'a pas de salle pour recevoir un conférencier. Les élèves regardent la télévision souvent en plein air.

A 2 SECTEUR PRIVE

La semaine qui suivait notre passage devait voir *les journées culturelles* de la région (manifestations sportives et culturelles, danses folkloriques et bal).

Les associations de jeunes sont des activités qui prennent beaucoup d'importance, surtout pendant les vacances.

Le *théâtre* semble très apprécié des jeunes qui s'y consacrent en particulier. Ils créent parfois des pièces en malinké dans le but de toucher la population autochtone. Ces pièces ont bien souvent pour but de critiquer la vie sociale locale (exemple : rôle excessif de l'école coranique).

Toutes ces activités ont lieu pendant les vacances.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURES

Le représentant permanent de l'information d'Odienné est chargé de la couverture du département. Il dispose d'un logement de fonction mais ne bénéficie d'aucun moyen : ni budget de fonctionnement, ni véhicule.

Un gérant tient le Hall d'information.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *Hall d'information* est une maison baillée dont le séjour contient quelques tables et chaises. Il n'est pas doté de télévision. Une quarantaine de vieilles photographies, inchangées depuis très longtemps, y sont exposées. On peut y voir également quelques affiches d'intérêt général (exemple : sur la faune à protéger). Le responsable déplore l'absence de bibliothèque; souvent consulté par les élèves, il se rend à Abidjan (à ses frais) pour acquérir quelques journaux.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

L'inspection de la Jeunesse et des Sports est un bâtiment d'une centaine de m², avec un terrain de sport attenant (basket, volley). L'inspecteur est secondé par 3 maîtres d'éducation permanente ou physique et sportive. Il organise des projections de films au lycée, au CEG, au centre de formation professionnelle, au centre technique féminin, à l'inspection même sur le terrain de sport. Une fois par mois il se rend à Abidjan pour emprunter des films dans les centres culturels étrangers ou dans les Ambassades.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *foyer féminin* est un local de 300 m² environ, situé en face du marché. Il contient 2 salles de cours et 2 salles dortoirs pour les équipes de sportifs de passage. On y compte 4 machines à coudre qui fonctionnent (sur 5), une gazinière qui est en panne depuis plusieurs mois.

L'encadrement est assuré par une maîtresse d'éducation permanente assistée de 2 adjointes bénévoles sans formation spécialisée. Les enseignements dispensés sont : l'alphabétisation, la couture, la puériculture, la cuisine, le ménage...

Les auditrices du foyer sont environ 40, mais leur nombre varie légèrement suivant les mois (octobre : 45, novembre 43, décembre : 42, janvier : 47). Elles viennent surtout pour l'alphabétisation; certaines fréquentent le foyer depuis 3 ans.

Tous les ans le foyer féminin expose les travaux des auditrices, par exemple les gâteaux confectionnés par elles... . Cette manifestation a lieu sous le patronage effectif de Madame Mamadou Coulibaly.

Il y a 3 foyers de jeunes autour d'Odienné, à Tiémé, à Séguélon et à Seydougou.

On compte 2 centres d'alphabétisation à Odienné ville, 1 à Minignan, 1 à Gouensou, 1 à Koro-Oulé, 2 à Kaniasso et 1 à Kimbirila sud. Les cours ont lieu de 19 H à 21 H les lundis, mercredis et vendredis.

Le stade Mamadou Coulibaly est construit aux limites de la ville. Le jour de notre visite s'y sont déroulées les finales régionales de hand-ball, garçons et filles, remportées par Odienné. Deux semaines auparavant, s'y tenait une réunion des athlètes ivoiriens internationaux.

Si les tribunes officielles semblent solides, la réfection des tribunes populaires dont le plancher s'écroule, semble urgente, pour des raisons de sécurité. Les compétitions civiles nombreuses font que le stade, construit pour la fête de l'Indépendance, est très utilisé. Le stade comprend, outre le terrain de foot-ball, 2 terrains de volley (bitumés), 1 de hand et 1 de basket.

Le centre culturel n'a jamais dépassé le stade des fondations, construites en 1972. Il est très regrettable de constater l'absence de salle de réunion dans toute la ville d'Odienné, excepté le cinéma, rarement cédé par son propriétaire qui entend éviter les pertes de recette.

C 2 SECTEUR PRIVE

C 2-1 STRUCTURES

L'activité de l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports en place depuis cinq ans, a engendré de nombreuses activités sportives.

Le foot-ball vient en tête avec l'organisation d'une coupe départementale, et la création en octobre 1976 d'une ligue départementale de foot-ball qui organisa un match ASEC-AFRICA (gain = 900.000 francs) dont la recette aida à la constitution de la ligue. Il existe dans toutes les sous-préfectures une équipe dont la motivation, de même que celle des supporters, est très forte.

Odienné et son inspecteur créèrent le premier stage de formation d'arbitres qui eut un grand succès auprès de la Commission Nationale des Arbitres. Maintenant cette innovation a été généralisée.

Odienné et son inspecteur ont également créé un stage annuel de formation d'animateurs sportifs...

Le *hand-ball* est, après le foot-ball, le sport le plus répandu.

Le *basket-ball* est victime du manque d'installation.

R É G I O N S U D

SASSANDRA ET SAN-PEDRO

S A S S A N D R A

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA 1-1 STRUCTURES

La région du Sud ne bénéficie d'aucune délégation des Affaires Culturelles. En matière d'activités culturelles, il n'y a guère que celle du lycée dont les élèves ont inauguré et tourné un film en super 8 avec l'aide d'un professeur. Le film intitulé "Cabris morts" leur a été inspiré par la sélection scolaire, les "cabris morts" illustrant les déchets à chaque étape. Ce film d'une durée de 50 mn a remporté beaucoup de succès dans l'établissement. Les élèves en tire une fierté légitime car ils ont vraiment tout fait : scénario, cadrage, prise de son et musique du film.

Le lycée organise également des conférences.

Un concert de piano a eu lieu cette année au centre culturel sous le patronnage du Ministère des Affaires Culturelles.

A 1-2 INFRASTRUCTURES

Néant. Le Ministère des Affaires Culturelles pourrait cependant, exploiter le beau site que nous avons admiré.

A 2 SECTEUR PRIVEA 2-1 STRUCTURES

Les responsables administratifs nous ont signalé l'existence de danses traditionnelles bien structurées, ainsi que des activités de vannerie et de sculpture.

A 2-1 INFRASTRUCTURES

Nous avons noté l'existence d'1 cinéma.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

Il n'existe à Sassandra ni correspondant de l'A.I.P.
ni hall d'information.

La ville semble très négligée, elle sombre dans une
léthargie progressive.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

Une inspection de la Jeunesse et des Sports est installée à Sassandra. Elle couvre toute la région : San Pedro, Tabou, Grand-Bérébi, Soubré...

Elle comprend 1 inspecteur, 1 maître d'éducation permanente.

Elle fonctionne sur un budget de 945.000 F/semestre. Ses activités sont socio-éducatives (centre d'alphabétisation, foyers féminins, centre culturel, mouvements et associations de jeunes) et sportives (sports civils, sports scolaires, CISSU).

Le centre d'alphabétisation est installé dans l'école primaire : 20 élèves suivent 3 fois 2 heures de cours par semaine, donnés par un instituteur; 3 centres seraient souhaités à Sassandra.

Un autre centre d'alphabétisation est installé à Soubré.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *foyer féminin* est, normalement, un bâtiment très simple situé à côté du centre culturel. La directrice a préféré installer ses activités ailleurs, avec le jardin d'enfants.

On compte dans le foyer 6 machines dont la moitié seulement marche, 1 cuisinière, 1 réfrigérateur, des tables, des chaises et des livres. 15 femmes y suivent les cours de 8 H 30 à 11 H puis de 15 H à 17 H.

La directrice, maîtresse d'éducation permanente, dispose d'une salle de cours et d'un magasin.

Le centre culturel est dirigé par un maître d'éducation permanente, aidé d'un gardien. C'est une grande salle au plafond délabré. A l'extérieur on remarque une grande terrasse.

Le centre culturel est situé à un très bel emplacement, sur la colline qui domine l'embouchure du Sassandra. On trouve 20 tables et environ 100 chaises.

La télévision est en panne. Les brasseurs d'air qui subsistent sont défectueux.

On y organise des soirées dansantes, du théâtre et d'autres manifestations.

Un *terrain de jeu* qui n'est pas à proprement parler un stade, sert de lieu pour les activités sportives.

B 2 SECTEUR PRIVE

Quelques mouvements de jeunes tentent d'animer la ville de Sassandra : les scouts catholiques, les mouvements d'éclaireurs, 2 ou 3 clubs de jeunes pendant les vacances. Ils viennent principalement demander l'autorisation d'utiliser le centre culturel pour leurs activités.

S A N P E D R O

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLIC

Nous n'avons rien observé à San Pedro, excepté une salle des fêtes servant également de night-club et de salle de bal. Elle est l'oeuvre de l'ARSO.

A 2 SECTEUR PRIVE

Il existe dans la ville 1 cinéma et 1 librairie du moins.

B) DOMAINE DE L'INFORMATIONB 1 SECTEUR PUBLICB 1-1 STRUCTURES

L'Agence Ivoirienne de Presse a un représentant à San Pedro. Il travaille sans budget de fonctionnement, ni véhicule, ni frais de déplacement. Au contraire il bénéficie d'une caméra, reçoit des pellicules d'Abidjan et expédie 6 à 8 films par mois. En outre il transmet bénévolement des informations à Fraternité-Matin. Il a un téléphone, un télex et un assistant chargé du service courrier.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

On déplore l'absence de hall d'information à San Pedro.

B 2 SECTEUR PRIVE

Nul.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUELIC

C 1-1 STRUCTURES

San Pedro qui est rattaché à Sassandra n'a aucune structure propre.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le *foyer féminin* a été construit par l'ARSO. C'est un joli petit bâtiment carré avec un petit patio central, disposé au milieu d'un terrain carré. Un logement sommaire y est prévu pour le responsable qui ne l'occupe pas.

Le foyer comprend 3 salles de cours, 1 magasin et 1 cuisine. On y trouve 3 machines à coudre en état de marche, une trentaine de chaises, 22 tables, 1 cuisinière (hors d'usage) et 1 réfrigérateur. 40 auditrices (de 13 à 27 ans) en majorité célibataires et oisives, assistent aux cours de couture (activité principale), de cuisine, de puériculture et d'alphabétisation. Les cours sont dispensés par la responsable maîtresse d'éducation populaire; son adjointe, animatrice, est peu disponible à cause de ses activités politiques.

Les cours ont lieu de 8 H 30 à 12 H et de 15 H 30 à 17 H 30. Le cycle est de 3 ans.

Le bâtiment manque d'entretien, le terrain n'est pas clos, et les espaces extérieurs sont souvent envahis par les voisins. Toutes les poignées des portes ont disparu.

Le *stade omnisport* qui porte le nom d'Auguste Denise a été réalisé pour moitié sur fonds du B.S.I.E., pour moitié sur financement propre de l'ARSO (210.000.000 francs au total). Il a

été inauguré peu de temps avant notre visite. C'est une magnifique construction comprenant 2 terrains de foot-ball, 2 de basket-ball, 2 de hand-ball, 2 de volley-ball et les annexes nécessaires pour l'athlétisme. Sous les tribunes, il y a des bureaux, des dortoirs et des sanitaires. Un directeur dispose d'un logement de fonction dans l'enceinte du stade.

Ce stade permettra le développement du sport à San Pedro dont l'équipe de foot-ball qui joue en division régionale, espère accéder à la division nationale.

C 2 SECTEUR PRIVE

La fédération ivoirienne de scoutisme dispose d'un grand bâtiment que nous n'avons pas pu visiter.

R É G I O N C E N T R E

YAMOISSOUKRO ET BOUAKE

Y A M O U S S O U K R O

A) DOMAINE CULTUREL

Le Ministère des Affaires Culturelles n'a pas de délégué à Yamoussoukro.

Les seules activités culturelles que nous avons pu noter sont concentrées dans les établissements scolaires (Lycée des garçons et Lycée des filles) et les grandes écoles (ENSTP).

Le Lycée de garçons : Les activités culturelles des élèves y sont nombreuses. La *bibliothèque* contient 24 000 titres, sa fréquentation est obligatoire 2 heures par semaine pour les élèves du 1er cycle. Il existe une troupe de théâtre qui donne des représentations dans la grande et luxueuse salle de conférences de 1 218 places, équipée d'un projecteur 16 mm et de 2 projecteurs 35 mm. Cette salle sert de centre culturel pour la ville. Des vedettes de la chanson et des troupes de théâtres étrangères au lycée s'y produisent. On y projette des films achetés au circuit commercial (COMACICO). Une association de professeurs, chefs de service de la ville, instituteurs et parents d'élèves... finance et gère ces activités. Chaque membre paye 10.000 francs par an. Afin d'amoindrir le coût des spectacles et de les rendre gratuits ou bon marché pour les élèves, on exige des spectateurs de l'extérieur des droits d'entrée. Des conférences présentées par "Les grands conférenciers de langue française" y ont souvent lieu (coût : 100.000 francs par conférence). Les élèves y organisent également des conférences diverses et des spectacles. Les films sont alors empruntés aux centres culturels français, allemand, Jacques AKA ou aux ambassades du Brésil et des Etats-Unis. Ce sont les professeurs volontaires du bureau d'animation culturelle qui font tourner la salle non dotée de techniciens.

Les élèves éditent un journal : le Bélier.

Il existe un photo-club qui utilise le laboratoire équipé de 6 agrandisseurs. (Notons que le Lycée compte plus d'un laboratoire).

Il y a également des clubs d'Anglais, d'Allemand, d'Espagnol, d'Arts et Traditions (orienté vers les danses), de Mathématiques (pour la pratique de jeux cérébraux).

Les élèves bénéficient d'un foyer qui comprend une buvette et une coopérative pour la vente des petites fournitures utiles aux internes.

Enfin, signalons que les 8 meilleurs élèves des 8 classes de 6e sont invités à pratiquer gratuitement le golf.

Le *Lycée de filles* a une bibliothèque qui renferme 11 500 livres. Les conférences y sont moins nombreuses et il n'y a pas de club photo. Par contre beaucoup d'autres clubs ont des activités : clubs de peinture, couture et broderie, tricot et crochet, travaux féminins (poupées en feutre et objets divers vendus à la fête de fin d'année), imprimerie, cuisine et enfin un club de la nature. Le lycée a aussi une troupe de théâtre.

L'*Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics* a une bibliothèque qui prévoit 25 000 titres, 15 000 dans le domaine des sciences et techniques et 10 000 en culture générale. Elle est abonnée à 200 ou 300 revues scientifiques et techniques, et comprend une discothèque de 3 à 4 000 disques, une vidéothèque de 45 films surtout techniques. La bibliothèque qui est ouverte de 9 H à 22 H aux enseignants et élèves a 250 places. On prévoit de la compléter par une librairie.

Le centre Audio-Visuel a produit 20 des 45 films vidéo disponibles.

Le grand Amphithéâtre contient 800 places. Il peut être utilisé pour des conférences en traduction simultanée, du cinéma, du théâtre et de la musique.

Le comité des Activités Culturelles est constitué de représentants des 4 écoles installées à l'ENTP (ENSI, ENIT, ENTS, CFC). Il dispose de bâtiments à part, d'un auditorium de 50 places, de salles de jeux (ping-pong, billard, bibliothèque de loisir), et anime plusieurs clubs : 2 clubs de théâtre, 1 de cinéma, 1 de vidéo, 1 de photo et 1 d'Arts et Traditions. Les films projetés viennent de différentes ambassades, ils sont à dominante technique.

La maison du parti dispose d'une salle de conférence polyvalente que nous n'avons pas pu visiter.

Une salle de cinéma très moderne vient d'ouvrir ses portes dans la ville.

B) DOMAINE INFORMATION

Un représentant de l'*Agence Ivoirienne de Presse* est installé à Yamoussoukro. Il a pour rôle de couvrir les événements "ordinaires", pour les grands événements l'équipe de Bouaké (parfois même aidée d'une autre en provenance d'Abidjan) offre ses services.

Le représentant de l'A.I.P. jouit d'un véhicule (R 12), d'une caméra, d'un télex et d'un téléphone (en dérangement depuis 1 mois lors de notre visite). Il bénéficie des services d'une secrétaire et d'un chauffeur et envoie des articles à *Fraternité-Matin*.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

Une inspection de la Jeunesse et des Sports est installée à Yamoussoukro. Elle est dirigée par 1 inspecteur aidé de 2 maîtres d'éducation permanente dont l'un est chargé des activités socio-culturelles et l'autre des activités socio-éducatives. Un européen s'occupe de l'animation sportive.

L'inspection a 2 véhicules de service et un budget d'environ 950.000 francs par semestre.

Elle organise des projections de films (empruntés à l'Ambassade du Canada à Abidjan) à l'inspection même et à divers autres endroits : mission catholique, école primaire du quartier Dioulabougou, centre de formation professionnelle, centre culturel de Toumodi.

On compte de nombreux *mouvements et associations de jeunes* dans la ville et ses environs.

Le *scoutisme* occupe 500 jeunes dont 200 à Yamoussoukro ville.

La JEC (Jeunesse et Culture) dispose d'une troupe de 30 acteurs et de 110 majorettes.

Le club Tubman a une section dans la ville.

On note également l'existence d'une Association des Intellectuels de N'Gattakro (ASINGA) et d'une sorte de mouvement de scoutisme nommé *Flambeau et Lumière*. Mais le plus grand mouvement de jeunes est l'Association des jeunes de la circonscription de Yamoussoukro.

Il y a 3 centres d'alphabétisation à Yamoussoukro-ville sur les 10 de la circonscription. Ils fonctionnent 3 fois 2 heures par semaine, dans les écoles primaires; les cours sont dispensés par des instituteurs et un maître d'éducation permanente. Chaque centre accueille 67 élèves séparés en 2 niveaux, dans la même salle, et chaque élève reste 3 ou 4 ans.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

Le foyer féminin de Yamoussoukro est situé dans un quartier populaire : il comprend 1 salle, 1 magasin, 1 cuisine et 1 chambre de démonstration (sans lit). Les cours ont lieu de 9 H à 11 H 30 pour les jeunes filles (de 13 à 18 ans) qui sont au nombre de 15. Les femmes mariées (de 23 à 28 ans) viennent l'après-midi de 15 H à 17 H 30. Elles sont 12. Les auditrices fréquentent le foyer en moyenne 2 ou 3 ans. Elles suivent des cours de couture, d'alphabétisation et d'enseignement ménager que leur donnent une maîtresse adjointe et une animatrice.

Le foyer contient 12 tables, 9 bancs, 5 chaises, 2 machines à coudre qui marchent (sur 10). On déplore l'absence de matériel pour l'enseignement ménager, il n'y a pas de cuisinière et le réfrigérateur est en panne.

Le foyer féminin de la garde présidentielle est dans un bâtiment à l'intérieur du camp. Il est composé d'une grande salle, d'une cuisine et de toilettes. Il ouvre ses portes de 15 H à 17H30 sous l'autorité d'une maîtresse et d'une maîtresse adjointe.

Hormis 2 venant de l'extérieur les 31 auditrices sont des épouses de garde, elles ont de 18 à 35 ans. Leur présence est épisodique, lors de notre visite nous avons rencontré la directrice seule dans cette grande salle bien équipée : 50 chaises, 14 tables, 1 machine à coudre fonctionnant sur 12, 1 réfrigérateur, 1 cuisinière.

On y donne des cours d'alphabétisation, de couture et d'arts ménagers. Elles préfèrent ceux de couture.

La garde présidentielle offre 50.000 francs par trimestre pour l'achat de fils, tissus et boutons.

Le *stade* est financé et entretenu par l'A.V.B.

C 2 SECTEUR PRIVE

L'Union Sportive de Yamoussoukro qui est l'équipe de foot-ball de la ville, ambitionne d'aller loin.

Le hand-ball est un sport très pratiqué, mais le plus bel équipement privé est le *terrain de golf*.

D) DIVERSLES INFRASTRUCTURES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Lycée de garçons dispose d'équipements sportifs remarquables, bien qu'ils ne soient pas ouverts : bientôt sera en service une piscine olympique de 12x25 m avec fosse de plongeon.

On compte déjà 4 cours de tennis, un gymnase de 6 000 m² comprenant une salle polyvalente de 50x25 m² (cours de tennis, basket-ball, volley-ball ou hand-ball) avec des gradins, une salle de volley-ball et une salle de gymnastique. En extérieur, un terrain de foot-ball pour les matches et un second pour les entraînements, en voie d'achèvement, un terrain de volley-ball et un terrain de hand-ball. 7 maîtres d'éducation physique et sportive s'occupent de 850 élèves pensionnaires en chambres de 2.

Le lycée de filles est équipé d'une piscine de 12x25 m², d'un terrain de hand-ball, de 3 terrains de volley-ball, de 2 terrains de basket-ball, d'une piste et d'un gymnase... Les 945 élèves sont encadrés par 7 maîtres d'éducation physique et sportive.

L'Ecole Nationale Supérieure de Travaux Publics dispose d'une piscine de 12x25 m², d'un terrain de foot-ball, d'une piste (tous éclairés), d'une salle omnisport (tennis, basket, volley ou hand), de 2 aires de sport de combat, de 3 cours de tennis, d'un terrain de hand-ball, d'un terrain de basket-ball et de 2 terrains de volley-ball.

B O U A K É

A) DOMAINE CULTUREL

L'essentiel des activités du secteur public se trouve concentré au centre culturel Jacques AKA, seul centre culturel qui fonctionne sous la responsabilité du Ministère des Affaires Culturelles.

Il comprend 4 bâtiments :

- 1 bâtiment administratif contenant la bibliothèque des adultes, très fréquentée et riche de 7 000 volumes
- 1 bâtiment consacré à la bibliothèque des jeunes
- 1 bâtiment renfermant le Hall d'exposition et la salle des spectacles
- 1 bâtiment pour l'animation contenant des locaux techniques.

Le centre culturel a une salle de spectacle de 560 places, elle est moderne et agréable; une salle d'exposition; une salle servant de hall d'information; une salle-bibliothèque des adultes; une salle-bibliothèque des jeunes (5 000 volumes) et trois salles qu'on projette de transformer en ateliers :

- a) de percussion
- b) d'art graphique
- c) de sculpture sur bois.

Construit en 1972 et inauguré en 1974, le centre a une superficie de 1 hectare. On y compte 300 manifestations pour 200 jours ouvrables, environ 1 exposition par mois; et plus de 1 000 adhérents. Pour bénéficier de la bibliothèque et du cinéma, les enfants paient 50 francs, les adolescents 150 francs et les adultes 3.000 francs.

Une trentaine de personnes le tiennent. Parmi elles on note 3 assistants techniques non ivoiriens: 1 directeur, 1 régisseur et 1 adjoint de programmation.

Le financement du centre provient du Ministère des Affaires Culturelles : 4,6 millions + 1,5 millions de personnel en 1975, puis 6 millions jusqu'en 1979 et 16 millions en 1980, plus 2 véhicules de service dont 1 seul disponible.

Les responsables estiment qu'il leur faut un budget de 23 millions qui répondra à tous les besoins.

Bouaké est le lieu de résidence du délégué des Affaires Culturelles pour le centre, mais nous n'avons pas pu le rencontrer.

LES ACTIVITES CULTURELLES AU LYCEE CLASSIQUE ET MODERNE DE BOUAKE

Le Lycée dispose d'une bibliothèque dont le personnel comprend 1 aide-bibliothécaire et 1 jeune fille sans qualification. La bibliothèque contient 3 000 volumes dont plus 400 offerts par la Bibliothèque Nationale.

Les élèves ont 1 journal qu'ils animent et qui est paru 1 fois depuis le début de l'année. Ils ont une troupe de théâtre qui a donné 4 représentations, les pièces ayant pour auteurs des Africains, par exemple "L'eau dormante" de Sylvain Bemba, et "La révolution africaine" de Sévérin Ekando. Le lieu de production est le théâtre de verdure où l'on reçoit également des conférenciers.

Le ciné-club qui s'approvisionne en films aux centres culturels français et Jacques AKA, a un appareil de 16 mm pour les projections hebdomadaires.

Le foyer du Lycée est une grande salle qui contient 1 poste de télévision, 1 buvette, 2 tables de ping-pong, des damiers, des bancs métalliques, des tableaux d'affichage et des boules.

Notons enfin l'existence de plusieurs clubs dans l'établissement : club littéraire "tam-tam", club économiste, club scientifique et club d'anglais. Chaque fin d'année le lycée organise une Kermesse et un bal.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

B 1 SECTEUR PUBLIC

B 1-1 STRUCTURES

A Bouaké sont installés une antenne de la télévision, une station de radio et un correspondant de l'A.I.P.

Le correspondant de l'*Agence Ivoirienne de Presse* est un directeur régional, qui dispose d'un budget de fonctionnement de 3.000.000 francs par semestre, destiné à couvrir les frais de Yamoussoukro, Korhogo et les halls d'information de Katiola, Sakassou et Bécumi. Il a un véhicule mais qui est réformé, un télex, un téléphone et bénéficie des services d'une secrétaire, d'un gardien, d'un chauffeur et d'un planton.

Le responsable est un journaliste formé au studio école et a suivi un stage à l'Institut International des Journalistes de Berlin. Il n'est pas correspondant de *Fraternité-Matin*.

L'*antenne régionale de la télévision* est une petite équipe de 4 techniciens : 1 cameraman, 1 monteur, 1 preneur de son et 1 journaliste (responsable de l'équipe). A ses techniciens il faut ajouter quelques administratifs : 1 comptable, 1 secrétaire, 2 chauffeurs, 1 planton et 1 gardien.

Le budget est de 2.860.000 francs par semestre en 1980; celui de 1981 serait de 13.000.000 francs pour l'année. Le responsable de l'équipe est administrateur délégué des crédits visés semestriellement du Trésor de Bouaké. Mais la nomination d'un responsable au dessus de lui, non encore installé, pose de gros problèmes et paralyse la sortie des fonds.

L'antenne dispose de deux véhicules (dont l'un hors d'usage), une caméra (ACL), un Nagra, de petits appareils photos et projecteurs, une machine à écrire et un téléphone. Le logement, comprenant un bureau, est baillé .

L'antenne collabore avec le complexe télévisuel de Bouaké (qui n'est équipé qu'en noir et blanc) dans des conditions qui semblent parfois humiliantes.

L'antenne régionale couvre le Centre et va jusqu'au Nord et au Centre-Ouest. Mais tout ce qui est présidentiel est couvert à Yamoussoukro par Abidjan.

Les responsables souhaitent bénéficier de moyens leur permettant d'autonomie technique par rapport au Complexe Télévisuel.

B 1-2 INFRASTRUCTURES

La station régionale de radio est un bâtiment comprenant 2 studios, chacun équipé de 2 magnétophones et de 2 pick-up, 3 cabines de montage (dont 2 équipés), une discothèque et des locaux administratifs. Il y a un émetteur A.M. et un émetteur F.M. .

Le bâtiment est propriété de l'Etat.

Les émissions ont lieu de 5 H 55 à 6 H 30, et de 15 H à 18 H 45; le dimanche après-midi de 14 H à 15 H. Ce sont surtout des variétés et de l'animation.

Les 9 techniciens et les 6 animateurs constituent le personnel de la station.

Le budget est de 5.610.000 francs par an. Le responsable de la station est administrateur délégué de crédit depuis 2 ans. Le budget couvre les frais de fonctionnement; les frais de personnel et l'entretien des bâtiments étant pris en charge par Abidjan.

La station a 4 véhicules dont 2 fonctionnent, les 2 autres sont immobilisés au garage, en attente de fonds pour la réparation.

C) DOMAINE JEUNESSE ET SPORTS

C 1 SECTEUR PUBLIC

C 1-1 STRUCTURES

La *Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports* installée à Bouaké, couvre les inspections de Yamoussoukro et de Dimbokro. Elle fait fonction d'inspection pour Bouaké. Le personnel est composé de : 1 inspecteur (le directeur), 2 maîtres d'éducation permanente, 3 conseillers et 2 maîtres d'éducation physique et sportive. Elle est structurée en 5 bureaux :

- 1°) Jeunesse
- 2°) OISSU
- 3°) Comptabilité
- 4°) Equipement
- 5°) Animation sportive.

Le budget semestriel est de 1.800.000 francs. Les 2 véhicules de service sont neufs.

La ville de Bouaké a 3 centres d'alphabétisation qui fonctionnent 3 fois 2 heures par semaine. Une vingtaine d'élèves en moyenne fréquentent chaque centre.

Une ligue regroupe les différents mouvements de jeunes : AJEC, AJOC, Scouts, Coeurs Vaillants, club Tubman.

C 1-2 INFRASTRUCTURES

L'*Auberge de jeunes et le foyer de jeunes* ne sont pas encore ouverts, les travaux n'étant pas terminés.

Une *piscine municipale* de 25x12 m est en service, elle accueille scolaires, militaires et civils.

Le *stade municipal* comprend 1 terrain de foot-ball, 2 terrains de basket-ball, 2 terrains de hand-ball et 2 terrains de volley-ball éclairés et en bon état.

Le *foyer féminin d'Air-France* est dirigé par une maîtresse d'éducation permanente, assistée d'1 maîtresse et de deux maîtresses auxiliaires.

Sur les 118 auditrices inscrites, 100 viennent régulièrement. Elles sont épouses de fonctionnaires, surtout de milieu moyen, âgées de 12 à 32 ans. Les cours ont lieu de 8 H à 11 H 30 et de 15 H à 17 H 30. On y enseigne la couture (matière préférée), l'alphabétisation, la cuisine et l'enseignement ménager.

Le local vétuste qui abrite les activités du foyer, est baillé; il est constitué de 2 corps de bâtiment comprenant 2 salles de cours et une cuisine et contenant 1 machine à coudre en bon état (sur 6), 1 cuisinière, 1 réfrigérateur, 1 fer et 1 planche à repasser.

On exige 1.000 francs comme frais d'inscription à chaque auditrice; ce qui permet d'avoir un petit budget pour l'acquisition de produits et denrées. L'exposition qui a lieu tous les 2 ans, est l'occasion de vendre des produits et objets fabriqués par les auditrices et de regrouper une somme d'argent : environ 40.000 francs.

Le *foyer féminin de Koko* a un effectif de 96 auditrices réparties en 3 niveaux. Leur âge varie de 12 à 48 ans avec une moyenne de 20 à 25 ans; ce sont pour la plupart des épouses de fonctionnaires.

Le foyer ouvre de 7 H 30 à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H. On y enseigne la couture, l'alphabétisation, la cuisine et l'enseignement ménager.

La maison baillée est composée de 5 corps de bâtiments en état médiocre. On y compte 3 salles de classe et 1 salle de couture. Les 8 machines à coudre du foyer sont hors d'usage. Le réfrigérateur, la cuisinière et le lit de démonstration sont utilisables.

Les auditrices s'acquittent de la somme de 1.000 francs exigés pour l'achat de produit ou denrées diverses. L'exposition, tous les 2 ans, procure également quelques revenus à cette fin.

Le foyer féminin du camp militaire accueille en principe quotidiennement 64 auditrices dont les trois quarts sont des femmes de civils. Elles ont de 12 à 25 ans et sont mariées pour la plupart. Mais 33 auditrices seulement sont régulières de 8 H à 11 H 30 et de 15 H à 17 H pour assister aux cours d'alphabétisation et de couture surtout, puis à ceux de cuisine et d'enseignement ménager. Les cours sont dispensés par 3 maîtresses aidées par l'épouse du Colonel, fonctionnaire du service civique affectée au foyer.

Sur les 4 machines à coudre du foyer, seules 2 sont en bon état. La cuisinière fonctionne (mais pas le four), les 2 fers et la planche à repasser, le lit de démonstration, les tables, les chaises et les tableaux sont utilisables. On y déplore le manque de réfrigérateur.

Le local fourni par l'armée, est dans un état moyen; il comprend 1 grande salle et 2 magasins. Le camp fournit des tissus et des produits alimentaires destinés aux travaux des femmes.

Le foyer organise une exposition tous les 2 ans, la prochaine devait avoir lieu en juin 1980.

B 2 SECTEUR PRIVE

L'ASCB de Bouaké est une jeune équipe de foot-ball qui doit jouer en division régionale. Elle est formée à partir des meilleurs éléments des 4 clubs qui existaient précédemment.

La ville a aussi des équipes de hand-ball (3 féminines et 3 masculines), 1 de volley, 2 masculines et 2 féminines en basket-ball.

Il existe également 1 équipe de Rugby (on en compte 3 autres en Côte d'Ivoire, à Abidjan).

L'équipe d'athlétisme qui est très bonne, fournit beaucoup de champions.

PROBLÉMATIQUE PAR DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL

A) DOMAINE CULTURELA 1 SECTEUR PUBLICA.1-1 STRUCTURES

L'*Institut National des Arts* qui est un institut de formation vit de façon particulièrement aiguë la contradiction qui consiste à le considérer comme lieu d'éducation sans lui en attribuer les prérogatives afférentes. Cette situation débouche naturellement sur des incompréhensions qui finissent par dégénérer. D'abord les comédiens formés à l'Ecole de Théâtre se retrouvent abandonnés à eux-mêmes, sans débouché; ils décident de se mettre en grève en 1978 et en 1979 l'école est fermée. Ensuite les professeurs, ne supportant plus d'être des agents temporaires, ont réclamé en vain leur intégration à titre exceptionnel dans le corps des professeurs de C.E.G. . Leur problème demeure sans solution.

L'Ecole Nationale des Beaux-Arts forme des artistes peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs etc... qui tous sont utilisés dans les lycées et collèges comme professeurs de dessin sans la moindre initiation aux méthodes pédagogiques. Cette inadéquation flagrante entre la formation et l'emploi nuit aussi bien à l'enseignant qu'à l'élève. Ce qui dénote une mauvaise politique culturelle et éducative.

Les délégations régionales des Affaires culturelles subissent également les conséquences de cette politique éducative inadaptée : tous les délégués culturels le disent et le déplorent, ils ont tous reçu une formation de comédiens et on leur demande de se transformer brusquement en animateurs culturels. Le malaise qu'ils ressentent est patent.

De plus leur niveau d'instruction et leurs conditions matérielles (absence de bureau et de moyens de déplacement etc...) les minimisent quelque peu face aux autorités administratives régionales. Bien souvent ils se révèlent de piètres défenseurs des Affaires culturelles.

Le secteur public connaît enfin un domaine qui mériterait quelque clarification : l'*édition*.

Rappelons d'abord le décret n° 78-128 du 16 février 1978 qui fixe les attributions du Ministre des Affaires Culturelles et porte organisation du Ministère. L'article 5 du dit décret stipule "Le Ministère des Affaires Culturelles a sous sa tutelle les sociétés d'édition suivantes : le Centre d'Édition et de Diffusion Africaines (CEDA); les Nouvelles Éditions Africaines (NEA)". Il s'agit d'une "tutelle technique" dit le même décret sans préciser quels liens organiques doivent exister entre le gouvernement et les Maisons d'édition. Celui-là n'intervient que si on le lui demande bien qu'il détienne une part importante du capital de ces maisons.

CEDA : capital initial de 2.000.000 (25 % gouvernement ivoirien, 75 % groupe français HATIER-DIDIER-MAME). Aujourd'hui : capital de 44.000.000 (51 % gouvernement ivoirien, 49 % groupe français - Société créée en septembre 1961.

NEA : société créée en mars 1972 par le gouvernement sénégalais, avec un capital de 5.000.000 (32 % gouvernement sénégalais, 48 % éditeurs français A. COLIN, EDICEF, F. NATHAN, PRESSENCE AFRICAINE, LE SEUIL). En novembre 1972 le gouvernement ivoirien y fait son entrée en prenant la moitié des parts sénégalaises; puis le Togo intervient en juin 1978 dans la société. Ce qui donne : Sénégal 20 %, Côte d'Ivoire 20 %, Togo 20 %, éditeurs français 40 %; le capital est aujourd'hui de 30.000.000.

Face au coût trop élevé du prix de vente du livre, qui est en contradiction avec la politique d'incitation à la lecture, il serait souhaitable qu'on explicite l'intervention du ministère des Affaires Culturelles en lui conférant un droit de regard sur les programmes de publication, tout en lui donnant, bien entendu, les moyens d'intervenir annuellement par des subventions permettant de baisser le prix de revient du livre et donc, parallèlement, de baisser son prix de vente.

Si l'on admet que la diffusion et la consommation de la nourriture intellectuelle est une des préoccupations du Ministère des Affaires Culturelles, l'on devrait nécessairement déplorer que l'Etat n'intervienne pas chaque année par des subventions tendant à vulgariser la consommation du livre. A titre d'exemple, on peut regretter qu'un petit livre de 75 pages, celui d'Amadou KONE, intitulé "Liens" et publié au CEDA en 1980 coûte 860 F sur le marché. L'intervention de l'Etat dans les frais d'édition devrait pouvoir faire baisser le prix de ce livre et le ramener autour de 400 F, ce qui en faciliterait certainement la consommation.

A.1-2 INFRASTRUCTURES

En tant qu'infrastructure l'*Institut National des Arts* se signale par son inadaptation, c'est un bâtiment non fonctionnel qui se trouve dépassé du point de vue architectural. Il suffirait pour étayer notre argumentation, de signaler que le conservatoire du musique (partie intégrante de l'INA) a été fermé pour inondation.

Abidjan qui ambitionne de ressembler à Paris, à Venise ou à Manhattan (cf. Abidjan métropole moderne, spéciale Fraternité-Matin 1979), montre, par sa négligence des infrastructures culturelles, l'importance qu'elle accorde à la culture : d'où l'on voit la contradiction entre le discours officiel qui annonce des bonnes intentions et la réalité qui témoigne des intentions véritables et prioritaires.

Le Musée d'Abidjan ne diffère pas de l'INA quant à l'absence de fonctionnalité et à la vétusté des locaux. Construit dans les années 40, la salle d'exposition qui renferme 9 000 objets (inventaire d'il y a 2 ans) n'est même/^{pas} climatisée. Sur les 7 salles qui servent de réserves où l'on entasse de milliers d'objets, nous avons visités 3 : triste spectacle ! Livrés à eux-mêmes, c'est-à-dire aux termites et autres insectes, ces objets subissent une destruction lente sous les yeux impuissants des responsables du Musée.

Tableau récapitulatif du nombre de visiteurs du Musée national d'Abidjan (Tableau annuel)

Source = Musée d'Abidjan (statistiques)

| Mois Année | Visiteurs Africains | | | | Visiteurs Etrangers | | | | TOTAL DU MOIS |
|---------------|---------------------|--------|---------|-------|---------------------|--------|---------|-------|---------------|
| | Hommes | Femmes | Enfants | TOTAL | Hommes | Femmes | Enfants | TOTAL | |
| Avril 79 | 866 | 272 | 235 | 1.373 | 547 | 497 | 198 | 1.242 | 2.615 |
| Mai 79 | 677 | 143 | 127 | 947 | 360 | 261 | 58 | 679 | 1.626 |
| Juin 79 | 956 | 229 | 187 | 1.372 | 325 | 222 | 108 | 655 | 2.027 |
| Juillet 79 | 977 | 209 | 220 | 1.406 | 367 | 374 | 126 | 867 | 2.273 |
| Août 79 | 967 | 306 | 297 | 1.570 | 812 | 812 | 218 | 1.842 | 3.412 |
| Septembre 79 | 633 | 189 | 274 | 1.096 | 446 | 416 | 126 | 988 | 2.084 |
| Octobre 79 | 430 | 173 | 186 | 789 | 346 | 345 | 100 | 791 | 1.580 |
| Novembre 79 | 509 | 143 | 134 | 786 | 425 | 366 | 92 | 883 | 1.669 |
| Décembre 79 | 384 | 136 | 160 | 680 | 522 | 467 | 111 | 1.100 | 1.780 |
| Janvier 80 | 491 | 172 | 144 | 807 | 900 | 955 | 122 | 1.977 | 2.784 |
| Février 80 | 484 | 173 | 95 | 752 | 810 | 780 | 98 | 1.688 | 2.440 |
| Mars 80 | 477 | 181 | 122 | 780 | 430 | 457 | 105 | 992 | 1.772 |
| Avril 80 | 485 | 86 | 113 | 684 | 325 | 358 | 96 | 779 | 1.463 |

D'avril 1979 à mars 1980, c'est-à-dire en 1 an, le nombre total de visiteurs s'élève à 26.062.

Il serait souhaitable que la part du budget du patrimoine culturel revenant au Musée - quelle que soit sa minceur - soit effectivement utilisé pour l'entretien des objets et des salles, sans oublier le renouvellement des objets car depuis 2 ans le Musée n'a pas fait d'acquisition faute de moyens.

Le Musée compte au total 36 000 objets qui attirent pas mal de visiteurs (cf. ci-dessus le tableau du nombre de visiteurs du Musée).

Il paraît évident qu'une révalorisation du Musée d'Abidjan (réfection ou restauration-modernisation des locaux et renouvellement des objets exposés...) susciterait infiniment plus de visites.

La bibliothèque Nationale en tant qu'infrastructure s'adapte parfaitement à l'ensemble architectural de la ville d'Abidjan. Rien à dire sur les locaux. Reste cependant à imaginer et à développer une politique d'incitation à la lecture en général et à la fréquentation de la bibliothèque en particulier.

Une campagne de sensibilisation dans les établissements scolaires et universitaires et par l'intermédiaire des média en général... favoriserait certainement plus de curiosité vis-à-vis de la bibliothèque, contribuerait à la mieux/^{faire} connaître, et, grâce aux facilités d'accès, de consultation et de prêt, attirerait plus de visiteurs.

De plus, une politique dynamique d'acquisition d'ouvrages de haute scientificité et d'information (par les journaux) sur la présence de ceux-ci, devrait attirer davantage de chercheurs et toutes sortes de travailleurs intellectuels. Cela transformerait progressivement la bibliothèque en un lieu de rencontres, de rendez-vous ou de débats culturels.

Statistiques de consultation et de prêt
de la Bibliothèque Nationale
Année 1979

| M O I S | C O N S U L T A T I O N | | | | | P R E T S | | T O T A L | | |
|-----------|-------------------------|------------------|---------|-------------|----------|-----------------|------------|--------------|-------------|--------|
| | Livres | | | Périodiques | | Livres | Prêtés | Consultation | | Prêt |
| | Salle de travail | Salle des usuels | Réserve | Anciens | Nouveaux | Heures normales | Permanence | Livres | Périodiques | Livres |
| Janvier | 938 | 314 | * | 212 | 610 | 481 | * | 1.252 | 822 | 481 |
| Février | 1.054 | 809 | * | 245 | 744 | 560 | 33 | 1.863 | 989 | 593 |
| Mars | 1.501 | 1.386 | * | 1.145 | 569 | 514 | 60 | 2.887 | 1.714 | 574 |
| Avril | 1.087 | 932 | * | 400 | 1.072 | 485 | 48 | 2.029 | 1.472 | 533 |
| Mai | 956 | 1.223 | * | 1.192 | 531 | 427 | 32 | 2.179 | 1.723 | 459 |
| Juin | 477 | 724 | * | 315 | 1.140 | 167 | 2 | 1.201 | 1.455 | 169 |
| Juillet | 366 | 274 | * | 173 | 803 | * | * | 640 | 976 | * |
| Août | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| Septembre | 642 | 951 | * | 84 | 321 | * | * | 1.593 | 405 | * |
| Octobre | 533 | 541 | * | 157 | 484 | 137 | * | 1.074 | 641 | 137 |
| Novembre | 591 | 823 | * | 205 | 861 | 234 | * | 1.414 | 1.067 | 234 |
| Décembre | 787 | 883 | * | 177 | 614 | 217 | * | 1.670 | 791 | 217 |
| TOTAL | 9.002 | 8.860 | * | 4.306 | 7.683 | 3.222 | 175 | 17.792 | 12.055 | 3.397 |

Enfin le centre culturel Jacques AKA de Bouaké, le seul des centres culturels qui dépende du département des Affaires Culturelles... doit être présenté comme un modèle du genre, aussi bien par sa fonctionnalité que par sa modernité et son dynamisme (cf. description in comptes rendus de missions).

Cela devrait inciter les responsables de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports à céder effectivement tous les autres centres culturels aux Affaires Culturelles, sans que l'Etat oublie d'attribuer à celles-ci le budget nécessaire à leur restauration, car la plupart d'entre eux datent d'avant l'Indépendance et se trouvent dans un état de délabrement avancé.

En conclusion, la politique de restauration des sites et monuments (Palais du gouvernement de Grand-Bassam, Musée de Zaranou, Maison de Samory et de Binger à Bondoukou etc...) devrait non seulement toucher l'ensemble des centres culturels, mais elle devrait s'accompagner d'une politique de construction systématique d'infrastructures culturelles (centres culturels, maisons de jeunes, musées régionaux, salle des fêtes et de conférences etc...) lors des fêtes nationales tournantes, de façon à couvrir progressivement tout le territoire national.

A 2 SECTEUR PRIVE

A.2-1 STRUCTURES

Les comptes rendus de missions attestent qu'à l'intérieur du pays il y a peu d'initiative privée en dehors des structures traditionnelles à travers lesquelles s'expriment encore la grande majorité des Ivoiriens. Mais nous l'avons dit, les 25 jours de terrain dont nous disposions étaient très insuffisants pour appréhender cette sphère d'activités culturelles particulièrement riche.

A Abidjan on notera en passant l'existence de quelques associations :

- Association des Amis de l'Art
- Association Nationale des Artistes Plasticiens
composée de 120 membres
- Association Générale des Arts et Lettres de Côte d'Ivoire (AGALCI) qui comprend 14 membres.

Ces associations ont des activités aussi bien en Côte d'Ivoire (exposition dans les galeries - à l'Ivoire ou à la galerie Mitkal -) qu'à l'extérieur (participation à la biennale de Sao-Paulo (Brésil) ou exposition itinérante aux Etats-Unis).

A chaque exposition les galeries retiennent 40 % des ventes réalisées.

Ne pouvant procéder à un inventaire exhaustif de ces diverses associations, nous avons cru devoir nous attarder à trois secteurs d'activités qui nous ont paru importants : les libraires, les distributeurs et exploitants de films et la SACEM (droits d'auteurs).

- *Les libraires* sont organisés en section au sein du syndicat des importateurs et exportateurs.

Si le consommateur du livre se plaint du prix trop élevé du livre, le libraire au contraire souhaiterait que l'Etat l'autorise à augmenter un peu sa marge bénéficiaire qui ne fait que regresser.

En effet l'essentiel des problèmes du libraire peut se résumer à la question des coefficients : le coefficient 53 qui s'applique à tous les livres scolaires et didactiques (primaire, secondaire, technique, universitaire et collections de poche...) et le coefficient 70 qui concerne les romans et les périodiques scientifiques. C'est-à-dire qu'un livre scolaire importé de France se vendrait en Côte d'Ivoire à son prix d'origine (France) x 53 :

s'il coûte 1 F en France, il se vendrait non pas à 50 CFA qui sont l'équivalent de 1 F converti mais à 53 CFA, d'où la marge bénéficiaire de 3 CFA. Or le libraire paie les frais de transport, de transit, de magasinage, d'assurance etc... Malgré les remises consenties par le fournisseur (minimum 10 % du prix d'origine, maximum 30 %), le libraire estime que sa marge bénéficiaire ne fait que s'amoinrir, parce que les 2 coefficients ont été fixés depuis 1969 et n'ont pas évolué en proportion du coût de la vie (augmentation des frais de transport, de transit, etc... depuis 1969 ...).

Il est évident qu'une augmentation des coefficients se traduirait par une augmentation du prix du livre, ce qui est contraire à la politique d'incitation à la lecture. Ce problème épineux devrait pouvoir trouver une solution qui ne nuise ni aux intérêts du lecteur ni à ceux du libraire : d'où la nécessaire médiation de l'Etat sous des formes à étudier.

- Les distributeurs et exploitants de films

Le distribution de films est assurée par la COMACICO et CODIFILM, mais à ces deux grands il faut ajouter tous les exploitants qui, individuellement, importent toutes sortes de films qu'ils se louent ensuite entre eux.

Les distributeurs louent 1 film entre 10 et 25.000 CFA, mais tous les films sont visionnés auparavant par la commission de censure composée de 24 membres pour la plupart des Ivoiriens choisis dans les ministères, à l'Assemblée Nationale, à la Présidence de la République et dans l'Association des Parents d'élèves. Les séances ont lieu 2 à 3 fois par semaine, mais tous les membres sont rarement présentés. Leur vigilance s'exerce surtout sur les films violents (Karaté... etc...) les films politiques et les films érotiques qui subissent bien souvent quelques coupures.

Face aux problèmes de gestion des salles populaires, la COMACICO a dû les vendre à des particuliers dont 2 Ivoiriens (1 salle chacun) 1 Voltaïque (2 salles) 1 Malien (3 salles), 1 Français (1 salle), les Libanais se partageant le reste, c'est-à-dire la majorité.

En tant qu'exploitant la COMACICO détient les 7 salles de 1ère exclusivité (les 5 salles du studio, le Sphinx et l'Ivoire). Elle s'acquitte régulièrement de toutes les taxes contrairement aux exploitants des salles populaires.

Les taxes qui étaient de plus de 42 % des recettes jusqu'en 1979, ont été réduites à 32,33 % dont 20 % de taxe municipale, 9,5 % de prestation de service versés au Ministère de l'Economie et des Finances, 1,76 % de droits d'auteurs versés à la SACEM et 15 F.CFA de droit de timbre perçus par le service des enregistrements sur chaque billet vendu.

A titre d'exemple, nous avons noté que la COMACICO a versé comme droits d'auteur à la SACEM la somme de 6.260.796 F.CFA en 1 an, d'août 1979 à juillet 1980 :

| | |
|----------------|---------|
| Août 1979 | 381.346 |
| Septembre 1979 | 440.637 |
| Octobre 1979 | 423.138 |
| Novembre 1979 | 647.180 |
| Décembre 1979 | 530.687 |
| Janvier 1980 | 570.187 |
| Février 1980 | 492.036 |
| Mars 1980 | 539.479 |
| Avril 1980 | 676.700 |
| Mai 1980 | 522.869 |
| Juin 1980 | 544.282 |
| Juillet 1980 | 492.255 |

- La SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) est créée en 1850 à Paris par les auteurs de musique pour défendre leurs droits dans tous les établissements où leurs oeuvres sont jouées.

La SACEM qui a fini par franchir les frontières de la France, se trouve représentée dans plusieurs pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. Elle remplit :

a) une fonction économique : en percevant et en distribuant aux auteurs des droits d'auteurs

b) une fonction sociale : en informant et en assistant les auteurs dans leurs relations avec les divers organismes de sécurité sociale; elle remplit ainsi une fonction de solidarité professionnelle;

c) une fonction culturelle : en aidant l'enseignement de la musique, en travaillant à la promotion de la création musicale et en soutenant la diffusion du répertoire des auteurs inscrits à la SACEM.

Il y a plus de 20 ans que la SACEM existe en Côte d'Ivoire, mais en 1981 elle sera probablement remplacée par le Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs (BURIDA) qui sera sous la tutelle des Affaires Culturelles.

Elle perçoit des droits qui lui sont versés par tout établissement diffusant de la musique (Radio, télévision, boîtes de nuit, restaurant, magasins, sans oublier les concerts variétés ou pièces de théâtre...). Mais peu de ces établissements s'acquittent effectivement des droits exigés. Notons qu'en 1979 la SACEM a perçu 81.711.229 F.CFA en Côte d'Ivoire, et que sur les 230 Ivoiriens auteurs plus de 9 ont gagné plus d'1 million (dont le plus diffusé, environ 6 millions à lui tout seul), le cachet des auteurs étant proportionnel à la diffusion de leurs oeuvres.

A-2-2 INFRASTRUCTURES

L'orientation politique de la Côte d'Ivoire, le fait qu'elle ait un peu trop insisté sur le développement économique en négligeant le développement culturel... explique que la culture ne paie pas. D'où le peu d'initiative privée dans la construction d'infrastructures privées.

Les *Galerias* (Mitkal et Ivoire) sont des lieux que fréquente une petite minorité, l'élite culturelle ivoirienne, celle qui s'initie progressivement au mode occidental de consommation culturelle.

Les masses populaires s'exécutent en plein air, leurs pratiques culturelles s'en trouvent dévalorisées, car en système capitaliste ce qui ne se paie pas n'a pas de valeur.

Les 7 *salles de cinéma* (les 5 studio, l'Ivoire et le Sphinx) de première exclusivité, n'ont certes rien à envier aux salles de pays développés, mais il serait souhaitable que l'on y voit plus de films africains, et qu'à l'occasion elles accueillent des troupes de théâtre. Car le *Palais des Congrès*, très cher, est réservé aux grands spectacles, et le *Théâtre de la Cité* ne semble plus fonctionnel.

Une politique d'incitation à l'initiative privée dans ce domaine devrait aller de pair avec une véritable politique culturelle au niveau national, à savoir rendre concrets tous les voeux, souhaits et projets en matière de culture.

A.3 RELATIONS AVEC LES AUTRES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Notre enquête à travers le pays nous a révélé bien souvent une absence totale de collaboration et une certaine incompréhension entre certains ministères. Or pour des ministères qui s'intéressent sensiblement à des activités semblables, il conviendrait de travailler main dans la main. Par exemple, le ministère des Affaires Sociales a pour clientèle les femmes, comme le ministère de la Condition Féminine, comme celui de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (alphabétisation, foyers féminins etc...). Les uns et les autres déploient autant d'énergies et investissent des sommes importantes pour les mêmes préoccupations sans concertation ni coordination. Quel gaspillage de temps et de moyens !

En ce qui concerne la culture, en dehors du ministère des Affaires Culturelles, elle intéresse la Jeunesse, l'Education Populaire et les Sports (formation, éducation, alphabétisation, centres culturels etc...), l'Information (diffusion des produits et modèles culturels), le Tourisme (manifestations culturelles folkloriques, exploitation des sites et monuments etc...), de même que tous les ministères ayant pour objectif premier l'éducation (Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Enseignement Primaire et Télévisuelle). Or les Affaires Culturelles n'interviennent nullement dans la conception des émissions diffusées par l'Information qui véhicule bien souvent les sous-produits culturels occidentaux, en contradiction flagrante avec la politique culturelle de la nation. D'où l'on voit que la réalité (modèles occidentaux diffusés quotidiennement) l'emporte sur les projets et simples aspirations (discours officiels exprimant des intentions en matière de culturelle...). Il est par exemple impensable qu'une émission et une manifestation culturelle comme "Piédestal" s'organise sans participation des Affaires Culturelles qui auraient pû imprimer un cachet plus national et authentique au contenu des chansons et musiques interprétées. Les différents orchestres de jeunes auraient été non seulement tenus d'exploiter le fonds culturel de leur région d'origine (quelle diversité cela donnerait !) mais ils ne se seraient certainement pas affublés de noms américains ridicules tels que "Les Who" ou "Les Kings".

Pour le tourisme l'échec des journées culturelles de Man en 1979 avec le défilé de plus de 200 masques, montre comment le tourisme folklorise les valeurs culturelles de la nation aux yeux des ivoiriens eux-mêmes sans sursaut critique des responsables des Affaires Culturelles; mieux : avec leur participation et leur assentissement : mauvaise organisation du défilé, échec du commentateur qui a fini par abandonner, accent mis sur le spectacle au détriment de l'explication et la formation, mauvaises conditions d'hébergement des groupes "folkloriques" qu'on entendait honorer ce jour-là (on leur distribuait des nattes sur lesquelles ils luttèrent pratiquement, tandis que les porteurs de culture moderne (les invités et les officiels) étaient confortablement logés dans les hôtels climatisés).

Par ce mode d'organisation, il saute aux yeux que l'on a d'un côté les tenants de la culture moderne dominante et importée, et de l'autre ceux de la culture dominée, folklorique et nationale.

Sur le contenu des manuels scolaires et des programmes d'enseignement à tous les niveaux, les responsables de la culture devraient avoir leur mot à dire, c'est-à-dire veiller à ce que soient diffusés les valeurs culturelles nationales d'abord, extra-nationales ensuite mais qui ne contredisent pas fondamentalement les premières.

Quant aux centres culturels, il serait temps que la Jeunesse, l'Education Populaire et les Sports les cède définitivement aux Affaires Culturelles qui se chargeraient de les restaurer, les reconstruire et les gérer à la manière du seul centre culturel qui leur appartienne et qui est un modèle à multiplier : le centre culturel Jacques AKA de Bouaké.

B) DOMAINE DE L'INFORMATION

Les services du Département de l'Information qui ont pour vocation d'éduquer, distraire et informer, ont oeuvré ces dernières années afin que cette mission porte ses fruits jusque dans les centres de l'intérieur, les plus éloignés. Leurs efforts, n'ont pas toujours été récompensés par des succès escomptés, mais l'objectif essentiel n'a pas dévié de sa trajectoire. Il s'agit d'accorder à chaque citoyen le même droit à l'information, sans privilégier la ville par rapport à la campagne.

Cette politique est conforme aux intérêts de tous. Elle permet de détecter réellement les besoins du peuple, en vue de guider les orientations des décideurs. Les Ivoiriens sont par ce fait associés étroitement à l'action du gouvernement. Elle suscite leur adhésion après les avoir sensibilisés aux problèmes de la Nation. L'information véhicule des messages, elle est un trait d'union indispensable, la courroie de transmission sans laquelle le moteur, "le vaisseau Côte d'Ivoire", tourne à vide.

Le bilan qui résulte de ces dernières années ne se situe pas nécessairement à la hauteur des espérances. Des problèmes relevant du manque de compétence du personnel, de la non fiabilité de l'équipement, de l'inadéquation de l'administration ont contrarié bien des initiatives louables. Les résultats acquis ne sont pourtant pas à négliger. Ils imposent la nécessité de persévérer en vue d'une organisation meilleure.

Il faut s'inspirer de tous les résultats heureux et moins heureux pour définir une nouvelle politique, plus ambitieuse et réaliste, à la mesure du développement de la Côte d'Ivoire.

B 1 SECTEUR PUBLIC : STRUCTURES ET INFRASTRUCTURES

B.1-1 LE PERSONNEL

Le développement considérable des activités des services, de 1975 à 1980, devrait avoir eu pour conséquence un accroissement sensible des effectifs du personnel. La multiplication des centres émetteurs et des faisceaux, la création d'Agences-annexes de l'AIP, dans des villes de l'intérieur, les charges techniques sans cesse plus lourdes à supporter du fait du concours de l'Information à l'éducation télévisuelle, l'augmentation des horaires de programmes, sont autant de raisons qui militeraient en faveur d'un recrutement accéléré.

En fait la progression fut repérable mais lente au cours des 5 dernières années : de 976 à 1.125 agents. Sur ces chiffres, il convient de signaler que les fonctionnaires furent légèrement favorisés. Ils étaient 710 en 1977; ils sont 899 en 1980.

Les agents d'exécution sont pléthoriques; les cadres des catégories A et B sont en nombre nettement insuffisants (105 et 155) et le mal ne fait qu'empirer. La R.T.I., impuissante, assiste au départ de ses meilleurs agents vers le secteur privé, à la recherche d'un salaire plus élevé, avec les avantages matériels attachés à la fonction; avec des espérances de promotion plus assurées. Cette hémorragie impose l'utilisation de personnel subalterne pour surveiller des équipements dont l'exploitation devrait incomber à du personnel hautement spécialisé.

Une politique de formation plus rigoureuse, un cadre de travail plus approprié à ce type d'emploi pourraient freiner l'hémorragie des agents qualifiés.

B 1-2 L'Agence Ivoirienne de Presse

Les objectifs de l'Agence Ivoirienne de Presse n'ont pas sensiblement varié depuis sa création en juin 1961. Elle centralise les nouvelles nationales et internationales. Elle les traite et les diffuse auprès des abonnés et des organes de Presse (Fraternité-Matin, RTI) 18 journalistes assument cette tâche. Sa mission de drames

les nouvelles de l'intérieur, vers l'Agence Centrale d'Abidjan demeure grâce à la présence de 258 agents. Parmi les 12 bureaux créés à cet effet, 8 d'entre eux sont dotés de téléx. Depuis 1978, l'AIP s'est vue confier la responsabilité des 38 halls d'information et des cinébus.

Pour plus d'efficacité, il conviendrait d'étendre le réseau à 34 bureaux qui devraient être équipés de téléx et être dotés de véhicules. Il faudrait aussi y assurer la maintenance.

Faute de crédits la plupart des halls d'information sont abandonnés. En 1972, la Côte d'Ivoire disposait de 12 cinébus. A ce jour, ils ont tous été réformés et n'ont pas été remplacés.

Il faut reconnaître une baisse sensible d'efficacité par rapport à 1970. En dix ans, elle s'est affirmée progressivement jusqu'au bilan négatif relatif aux halls et au cinébus. Leur exploitation rationnelle devrait pourtant concourir à la satisfaction des besoins d'information, dans les centres de l'intérieur, en complément indispensable des activités de la RTI.

B 1-3 DOCUMENTATION

Jusqu'au mois d'octobre 1978, la Documentation était une sous-direction rattachée à l'Agence Ivoirienne de Presse. A cette date, elle fut érigée en direction. Malgré tout, ses structures ne subirent aucune modification et elle comporte encore deux sections.:

La section Documents et Manuscrits et la section Photographie. A partir des rapports écrits émanant des Départements Ministériels et après consultation de quelque 200 revues et journaux nationaux et étrangers, la section Documents a poursuivi l'établissement de ses fiches et de ses archives, régulièrement consultées par les chercheurs, les étudiants et les média.

Avec constance, elle fait paraître des brochures plaquettes ou livres de vulgarisation qui servent à l'information des ivoiriens, des ambassades et des hôtes étrangers de passage en Côte d'Ivoire. Ce domaine d'activité ne connaît aucune difficulté majeure à surmonter, à l'exception de la nécessaire intervention de l'imprimerie qui ne respecte pas toujours les délais de livraison.

La section Photographie constitue patiemment une photothèque qui avec le temps, comporte de véritable trésor d'archives. Elle couvre les grands moments de l'actualité Nationale et produit annuellement 10.000 clichés. Ils sont affichés, distribués sur place ou adressés à des destinataires étrangers, ainsi qu'à nos représentants hors du territoire.

Sans cesse déguerpis depuis 10 ans, les services de la direction de la Documentation ont évolué successivement, de locaux inadaptés en bâtiments vétustes. Recemment expulsée, la section Documents n'a pas trouvé un sort meilleur que précédemment. Dans des conditions précaires, provisoires et inconfortables, la section Photographie oeuvre toujours dans l'ancien Hall d'information de Treichville. Il apparaît nécessaire de regrouper les services de cette direction dans un *complexe adapté* à leur vocation.

B 1-4 LA RADIODIFFUSION

La Radiodiffusion a ouvert ses antennes au public en 1954 et en 26 ans, elle a acquis une maturité qui lui fait honneur. De 1975 à 1980, elle a subi quelques modifications dans ses structures, en se dotant d'un directeur central et de trois directions techniques. La direction des programmes a élaboré une nouvelle grille qui s'efforce de répondre aux impératifs de sa tâche. Elle informe durant 55 heures par semaine (de 1975 à 1979) elle a effectué 400 reportages dont 100 à l'Etranger. Pour la culture et l'éducation, elle consacre 37 heures d'émission. 41,5 % du temps d'antenne est réservée à la distraction.

Toutes les catégories sociales sont intéressées par un minimum d'émissions : population rurale (19 heures) femmes (6 heures), travailleurs (13 heures), jeunes (4 heures), on peut compter 82 % d'auditeurs réguliers ou occasionnels à l'écoute de la Radiodiffusion. Elle est seule, parmi tous les médias à approcher le projet de couverture totale du territoire. Sur le plan technique, cette couverture est assurée par 7 émetteurs installés dans la concession de l'office des P et T et 18 émetteurs à MF dont la création est fonction du développement de la télévision.

Et pourtant, le centre de production pompeusement baptisé "maison de la Radio" n'est plus qu'un ensemble vétuste, inadapté aux critères fonctionnels de production et de transmission. A l'origine, c'était "le bloc technique, première étape d'un complexe de constructions qui n'a jamais vu le jour. Aujourd'hui, son espace vital est brusquement retréci et un immeuble de 8 étages va s'élever, à 8 mètres de sa propre façade. De cette façon, sera parachevé le cercle des instances, en complément des buldings, qui peu à peu se sont élevés autour de lui, faisant écran à toute diffusion.

Il devient impératif d'organiser concrètement la construction d'une maison de la Radiodiffusion digne de ce nom. Cette initiative, jointe à des améliorations d'autres infrastructures étudiées par ailleurs devraient susciter des motifs de satisfaction pour les responsables de la RTI et avant tout pour les usagers.

B 1-5 TELEVISION

Un récent sondage fait apparaître que la critique des émissions produites par la télévision est généralement favorable, le gouvernement ayant consenti un effort financier remarquable pour l'amélioration des programmes en provenance des marchés extérieurs.

Le Département de l'Information s'efforce d'associer à son action divers ministères qui coopèrent avec lui, en vue de la diffusion des messages à caractère éducatif : Condition Féminine, Enseignement Primaire et Education Télévisuelle, Economie, Finances et Plan, Commerce Extérieur. Il est prévu d'intensifier cette collaboration.

Les programmes sont ivoirisés à plus de 65 % et ce résultat serait très satisfaisant, si le centre de Production proposait des émissions plus élaborées. Trop souvent encore, le temps d'antennes est accaparé par des tables rondes monotones, regroupant des protagonistes figés ou sans intérêt. En la matière, la recherche d'une meilleure qualité suppose un personnel techniquement mieux formés, mieux payés, et des crédits en suffisance.

Sur le plan technique un effort considérable a été consenti depuis 1963, date de la création de la Télévision, mais la maintenance n'a pas suivi; les crédits de fonctionnement et d'entretien se sont avérés dérisoires, eu égard à la masse colossale des investissements et le capital-matériel s'est ainsi détérioré jusqu'à l'arrêt possible de son utilisation.

De 1963 à 1974, 4 nouveaux centres émetteurs furent créés, et 3 centres de production ont été mis en place. En 1974, la couleur fit son apparition sur les petits écrans. De 1975 à 1980, 5 émetteurs vinrent compléter le réseau existant et les installations et équipements Télévision F.M. sont à ce jour les plus importants de l'Afrique de l'Ouest. 12 centres émetteurs, 18 stations relais, 1 centre de production et 3 cars de reportage. Les 8/10 du territoire national sont théoriquement couverts en télévision et radiodiffusion modulation de fréquence. En fait, la réception des émissions est très aléatoire dans de nombreux centres de l'intérieur.

Les exigences de la direction des programmes, nées des exigences du public et des services du Département de l'Education télévisuelle, ont pour conséquence un surcroît de rendement et les équipements de transmission et de diffusion sont soumis à une utilisation intensive, sans bénéficier pour autant de la maintenance qui garantirait leur fiabilité.

B 1-6 CENTRE DE PRODUCTION DES ACTUALITES AUDIOVISUELLES ET
DE PERFECTIONNEMENT PERMANENT (CPAAPP)

De 1975 à 1980, la formation professionnelle fut confiée aux soins du Studio-Ecole de la RTI, puis en 1978, au Centre de Production des Actualités Audiovisuelles et du Perfectionnement Permanent (CPAAPP). Ce centre hérite d'un complexe représentant un investissement de un milliard de francs CFA; il serait opérationnel au prix d'un complément d'équipement d'une valeur à peu près semblable.

273 agents de technique ou de programme, de niveaux 1 et 2, sont formés dans des conditions qui n'ont pas apporté entièrement les résultats que l'on était en droit d'espérer. Outre l'insuffisance des moyens financiers plusieurs raisons expliquent ce constat. Le niveau de recrutement des candidats était trop faible. Le centre était sous équipé. Les cours n'étaient pas toujours bien adaptés et restaient par trop théoriques, les exercices pratiques à l'antenne expérimentale n'étant pas toujours possibles. On pourrait également noter le manque de rigueur dans le choix des formateurs.

La formation professionnelle, tenant compte de l'expérience du SERTI, est repensée en fonction des nouveaux besoins, surtout en fonction de ceux qui sont nés de la couverture du territoire national. Elle est reprise au CPAAPP pour les niveaux 1 et 2, les cadres supérieurs (niveau 3) devant bénéficier d'un enseignement dispensé en France.

Le programme de production du CPAAPP peut aider à résoudre les problèmes de formation en donnant aux stagiaires, la possibilité de réalisations sur le terrain, "en grandeur réelle". Les intéressés peuvent ainsi acquérir les réflexes professionnels "sur le tas", au contact des réalités. En outre, le CPAAPP a pris en charge la production cinématographique, succédant ainsi à la société ivoirienne de cinéma. Elle s'oriente vers la production de documentaires pour servir l'action gouvernementale auprès des populations, et le prestige national à l'extérieur des frontières du pays.

1.354 millions en 1979, avec un résultat net de 81.393.

Les objectifs que s'est fixé le Département de l'Information pour les cinq années à venir, en ce qui concerne les deux sociétés dépendant de sa tutelle sont à encourager.

- Privatiser au maximum le capital, tout en conservant le contrôle; réunir l'exploitation publicitaire de Fraternité-Matin, Ivoire-Conseil et Ivoire Média avec un conseil de direction commun; informatiser cet ensemble; former le personnel avec le concours de l'Agence Havas.

B 2-3 LE B.I.P.

Le Bureau Ivoirien de la Publicité créé par décret en 1977, a introduit la publicité à la télévision. Par la suite, il a présidé à l'élaboration de la réglementation des activités publicitaires ainsi que la déontologie, en ce domaine. Il vient de proposer au gouvernement le projet AFRICOM susceptible de dynamiser considérablement les ventes à l'exportation, tout en faisant économiser quelque 700 millions par an à la Côte d'Ivoire.

AFRICOM serait une centrale d'achat d'espace, basée en Europe, chargée de la promotion de nos produits d'exportation. Le BIP assiste les sociétés sous tutelle, et contrôle le marché publicitaire dont il favorise l'expansion. Il s'autofinance intégralement et reverse sa quote-part au Trésor Public (100 millions).

B 3 LES RELATIONS AVEC LES AUTRES MINISTERES

Elles se situent essentiellement dans le domaine de la fabrication des productions radiophoniques et télévisuelles en vue de leur diffusion - en collaboration avec les autres ministères.

B 2 SECTEUR PRIVE

B.2-1 LA PRESSE

Outre la presse privée nationale (ID, Samedi-Matin), il faudrait souligner l'importance d'une presse étrangère dont la distribution est coordonnée par *Edipresse* où le contrôle de l'Etat n'est pas encore bien réglementé : ce sont des quotidiens français, des quotidiens régionaux français, quotidiens anglais, allemands, italiens, suisses, libanais, hollandais et belges, et d'autres publications étrangères hebdomadaires, bimestrielles, mensuelles (cf. liste).

B.2-2 PUBLICITE

Le marché de la publicité représente un chiffre d'affaires de quatre milliards CFA dont la moitié pour le marché interne. Cette activité relève du département de l'Information qui a également la tutelle des deux sociétés : Ivoire-Conseil et Ivoire-Média.

IvoireConseil qui a pour vocation de gérer les budgets de publicité a porté son capital à 40 millions CFA, la S.I.I (Société d'Imprimerie Ivoirienne) (30 %) la S.P.E.C.I. (Société de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire) (30 %) et Ivoire-Média (40 %) sont des actionnaires. Créée en 1973, elle a longtemps souffert d'un déséquilibre de gestion qui est maintenant résorbé, puisque son compte d'exploitation annuel, après avoir accusé des pertes considérables, enregistre en 1979 un bénéfice de 43 millions CFA.

Le capital social de Ivoire-Média atteint 69.300.000 CFA. C'est une société d'économie mixte, l'Etat détenant 33 % des actions, à égalité avec l'Agence Havas et la S.I.I.-SPECI. Ivoire-Média est une société de régie publicitaire qui assure le fermage publicitaire exclusif de Fraternité-Matin et de la RTI, l'affichage et l'annuaire des P et T etc... . Son chiffre d'affaires trois fois plus important qu'en 1975 atteint 1.354 millions en 1979 avec un résultat net de 81.393 millions CFA.

QUOTIDIENS FRANÇAIS vendus en Côte d'Ivoire

| | |
|------------------------------|---------|
| MONDE QUOTIDIEN | 255 CFA |
| FIGARO | 295 " |
| AURORE | 245 " |
| LA CROIX | 200 " |
| LES ECHOS | 280 " |
| LE MATIN | 255 " |
| LIBERATION | 235 " |
| EQUIPE SEMAINE | 210 " |
| EQUIPE SAMEDI | 300 " |
| EQUIPE LUNDI | 320 " |
| FRANCE SOIR | 255 " |
| LE NOUVEAU JOURNAL | 295 " |
| PARIS TURF | 255 " |
| DIMANCHE TURF | 255 " |

QUOTIDIENS REGIONAUX FRANÇAIS

| | |
|--|---------|
| OUEST FRANCE | 255 CFA |
| NICE MATIN | 265 " |
| LA MONTAGNE | 255 " |
| VOIX DU NORD | 275 " |
| COURRIER DE L'OUEST | 235 " |
| DEPECHE MIDI | 220 " |
| DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE | 280 " |
| ALSACE MULHOUSE | 230 " |
| REPUBLICAIN LORRAIN | 235 " |
| PARIS NORMANDIE | 270 " |
| MIDI LIBRE | 255 " |
| MERIDIONAL MARSEILLE | 270 " |
| PROGRES DE LYON | 255 " |
| PROVENCAL | 290 " |
| VAR MATIN REPUBLIQUE DE TOULON | 245 " |
| SUD OUEST | 270 " |
| TELEGRAMME DE BREST | 235 " |
| DAUPHINE LIBERE | 225 " |
| L'INDEPENDANT | 210 " |
| YONNE REPUBLICAIN | 235 " |

QUOTIDIENS ANGLAIS, ALLEMANDS, ITALIENS, SUISSES, LIBANAIS,
HOLLANDAIS ET BELGES

| | | |
|--|-----|-----|
| DAILY MIRROR | 345 | CFA |
| DAILY MAIL | 345 | " |
| DAILY TELEGRAPH | 420 | " |
| FINANCIAL TIME | 505 | " |
| DAILY EXPRESS | 385 | " |
| DIE WELT SEMAINE | 390 | " |
| DIE WELT SAMEDI | 710 | " |
| DIE WELT DIMANCHE | 900 | " |
| SUNDAY EXPRESS | 475 | " |
| SUNDAY MIRROR | 410 | " |
| SUNDAY TELEGRAPH | 445 | " |
| OBSERVER | 635 | " |
| CORRIERE DELLA SERRA | 460 | " |
| STAMPA | 355 | " |
| AN NAHAR | 380 | " |
| ORIENT LE JOUR | 340 | " |
| FRANCKFURTER SEMAINE | 405 | " |
| FRANCKFURTER SAMEDI | 835 | " |
| NEUE ZURCHER | 340 | " |
| INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE | 210 | " |
| SUNDAY TIMES | 880 | " |
| THE TIMES | 375 | " |

PUBLICATIONS ETRANGERES

| | | |
|--|-------|-----|
| JEUX D'AFRIQUE | 250 | CFA |
| MONDE SELECTION | 140 | " |
| CANARD ENCHAINE | 215 | " |
| EXPANSION | 965 | " |
| WEEK END | 245 | " |
| AFRIQUE ASIE | 365 | " |
| FRANCE FOOTBALL | 550 | " |
| FRANCE FOOTBALL II | 550 | " |
| MIDI OLYMPIQUE | 340 | " |
| MINUTE | 530 | " |
| NOUVEL OBSERVATEUR | 600 | " |
| LE POINT | 550 | " |
| VIE FRANÇAISE | 685 | " |
| PARIS MATCH | 615 | " |
| VALEURS ACTUELLES | 655 | " |
| POINT DE VUE IMAGES DU MONDE | 285 | " |
| ECHO PRESSE ET PUBLICITE | 855 | " |
| EXPRESS | 550 | " |
| NOUVEL ECONOMISTE | 695 | " |
| NEWSWEEK | 350 | " |
| TIMES | 350 | " |
| DIE ZEIT | 1.075 | " |
| DER SPIEGEL | 1.015 | " |
| FIGARO MAGAZINE | 600 | " |
| THE ECONOMIST | 745 | " |
| GUARDIAN WEEKLY | 425 | " |
| V.S.D. | 605 | " |
| USINE NOUVELLE | 1.070 | " |
| BLANCO Y NEGRO | 785 | " |
| EQUIPE MAGAZINE | 410 | " |
| MONDE DIPLOMATIQUE | 660 | " |

B.4 PROPOSITIONS

B.4-1 VIGUEUR ET FIABILITE DE L'INFRASTRUCTURE

Le coût des activités de Radiodiffusion Télévision est apparu depuis peu de temps dans sa lourde réalité. Durant quelques 15 ans, on a vécu grâce à des opérations de cavalerie, d'un exercice sur l'autre, en imputant les dépassements budgétaires cumulés, d'année en année, à la seule gestion des responsables. En vérité, les déficits correspondaient aux abattements de crédits, opérés sur des projets de budgets estimés à tort trop dispendieux.

Dans cette équivoque la R.T.I. a survécu s'acharnant à suivre le rythme de développement de l'Etat, afin de le servir à la mesure de ses besoins, croissants, en tirant la corde jusqu'à l'extrême limite de sa résistance; le seuil de rupture ne semble plus être loin. Pour pallier la situation, il convient en priorité de redonner vigueur et fiabilité à l'infrastructure en place. Dans ce but, il est nécessaire de procéder à des achats (télécinémas, chaînes de camera video-couleur et divers matériels qui font défaut), de programmer des compléments d'équipements et de doubler les émetteurs.

B.4-2 RENFORCEMENT DES SERVICES DE MAINTENANCE

Il est indispensable de renforcer vigoureusement le réseau de maintenance et de veiller notamment à l'entretien des pylones. Il convient d'offrir de meilleures conditions de vie et de travail aux agents isolés dans les centres de l'intérieur. Il est indispensable de doter les émetteurs-FM, de codeurs stéréo, de créer ou de rénover les liaisons hertziennes et on adaptera un réseau bande latérale unique (B.L.U.L.) aux besoins de l'Agence Ivoirienne de Presse. Pour la Radiodiffusion, on s'attachera à promouvoir une politique de vente des récepteurs FM, au meilleur prix possible, à l'échelle du pouvoir d'achat des plus modestes.

B.4-3 RELANCE DU PROJET DE LA COUVERTURE NATIONALE DU TERRITOIRE

Depuis le mois de mars 1977, le Conseil des Ministres a donné son agrément à ce projet; il l'a adopté en sa forme définitive, le 28 mai 1979. Il comprend les réalisations suivantes :

- 1 grand centre de production Radio-Télévision (pour la Radiodiffusion cette création conditionne la survie)
- 8 centres de production régionaux
- Des moyens mobiles devraient compléter cet ensemble.

Pour le réseau de diffusion, il est prévu : 23 centres émetteurs desservant la 1ère chaîne de télévision, 27 centres émetteurs destinés à la Radiodiffusion MF et 63 relais hertziens.

Parallèlement à ces réalisations, il conviendrait d'appliquer le plan de formation professionnelle, adopté d'un commun accord, par le Ministre Ivoirien de l'Information et le Ministre Français de Coopération. (La France consent à cette intention un crédit de 2,5 milliards CFA, sous forme de subvention non remboursable).

B.4-4 LA CREATION D'UN OFFICE

On ne gère pas les médias comme on gère un service de l'administration générale. Le caractère non opérationnel du dernier organigramme du ministère de l'Information a maintes fois été souligné au cours de nos enquêtes. Les critères d'appréciation sont différents tant pour la production proprement dite que pour la valeur des responsables; la qualité d'une image ou d'un son ne peut se juger en fonction d'une réglementation. Les longs chemine-ments des circuits financiers et les contraintes de la Fonction Publique en ce qui concerne le traitement des agents de la RTI sont inadaptés aux spécificités de la profession.

La création d'un office - ou d'une structure administrative plus apte - s'inscrit dans l'ordre des préoccupations du Département et il faut oeuvrer dans cette orientation. La création de l'office avait déjà fait l'objet d'une recommandation du 6e Congrès du PDCI-RDA. Il convient de reprendre cette résolution pour l'inscrire dans les faits.

DOMAINE JEUNESSE, EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS

Nous décomposerons ce domaine suivant ses trois composantes.

C.I. Jeunesse

C.II. Education Populaire

C.III. Sports

C.I. JEUNESSE

Quelles actions, auprès de quelle jeunesse, à quelles fins ?

La journée d'un jeune est partagée entre le temps occupé par l'école et le temps passé hors des activités scolaires. Cette deuxième tranche, compte tenu des nécessités domestiques et du mode de vie familial, laisse une partie libre, dite *loisir*, que le jeune meublera suivant ses goûts et suivant les opportunités.

L'importance de cette partie libre varie suivant les jours de la semaine, et suivant la période de l'année. Elle est maximum pendant les congés scolaires.

Les opportunités qui s'offrent au jeune sont fondamentales quant à l'utilisation qu'il fera de ses loisirs; si aucune ne s'offre à lui, il sera entièrement soumis à son initiative personnelle. Alors se présentent un certain nombre de risques; délinquance, drogue. Le coût des actions en faveur de la jeunesse est donc à rapprocher du coût des actions curatives de la délinquance, et des pertes que subit la nation à cause de la non-utilisation par l'économie nationale, de la formation donnée à un jeune.

Les opportunités qui s'offrent au jeune peuvent venir de l'initiative privée et de l'initiative publique; toutefois, les actions entreprises auprès des jeunes ont une très forte répercussion sur leur mode de comportement actuel et futur, ainsi que sur le mode de comportement actuel de leurs parents. Il convient donc de suivre attentivement, au plus haut niveau de l'Etat, quelles sont les actions menées aujourd'hui auprès des jeunes, car c'est l'Etat de demain qui en dépend; les initiatives privées doivent donc être certes encouragées, mais comprises et suivies, le cas échéant corrigées.

C I.1. SECTEUR PUBLIC

C I-1-1 STRUCTURES

La nécessité est de mettre en place dans les villes et dans les villages, des gens formés à proposer à la jeunesse des activités attractives et formatrices. Le ministère dispose de l'outil de formation. Mais le "besoin" est-il quantifié ? Les moyens budgétaires sont-ils adaptés à ce besoin ? La trame de la structure existe, dans le cadre actuel des inspections régionales. Sans doute faut-il prévoir une ramification plus poussée de cette structure, donc les moyens correspondants; véhicules, matériel, infrastructures.

C I-1-2 INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de loisir proposées aujourd'hui à la jeunesse sont assez peu nombreuses, et d'assez mauvaises qualités, pauvre en personnel et en matériel; sans parler des équipements sportifs ici, signalons la médiocrité - le terme est faible - des équipements tels que les centres culturels, les foyers de jeunes, les auberges de jeunesse (qui n'existent que sur le papier). La jeunesse ne dispose pas d'endroit où se réunir, à se distraire, dans des conditions qualitative et quantitative satisfaisantes. Seuls des jeunes très motivés arrivent à conduire une action; mais ils constituent une élite, qui, en fait, est celle qui n'aura jamais besoin de rien ni de personne. Et les autres ?

C I.2. SECTEUR PRIVE

C I-2-1 LES STRUCTURES

Elles sont traditionnellement toujours les mêmes : mouvements confessionnels, mouvements de scoutismes... Leur intérêt et leur rôle ne sont plus à discuter.

C I-2-2 LES INFRASTRUCTURES

Malheureusement, elles sont quasi-inexistantes, les mouvements précités n'ayant pas les moyens financiers suffisants. C'est dans l'animation que repose l'essentiel de leur action.

C I.3 RELATIONS AVEC LES AUTRES MINISTERES

Les ministères qui ont a priori une action orientée vers la jeunesse sont : les ministères chargés de l'éducation et de la formation, les ministères chargés de la culture, service civique. Le ministère chargé de la justice conduit une action en général curative.

Les actions entre ces différents ministères doivent être concertées, surtout à cause de la faiblesse des moyens actuellement existants.

Il convient donc là encore d'imaginer une structure régionale interministérielle de coordination des actions orientées vers la jeunesse, dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens.

C I.4 CONCLUSION ET PROPOSITION

Créer des lieux de rencontre entre jeunes, de loisir; proposer des activités communes, formatrices quant à l'apprentissage de la vie sociale, et déterminantes quant à la société ivoirienne de demain, devrait être un objectif des prochaines quinquennies. Atteindre cet objectif passe par la formation quantitativement et qualitativement suffisante, des "animateurs"; ainsi que par la conception d'équipements légers correctement équipés; de nombreuses activités non coûteuses peuvent accompagner ce programme : camps de vacances, participation bénévole à des actions utiles, ...

C.II EDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire est orientée vers des masses qui n'ont pu être scolarisées pendant leur jeunesse. Le ministère, dans le cadre de cette action, vise à les alphabétiser; dans le cas des femmes, l'action est aussi une occupation utile du temps libre, permettant une éducation ménagère.

C.II-1 SECTEUR PUBLIC

C II-1 LES STRUCTURES

Dans le cadre du ministère, c'est essentiellement le réseau des foyers féminins et des centres d'alphabétisation. Mais les animatrices des foyers féminins semblent ne pas aimer l'intérieur; on semble assister à un appauvrissement progressif des personnels d'encadrement des foyers féminins de l'intérieur du pays. Il y a là un effort de concertation à faire.

Les centres d'alphabétisation ne rencontrent pas cette difficulté, car les enseignants sont recentrés parmi les instituteurs, qui peuvent ainsi se faire une rémunération annexe.

C.II-2 SECTEUR PRIVE

Les rares initiatives sont en général confessionnelles.

C.II-3 + 4 RELATIONS AVEC D'AUTRES MINISTERES ET PROPOSITIONS

L'action auprès des femmes est le domaine réservé du Ministère de la Condition Féminine. Le ministère pourrait donc envisager de céder son réseau de foyers féminins au ministère de la Condition Féminine. Cependant, le ministère de la Condition Féminine ne dispose pas des structures administratives nécessaires à la maintenance du réseau de foyers féminins. Un régime transitoire de double tutelle pourrait être institué.

La formation des personnels resterait à la charge de l'INJS, mais le ministère de la Condition Féminine pourrait faire partie du Conseil d'Administration de l'INJS, et orienter la formation des personnels destinés à l'animation des foyers féminins.

L'action des foyers féminins est parfois en concurrence partielle avec l'action des municipalités, ou du ministère de la Santé, par l'intermédiaire des centres sociaux.

Suivant les cas régionaux, une coordination des actions en faveur de la femme pourrait être instituée sous la présidence du ministère de la Condition Féminine. Dans cet esprit, les infrastructures nouvelles pourraient chercher à faire voisiner ou cohabiter les jardins d'enfants, les centres de protection maternelle et infantile, les centres sociaux, les centres municipaux et les foyers féminins. Une rationalisation des fonctions, des actions et des moyens pourrait ainsi être atteinte.

C.III SPORT

La problématique du sport est probablement la plus compliquée. Car si tout le monde sait ce qu'est le sport, son rôle sur l'évolution des masses n'a pas toujours été bien perçu par les civilisations libérales.

La pratique du sport, par l'élite ou par la masse, se justifie par les effets directs sur le corps humain, sur la santé psychique et physique. Les bienfaits du sport sur ce plan, le rôle préventif du sport quant à certaines maladies modernes, est bien connu des spécialistes.

Sur le plan social, la pratique du sport a des incidences moins bien perçues, mais très profondes : l'apprentissage d'un sport d'équipe par un jeune est souvent l'apprentissage d'un type de comportement en société : respect des règles, esprit d'équipe, rôle des autres, Souvent, la personnalité profonde d'un jeune apparaît nettement dans le choix des sports qu'il pratique, et dans la façon dont il les pratique; inversement, apprendre tel ou tel sport aux jeunes influencera leur type de comportement.

Sur le plan individuel, la pratique sportive développe un certain nombre de qualités morales : goût de l'effort, abnégation, ascétisme, Ces vertus sont nécessaires au peuple pour faciliter la tâche des dirigeants. Le sport est souvent donc, idéologiquement, le moyen d'apprendre aux masses des comportements utiles à leur conduite, conduite au niveau idéologique plus que politique. On pourrait dire que le sport reflète l'esprit d'une nation, et inversement, et c'est sans doute ces phénomènes qu'il faut rechercher les raisons profondes des succès ou des échecs des équipes nationales.

En complément de ces réflexions, il faut ajouter que le sport est souvent un moyen de publicité politique utilisé par beaucoup de nations.

La contemplation du sport par les masses, par la télévision ou sur les lieux où il se pratique, est le deuxième aspect, peut être plus important, du sport.

A ce niveau, le sport, sa contemplation a probablement le même rôle que celui qu'est la tragédie grecque, ou qu'a aujourd'hui une pièce de théâtre ou un film. Pendant le "spectacle", il y a absorption totale du psychisme du spectateur, catharsis, projection, identification... Le sport fournit aux masses de nouveaux archétypes, plus accessibles en Côte d'Ivoire que les vedettes de cinéma par exemple.

Le sport fournit une "matière culturelle", une référence commune, qui permet des discussions, une "communication", lors du commentaire des grandes rencontres sportives, factus sur les lieux de travail ou à la cantine.

Il y a là toute une exploration du rôle du sport qui reste à approfondir, et qui laisse entrevoir le rôle capital du sport dans certaines sociétés, et l'intérêt qu'il y a à connaître les phénomènes qu'il engendre.

C.III-1 SECTEUR PUBLIC

C III-1-1 LES STRUCTURES

Comme nous l'avons signalé, l'infrastructure sportive est assez solide, implantée régionalement, avec des personnels bien formés.

Malheureusement, les budgets de fonctionnement ne permettent pas le plein emploi des moyens humains déjà en place. Il paraît donc très important de prévoir de ramener les budgets de fonctionnement du ministère à un niveau suffisant, et de fixer un pourcentage de répartition optimum entre budget de fonctionnement/dépenses de personnel et budget de fonctionnement/autres dépenses.

Dans une deuxième phase, il faudrait redéfinir les besoins en personnel en fonction des moyens financiers, et établir un programme de recrutement par l'INJS compte tenu des besoins générés par les infrastructures

C.III-1-2 INFRASTRUCTURES

C'est la grosse faiblesse du ministère. Quelques stades, très peu de piscine, l'impossibilité de pratiquer bon nombre de sports, c'est le lot actuel de la Côte d'Ivoire.

Si l'intérêt d'une pratique sportive répandue est reconnu, il devient urgent de consentir un gros effort d'équipement du pays, pour permettre une pratique sportive *variée*. Si seul le foot-ball est répandu aujourd'hui, il faudrait progressivement prévoir d'offrir une gamme plus étendue de pratiques sportives. Signalons que beaucoup de possibilités physiques sont inexploitées par manque de moyens (boxe à Man par exemple, sports de combats, athlétisme, ...).

Dans le cas d'un important programme d'équipement, il ne faudrait pas oublier de mesurer les incidences sur les budgets de fonctionnement, et de prévoir les moyens d'accompagnement nécessaires.

Rappelons au passage que trop souvent aujourd'hui les établissements scolaires sont programmés (ou réalisés) sans équipements sportifs, et que beaucoup n'ont pas l'encadrement suffisant même s'ils ont les équipements. Dans plusieurs cas, le budget prévu pour la partie équipement sportif des établissements scolaires a servi à absorber le surcroît de construction de la partie scolaire.

C.III-2 SECTEUR PRIVE

C.III-2-1 STRUCTURES

L'essentiel des structures privées dans le domaine sportif est constitué de fédérations sportives, et de club.

Les fédérations sportives semblent avoir peu de moyens, excepté celle de foot-ball. Pour cette dernière, il semble que ses dépenses soient assumées par le ministère, sans qu'elle lui redistribue une partie de ses recettes...

Les clubs privés sont en général des clubs d'expatriés, plus de loisir et de rencontre; le sport y est un prétexte. Ils sont peu fréquentés par les ivoiriens, qui y sont mal à l'aise.

C.III-2-2 LES INFRASTRUCTURES

Les piscines d'hôtel sont avec les tennis et les clubs privés la principale infrastructure privée. Parfois, comme à Daloa, la piscine de l'hôtel est louée aux scolaires pour leurs activités sportives obligatoires.

Plusieurs sports ne se pratiquent que dans le cadre de clubs privés : tennis, équitation, voile, Ils semblent donc réservés à une élite africaine ou expatriée.

C.III-4 CONCLUSION ET PROPOSITION

Le réseau d'infrastructures sportives est nettement insuffisant; les équipements doivent permettre une pratique plus variée, pour exploiter la richesse des ivoiriens, les budgets de fonctionnement doivent accompagner la mise en place des équipements

La structure d'un Office, chargé des dépenses et des recettes sportives, est à étudier en liaison avec les exemples étrangers (Tunisie par exemple). Sans doute permettrait-elle de diminuer la charge de l'Etat dans le domaine civil.

C O N C L U S I O N

Les comptes rendus de mission qui nous ont permis de présenter en décrivant les structures et infrastructures des deux secteurs (public et privé), et la partie critique par département ministériel, auront amené le lecteur attentif à tirer les conclusions qui s'imposent : l'état peu reluisant des infrastructures qui nécessitent plus d'investissement et d'entretien, et l'absence de coordination entre ministères ayant les mêmes préoccupations.

a) *Moyens* : investir dans les infrastructures se révèle absolument nécessaire car partout à travers le pays les Ivoiriens en déplorent soit l'absence soit l'inadaptation et la vétusté. Souvent il manque de simples salles de réunion, ce qui bloque beaucoup d'initiatives; des projets de création de structures peuvent ainsi se trouver découragés : des rencontres et réunions naissent bien des idées heureuses, mais encore faut-il pouvoir se rassembler quelque part.

Le problème des moyens devient plus crucial quand - dans ce pays où l'éducation et la formation sont la priorité des priorités - on s'aperçoit que chacun des trois départements ministériels qui nous intéressent a pour objectif premier l'éducation : a) l'Information qui forme et éduque en informant, b) la Jeunesse, l'Education Populaire et les Sports qui a pour clientèle la jeunesse (donc la formation) et les adultes (alphabétisation, éducation populaire etc...), c) les Affaires Culturelles qui, de par leurs activités, sont considérées à juste titre comme un ministère de formation. Chacun d'eux est doté d'un centre de

formation, à savoir le CPAAPP (Centre de Production des Actualités Audio-Visuelles et de Perfectionnement Permanent) pour le premier, l'INJS (Institut National de la Jeunesse et des Sports) et les foyers féminins pour le second, enfin l'INA (Institut National des Arts) pour le troisième.

b) *Coordination* : la création d'un organisme de coordination s'impose. Il aurait pour rôle de rapprocher les différents ministères en mettant fin à leur compartimentation, en leur rappelant leurs points de concordance et leurs intérêts communs, et surtout en les orientant de façon à ce qu'ils économisent les moyens et le temps. Ayant pour objet les activités de tous les ministères, particulièrement informé sur leurs actions et projets, cet organisme devrait s'employer à faire circuler l'information, à convoquer des réunions de travail et de réflexion, et à étudier les meilleures formes de collaboration. Les ministères n'en seront que plus efficaces et plus opérationnels parce qu'ils se consacraient à l'essentiel.

Enfin, cet organisme aurait une fonction critique, parce que mieux placé pour faire des suggestions ou propositions tout en rectifiant les tirs.

*
* *
*

En conclusion cette étude devrait être complétée par une autre qui, tirant les leçons des différents problèmes rencontrés sur le terrain et dans l'organisation du travail, s'emploierait à combler certaines insuffisances. Par exemple, il serait souhaitable de consacrer plus de temps aux ruraux en parcourant les villages, en leur laissant la parole et les regardant vivre. Procéder ensuite à une analyse qualitative du discours acte (gestes, comportements, attitudes...) et du discours verbe (parole, expressions artistiques et corporelles...) ainsi recueillis, déboucherait certainement sur une connaissance, donc une exploitation plus juste et plus profonde du vécu quotidien de la majorité des Ivoiriens qui, de par leur position socio-culturelle (an-alphabétisme...), n'ont pas vraiment droit à la parole parce que leur parole n'est pas efficiente.

A N N E X E S

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NE DISPOSANT PAS
D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Direction Régionale Abidjan

- C.O. Plateau
- C.M. Adjamé
- C.E.G. Adjamé Harris
- G.E.G. Adjamé garçons
- Lycée Technique Féminin
- G.T.A. Abidjan
- C.E.T.I. Abidjan
- C.E.T.F. Port-Bouët
- C.E.G. Port-Bouët
- C.E.G. Yopougon
- L.T. San. Soc. Yopougon
- Lycée Technique Yopougon
- CAFOP Gd-Bassam
- C.M. Tiassalé
- CAFOP Dabou

Inspection Abeisso

- néant

Inspection Adzopé

- C.E.G. Akoupé
- C.E.G. Azaguié
- C.E.G. Agou

Inspection Divo

- C.E.G. Fresco

Inspection Sassandra

- néant

Direction Régionale Bouaké

- C.E.T.V. Bouaké
- E.N.I. Bouaké
- C.A.F.O.P. 2 Bouaké
- C.A.F.O.P. 3 Bouaké
- C.E.G. Dabakala
- C.E.G. Botro
- C.M. Sakassou

Inspection Bouaflé

- C.E.G. Sinfra
- C.E.G. Zuénoula

Inspection Dimbokro

- Lycée Daoukro
- C.E.G. M'Batto
- C.E.G. Arrah
- C.E.G. Bocanda
- C.E.G. Ouéllé

Inspection Yamoussoukro

- E.N.S.T.P. Yamoussoukro
- C.E.G. Didiévi

Direction Régionale Abengourou

- Centre Technique Abengourou
- C.A.F.O.P. Abengourou

Inspection Bondoukou

- néant

Direction Daloa

- C.A.F.O.P. Daloa

Inspection Gagnoa

- CAFOP Gagnoa

Inspection Séguéla

- C.E.G. Séguéla
- C.E.G. Touba

Direction Korhogo

- C. Moderne Tingréla

Inspection Odienné

- néant

Direction Man

- CAFOP Man
- C.E.G. Bangolo
- C.E.G. Fakobly

Inspection Guiglo

- C.E.G. Duékoué

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DISPOSANT
D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Etablissement : Lycée Classique d'Abidjan

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball (transformable en 2 mini foot)
- Deux volley-ball goudronnés
- Deux volley-ball (herbe)
- Deux basket-ball goudronnés
- Un hand-ball goudronné

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste autour du foot-ball
- Quatre sautoirs en hauteur
- Deux sautoirs en longueur
- Un sautoir à la perche
- Un lancer de poids collectif
- Des pelouses pour la gymnastique

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Bien équipé d'une façon générale, mais le matériel n'est pas mis en commun ce qui diminue les possibilités d'utilisation.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Deux salles (filles et garçons) servant de bureau et d'entrepot de matériel.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Lycée Sainte-Marie Abidjan-Cocody

SPORTS COLLECTIFS

- Deux basket-ball (terre)
- Un hand-ball (terre)
- Un terrain mixte basket-volley couvert

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste en herbe = 70 m
- Un sautoir mixte hauteur-longueur collectif
- Un portique
- Une halle couverte avec agrès, cordes etc...
- Une piscine
- Des pelouses pour la gymnastique

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 12 - EB 23 - VB 22
- Javelots : 600 g 61 - Disques 1 kg 25 - Poids 3 et 4 kg : 64
- 26 tapis de gymnastique. 2 plinths - 6 tremplins
- 3 poutres - 3 barres asymétriques - 4 montons.
- Médecines ball 30
- Massues 160

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un ensemble comprenant bureau, salle de matériel, vestiaires, douches
- Un autre entrepot de matériel à proximité du 2e ensemble sportif.

Etablissement : COLLEGE MODERNE COCODY-ABIDJAN

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Deux volley-ball goudronnés
- Deux basket-ball goudronnés
- Un hand-ball goudronné

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 278 m
- Un sautoir hauteur longueur (usage individuel)
- Un sautoir hauteur perche (" ")
- Un lancer de poids collectif
- Deux potences de grimper de corde
- Une pelouse pour les lancers légers
- Une pelouse pour la gymnastique

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Etablissement bien pourvu.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un entrepot de matériel

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C. O. Plateau

SPORTS COLLECTIFS

- néant

SPORTS INDIVIDUELS

- néant

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- néant

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- néant

ENTRETIEN

- néant

Etablissement : Collège Moderne Koumassi

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball goudronné
- Un basket-ball goudronné
- Un volley-ball goudronné
- Un foot-ball inutilisable

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir mixte à usage individuel
- Un sautoir longueur. Triple-saut
- Une potence de grimper de corde

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - HB 3 - BE 4 - VB 3 -
- Poids : 4 kg 25 - 3 kg 22.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une grande salle servant de bureau et de magasin.

Etablissement : Collège Moderne Treichville

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball gazonné
- Deux volley-ball goudronnés
- Deux basket-ball goudronnés
- Deux hand-ball goudronnés

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 250 m
- Un sautoir hauteur
- Un sautoir longueur, triple saut (individuel)
- Des pelouses pour la gymnastique
- Un sautoir longueur collectif
- Une potence de grimper de corde

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Le petit matériel peut être complété par des disques de 1 kg et de 1,5 kg, des javelots de 600 g et des ballons.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Deux salles servent d'entrepot et de bureau.

ENTRETIEN

L'entretien n'est pas assuré sérieusement et les installations se dégradent.

Etablissement : C. M. Abidjan II

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball cimenté
- Un foot-ball

SPORTS INDIVIDUELS

- Une fosse de saut sans sable
- Un portique
- Deux pelouses pour la gymnastique
- Beaucoup d'espace pour lancers et courses

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 10 - VB 4 - BB 3 - FB 6
- Javelots : 300 g 4 - 500 g 8 -
- Poids : 4 kg 10 - 3 kg 9 - 2 kg 2
- Disques : 1 kg 12
- 4 cordes de grimper

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une salle servant d'entrepot de matériels.

ENTRETIEN

Etablissement : C. M. AUTOROUTE

SPORTS COLLECTIFS

Le collège autoroute travaille sur les installations du stade Champroux.

Les installations sont en mauvais état et mal entretenues.

SPORTS INDIVIDUELS

Par ailleurs le Collège autoroute y évolue concurremment avec des établissements scolaires privés et avec les clubs civils.

Etablissement : Lycée Technique Abidjan

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball terre (mini foot)
- Un hand-ball goudronné (2 basket)
- Un hand-ball goudronné (en pente)
- Un volley-ball goudronné
- Deux volley-ball terre
- Un basket-ball ciment (dalle abimée)
- Un gymnase (sol-BB-VB)
-

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste
- Un sautoir en hauteur collectif
- Un sautoir longueur perche 4 couloirs
- Des pelouses pour la gymnastique (deux)

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Bien équipé d'une façon générale.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un bureau servant de vestiaires et d'entrepot de matériel.

ENTRETIEN

Un manoeuvre (insuffisant).

Etablissement : C.E.T.C. Treichville

SPORTS COLLECTIFS

- Un terrain bitumé de ball.
- Un terrain gazonné de volley-ball
- Un terrain gazonné de hand-ball

SPORTS INDIVIDUELS

Néant.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Ballons : FB 2 - BB 2 - HB 1 - VB 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Néant.

Etablissement : Lycée Garçons Bingerville

SPORTS COLLECTIFS

- Un basket-ball (panneaux détruits)
- Un basket-ball goudronné
- Un hand-ball goudronné
- Un volley-ball goudronné
- Un volley-ball terre
- Un foot-ball
- Un terrain mixte hand basket couvert

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 333 m
- Un sautoir hauteur collectif
- Deux fosses de saut longueur T.S.
- Une aire pour le lancer de poids
- Un portique
- Une piscine 25x12,5

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Néant

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Néant

Etablissement : Lycée de Jeunes filles de Bingerville

SPORTS COLLECTIFS

- Deux volley-ball)
- Deux hand-ball } goudronnés
- Deux basket-ball)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 400 m
- Un lancer de poids collectif
- Deux sautoirs en longueur (usage individuel)
- Un sautoir en hauteur collectif
- Un sautoir en hauteur à usage individuel
- Une potence de grimper de corde

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 29 - BB 36 - VB 27
- Poids : 4 kg 36 - 3 kg 40 - 2 kg 44
- Javelots : 600 g : 30 - disques 1 kg 22
- Haies : 20 - cordes à grimper 6 - Tapis de sol 26
- Une poutre - Un plinth - Un mouton - Deux tremplins.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Très bien.

ENTRETIEN

Excellent.

Etablissement : Collège Moderne Bingerville

SPORTS COLLECTIFS

- Un basket-ball (panneaux détruits)
- Un basket-ball goudronné
- Un hand-ball goudronné
- Un volley-ball goudronné
- Un volley-ball goudronné
- Un foot-ball
- Un volley-ball terre
- Un terrain mixte hand-ball basket couvert

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 333 m
- Un sautoir hauteur collectif
- Deux fosses de saut longueur : T.S.
- Une aire pour le lancer de poids
- Un portique
- Une piscine 25x12,5

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : BB 1 - HD 2 - VB 1 - FB 1
- Javelots : 600 g 5 - 800 g 5
- Poids : 6 kg 5 - 7 kg 1.

Etablissement : Lycée Agricole Bingerville

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball gazonné
- Un terrain mixte hand-ball basket-ball (terre)
- Un volley-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir mixte à usage individuel
- Un cercle de lancer de poids

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 4 - HB 3 - RB 2 - VB 3
- Poids : 6 kg 5 - 5 kg 15 - 4 kg 4 - 2 kg 4
- Javelots : 9

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Entrepôt de matériels.

Etablissement : Centre des Métiers de l'Electricité d'Aeouai-Santai

SPORTS COLLECTIFS

- | | | |
|------------------|---|----------|
| - Un foot-ball |) | |
| - Un hand-ball |) | |
| - Un volley-ball |) | éclairés |
| - Un basket-ball |) | |

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 400 m (deux)
- Divers sautoirs (cinq)
- Une salle de judo
- Une piscine (deux)

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Non connu.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

oui.

ENTRETIEN

oui.

Etablissement : Lycée Grand-Bassam

SPORTS COLLECTIFS

- Un volley-ball stabilisé
- Un hand-ball stabilisé
- Un foot-ball (petit) stabilisé

SPORTS INDIVIDUELS

- Deux sautoirs hauteur
- Un sautoir longueur collectif
- Trois couches de lancer (ciment)
- Pelouse pour gym. au sol
- Mât à grimper

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Ballons : FB = 5; HB = 8; VB = 7

Disques : 1 kg = 3; 1,500 kg = 6; 2 kg = 3

Balles : 1 kg = 11; poids : 6 kg = 5; 5 kg = 10;

4 kg = 14; 3 kg = 9; 2 kg = 9.

1 barre de saut, 1 tremplin élastique; 1 tremplin dur;

1 cheval voltige 5 cordes; 1 toise; Jeux de dossards;

fiches de poids (30)

Javelots initiation : 6;)

600 g = 5)

800 g = 4)

chaussures FB : 14 et

équipements OISSU)

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Local bien rangé et entretenu.

Etablissement : C.E.G. Grand-Bassam

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball cimenté
- Un volley-ball cimenté
- Un foot-ball de la ville (quelquefois utilisé)

SPORTS INDIVIDUELS

Un sautoir mauvais état servant à la fois à la hauteur, la longueur et le triple saut.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Huit poids (2 lg
(3 "
(4 "
- Huit javelots - Cordes lisses 3
- Ballons VB = 3; HB = 3; F = 3.
- Un tapis Cyor au sol

BUREAU ET LOCAL d'EPS

Vaste salle faisant office
Deux placards pour ranger le matériel.

ENTRETIEN

Assez bien rangé.

Etablissement : C.E.G. Anyama

SPORTS COLLECTIFS

Un hand-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 60 m
- Une surface gazonnée.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 8 - VB 4.
- Javelots : 800 g = 10 - 600 g = 10.

BUREAU ET LOCAL d'EPS

comprenant bureau, vestiaires douches.

ENTRETIEN

Néant.

Etablissement : Lycée Moderne Dabou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball (équipé en 2 mini foot)
- Un volley-ball cimenté
- Trois volley-ball en terre (non entretenus)
- Une halle couverte avec un terrain mixte HB-VB.

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 400 m
- Deux sautoirs longueur-TS- perche (à 2 faces)
- Un sautoir hauteur collectif
- Deux cercles de lancer de poids
- Une potence pour le grimper de corde
- Un tennis

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local assez grand servant également d'habitation au gardien.

ENTRETIEN

Le lycée semble avoir été bien équipé par le passé, mais le manque d'entretien fait que tout se dégrade et certaines installations sont déjà inutilisables : volley-ball, lancer de poids collectifs...

Etablissement : Collège Moderne 1 Dabou

SPORTS COLLECTIFS

- Une surface ravinée et en pente servant de foot-ball
- Un hand-ball goudronné
- Un basket-ball goudronné
- Un volley-ball goudronné

SPORTS INDIVIDUELS

Un sautoir mixte à usage individuel

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB = 1 - VB = 3 - BB = 1 - HB = 6.
- Poids : 4 kg = 7 - 3 kg = 5 - Balles lestées = 6.
- Javelots : 800 g = 6 - 600 g = 3.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Néant.

ENTRETIEN

Etablissement : Collège Moderne II Dabou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un basket-ball en terre battue
- Un hand-ball en terre battue
- Un volley-ball en terre battue

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur à usage individuel
- Un sautoir en longueur à usage individuel
- Une potence de grimper de corde

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB = 1 - BB = 1 - HB = 2.
- Poids : 12 - Javelots 600 g = 7 - Balles lestées = 7.
- Tapis : 5 - Filet VB : 1.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

ENTRETIEN

Etablissement : C.E.G. Dabou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre
- Une surface prévue pour un basket-ball.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir mixte à usage individuel
- Une potence de grimper.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Le matériel se résume à 1 ballon de FB, 4 de HB et 2 de VB, 7 disques, 8 javelots et 11 poids.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

ENTRETIEN

Etablissement : Collège Moderne Aboisso

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball (dalle de ciment)
- Un basket-ball (dalle de ciment)
- Un volley-ball en terre mal placé par rapport aux classes (poteaux réglables non utilisés)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une fosse de saut mixte individuelle (non entretenue)
- Un sentier autour du foot-ball servant de piste
- Une potence 3 crochets pour le grimper de corde

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 3 - VB 4 - BB 3 - HB 1.
- Poids : 5 kg 1 - 4 kg 4 - 3 kg 6 - 2 kg 4.
- Javelots : 800 g 15 - 600 g 9.
- Disques : 2 kg 2.
- 4 starting-block incomplets. 2 filets HB. 2 cordes de grimper. 10 matelats. 1 filet VB.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local servant de bureau et de magasin très mal entretenu.

ENTRETIEN

?

Etablissement : C.E.G. Aboisso

SPORTS COLLECTIFS

Terrains appartenant à la gendarmerie

- Un hand-ball en terre en pente séparé des autres terrains par une route.

- Un volley-ball en terre en pente

- Un basket-ball en terre au milieu d'un mini foot

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en longueur individuel

- De l'espace libre

Les terrains sont bordés par une ligne "haute tension".

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - VB 5 neufs + 1 - BB 1 neuf + 1 -
HB 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

?

ENTRETIEN

?

Etablissement : Lycée Moderne Adzopé

SPORTS COLLECTIFS

- Un basket-ball en ciment
- Un hand-ball en latérite
- Un volley-ball en terre
- Deux foot-ball

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste d'environ 400 m (mauvais état)
- Un sautoir en hauteur (mauvais état)
- Un sautoir en longueur triple-saut (mauvais état)
- Une surface pour le lancer de poids collectif
- Deux potences de grimper de corde
- Beaucoup d'espace pour gym. et lancers

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 5 - HB 8 - BB 3 - VB 5.
- Poids : 5 kg 25 - 4 kg 46 - 3 kg 3.
- Disques : 1,5 kg 33 - 1 kg 35 - 2 kg 20 -
- Javelots : 800 g 15.
- Starting-blocks : 8.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un local servant de magasin et de bureau.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres du lycée.

Etablissement : C.E.G. Adzopé

SPORTS COLLECTIFS

- Deux foot-ball gazonnés
- Un hand-ball en latérite
- Un volley-ball en ciment
- Un basket-ball en ciment

SPORTS INDIVIDUELS

- Une fosse de saut remplie d'eau
- Une allée pour les courses de vitesse
- Beaucoup d'espace pour lancer et gym. (Deux)
- Une potence de grimper

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - HB 4 - BB 6 - VB 2.
- Poids : 4 kg 17 - 3 kg 16.
- Disques : 2 kg 13 - 1 kg 1/2 = 15 - 1 kg 15 -.
- Javelots : 800 g 12 - 600 g 2.
- Starding-blocks : 5. Filet de volley : 1.
- Cordes de grimper : 5.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un placard pour le matériel en salle des professeurs.

ENTRETIEN

Stade peu entretenu.

Etablissement : C.F.P. Adzopé

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre (cailloux)
- Un volley-ball en ciment
- Un basket-ball en ciment (abimé)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste d'environ 320 m
- Une fosse de saut non entretenue
- Une potence de grimper

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 2 - BB 0 - VB 2.
- Poids : 5 kg 2 - 4 kg 6.
- Disques : 4. Javelots 4.
- Haies : 7. Starting-blocks 1.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un petit magasin fermant mal.

ENTRETIEN

Manœuvres de l'établissement.

Etablissement : Lycée Agboville

SPORTS COLLECTIFS

- Deux foot-ball (pente latérale assez forte)
- Un volley-ball en ciment
- Un hand-ball en ciment
- Un basket-ball en ciment

SPORTS INDIVIDUELS

- Une fosse de saut en longueur (2 couloirs)
- Une fosse de saut en hauteur (individuel)
- Une potence de grimper de corde
- Une surface pour le lancer de poids
- Possibilité de course dans une allée
- Possibilité de gymnastique sur pelouse

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 4 - BB 4 - HB 2 - VB 3.
- Poids : 6 kg 6 - 5 kg 10 - 4 kg 13 - 3 kg 10 - 2 kg 1.
- Javelots : 800 g : 2.
- Disques : 2 kg 4 - 1,5 kg = 25.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local servant de bureau et d'entrepot de matériel.

ENTRETIEN

Etablissement : Collège Moderne Agboville

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball (2 mini-foot en travers)
- Un hand-ball en ciment (1 basket-ball en travers)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une allée pour les courses
- Une fosse de saut mixte (3,50 x 8)
- Un portique à 4 crochets

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 6 - BB 6 - HB 6 - VB 6.
- Poids : 4 kg 25 - 3 kg 17.
- Disques : 1,5 kg 17 - 1 kg 13.
- Trois cordes de grimper.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un bureau servant de salle de matériel.

ENTRETIEN

Etablissement : Lycée de Divo

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball bitumé (avec éclairage)
- Un basket-ball bitumé
- Un volley-ball bitumé
- Un foot-ball (2 mini foot)
- Un mini foot-ball.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en longueur (individuel)
- Un sautoir en hauteur (individuel)
- Trois cercles de lancer de poids
- Des allées pour les courses
- Un portique à 5 crochets
- Plusieurs pelouses pour la gym.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - BB 6 - HB 4 - VB 10 - Rugby 1
- Poids : 5 kg 1 - 4 kg 4 - 3 kg 1 - 2 kg 3.
- Javelots : 800 g 2 - 600 g 1.
- Disques : 2 kg 3 - 1,5 kg 2 - 1 kg 3.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une salle restreinte servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Manceuvres et corvées d'élèves.

Etablissement : C.E.G. DE DIVO

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball (dalle de ciments très abimés)
- Un basket-ball (dalle de ciment)
- Un volley-ball (dalle de ciment)
- Un foot-ball légèrement en pente

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en longueur double face (2x3 sauteurs)
- Un sautoir en hauteur (individuel) sans sable
- Un portique à 3 crochets
- Une pelouse utilisable pour la gymnastique
- Une surface utilisable pour le lancer de poids

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - VB 3 - BB 3 - HB 3.
- Poids : 6 kg 2 - 5 kg 4 - 4 kg 2 - 3 kg 3 - 2 kg 2.
- Javelots : 5.
- Disques : 2 kg 6 - 1,5 kg 5 - 1 kg 5.
- 2 cordes de grimper.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une ancienne salle de classe sert de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. de Lakota

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball complet dalle de ciment
- Un basket-ball complet dalle de ciment
- Un volley-ball complet dalle de ciment
- Foot-ball municipal à 800 m (Deux)

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur (individuel)
- Un sautoir en longueur (par 2) mal réalisé
- Une allée pour la vitesse
- Une potence à 3 crochets
- Pelouse pour la gym. ou pour les lancers.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - VB 6 - BB 4 - HB 5.
- Poids : 5 kg 1 - 4 kg 2 - 3 kg 3.
- Javelots : 800 g 1 - 600 g 4.
- Disques : 1 kg 24 - 1,5 kg 23 - 2 kg 1.
- Trois cordes à grimper.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un placard pour le matériel.
- Un bureau en construction.

ENTRETIEN

/

Etablissement : Lycée de Sassandra

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un basket-ball en terre
- Un volley-ball en terre
- Un hand-ball en terre.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir à usage collectif
- Un portique à 3 cordes de grimper
- Un vaste espace en terre battue
- Une piste 3 couleurs (vitesse)

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - VB 2 - HB 3.
- Poids : 75 - disques : 43.
- Javelots : 800 g 8 - 600 g 5.
- Une perche. Deux cordes de grimper.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

/

ENTRETIEN

/

Etablissement : C.E.G. Sassandra

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball non gazonné (stade municipal
- Un hand-ball en terre {
- Un volley-ball (inutilisable à cause des classes)

SPORTS INDIVIDUELS

Un sautoir mixte collectif (stade municipal)

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 3 - VB 5 - BB 1 -
- Poids : 4 kg 34 - 3 kg 18 - 2 kg 3 -
- Disques : 1,5 kg 16 - 1 kg 11 -
- Cordes de grimper 4.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

ENTRETIEN

Etablissement : Collège Moderne San Pedro

SPORTS COLLECTIFS

- Un volley-ball cimenté
- Un hand-ball en terre
- Un foot-ball (enseignement primaire)

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur (2 faces)
- Un sautoir en longueur
- Un portique avec 2 cordes à grimper.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 8 - HB 8 - VB 11 -
- Poids : 5 kg 2 - 4 kg 13 - 3 kg 21 - 2 kg 2.
- Disques : 2 kg 10 - 1,5 kg 10 - 1 kg 10.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local propre et agréable servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. Soubré

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur
- Un sautoir en longueur

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 4 - HB 4 - VB 4 - BB 4.
- Javelots : 800 g 15 - 600 g 12.
- Disques : 2 kg 13 - 1,5 kg 12.
- Deux filets VB - 4 starding-blocks.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

ENTRETIEN

Etablissement : Lycée Cl. et Mod. de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball réglementaire avec pelouse
- Un hand-ball (dalles de ciment)
- Deux basket-ball (dalles de ciment)
- Un volley-ball en ciment
- Un volley-ball en terre
- Une dalle en ciment non équipée prévue pour le basket.

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste autour du foot-ball (virages non aménagés)
- Un plateau vierge près du foot permettant les lancers
- Un plateau en friche près du hand (inutilisé)
- Possibilités de courses de vitesse près du hand-ball
- Un grand sautoir (hauteur-perche) de 12 x 5
- Un grand sautoir (hauteur-longueur-TS) de 11 x 5
- Deux portiques métalliques + barre fixe + cheval
- Une salle (foyer des élèves) pour la gymnastique.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 5 - VB 4 - BB 1 - HB 4.
- Poids : 7 kg 3 - 5 kg 11 - 4 kg 5 - 3 kg 1 - 2 kg 4.
- Javelots : 800 g 1 - 600 g 1
- Disques : 2 kg 2 - 1 kg 5.
- Deux cordes de grimper. Huit starting-blocks.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Deux salles servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Lycée Moderne II de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball nu non tracé
- Un hand-ball en terre non tracé
- Un volley-ball en terre non tracé

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur (individuel)
- Beaucoup d'espace
- Possibilité de grimper à l'école primaire à 5 minutes.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - VB 2 - HB 1.
- Poids : 6 kg 9 - 5 kg 2 - 4 kg 8 - 3 kg 2.
- Javelots : 600 g 1.
- Disques : 2 kg 4.
- Deux cordes de grimper. Trois matelats mousse 90 x 190.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un petit entrepot pour le matériel.

ENTRETIEN

Pas d'entretien.

Etablissement : Lycée Moderne J.F. de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Trois hand-ball en terre
- Un basket-ball en ciment
- Un volley-ball en terre
- Un hand-tennis-volle (goudron, lumière, tribune).

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 250 m
- Un sautoir en hauteur individuel
- Un sautoir en longueur individuel
- Un portique
- Une pelouse pour la gymnastique
- Une piscine 25 x 10
- En construction : piste de 250 m, sautoir collectif mixte, lancer léger collectif, lancer lourd collectif.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 12 - BB 9 - VB 9.
- Poids : 5 kg 5 - 4 kg 10 - 3 kg 10 - 2 kg 10.
- Javelots : 600 g 30 - 400 g 15.
- Disques : 2 kg 9 - 1 kg 25 - 600 g 10.
- 11 tapis; 12 starting-blocks. 7 cordes de grimper.
- 40 haies. 3 filets VB.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un local EPS avec bureau, vestiaire, magasin de matériel
- Un bureau pour le coordinateur.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres.

Etablissement : Collège Municipal de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball réglementaire avec pelouse
- Un volley-ball en terre
- Deux hand-ball en terre (dont 1 au sol inégal)
- Une plate-forme en béton (au choix hb - bb - vb)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste atrophiée (SICOGI) autour du foot-ball
- Deux sautoirs en hauteur (individuels)
- Un sautoir à la perche
- Un sautoir en longueur 2 faces
- Plusieurs cercles de lancer individuel
- Deux potences à 3 crochets pour le grimper
- Des surfaces gazonnées pour la gymnastique
- Beaucoup de places pour créer des lancers collectifs
- Stade municipal à 1 km.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 10 - VB 14 - BB 9 - HB 18.
- Poids : 6 kg 6 - 5 kg 10 - 4 kg 13 - 3 kg 17 - 2 kg 11.
- Balles lestées 11. Javelots : 800 g 6 - 600 g 9.
- Disques : 2 kg 7 - 1,5 kg 21 - 1 kg 7.
- Trois tapis de gym. Douze haies (sans lattes).
- Deux filets de VB.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Deux très grandes salles servant de bureau et d'entrepot.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres.

Etablissement : Collège Moderne de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball sans pelouse
- Deux hand-ball dont 1 en ciment, l'autre en latérite
- Un basket-ball bitumé en bon état
- Un volley-ball cimenté en bon état.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir longueur-triple saut
- Un sautoir en hauteur (manque de sable)
- Un portique et une barre de suspension
- Possibilités de courses autour du foot-ball
- Possibilités d'installer un lancer de poids collectif.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - VB 5 - BB 7 - HB 0.
- Poids : 6 kg 3 - 5 kg 11 - 4 kg 8 - 3 kg 13 - 2 kg 9.
- Javelots : 800 g 11 - 600 g 3.
- Disques : 2 kg 5 - 1 kg 9 - 1,5 kg 7.
- Deux cordes à grimper. 16 haies sans latte.
- Bon d'achat d'environ 300.000 francs.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un bureau + un petit magasin contigu.

ENTRETIEN

Assuré à la demande par les manoeuvres de l'établissement

Etablissement : Collège Moderne de Jeunes Filles

SPORTS COLLECTIFS

- Un basket-ball en ciment (trop près des salles de classes)
- Un volley-ball bitumé
- Un hand-ball bitumé.

SPORTS INDIVIDUELS

Un sautoir en hauteur individuel.

Etablissement : C.E.G. KOKO de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball stabilisé et cloturé (tennis)
- Un basket-ball stabilisé
- Un volley-ball en terre.

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 200 m
- Un sautoir en hauteur (individuel)
- Un sautoir en longueur (par 2)
- Un portique et une potence à 3 crochets.

Etablissement : C.E.G. T.S.F. de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball en laterite
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre.

SPORTS INDIVIDUELS

- Possibilités de courses autour du foot-ball
- Un sautoir en hauteur collectif
- Possibilités de lancers lourds et légers.

Etablissement : Lycée Technique de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball avec gazon
- Un hand-ball en terre
- Deux volley-ball (qui seront bientôt changés de place)
- Un basket-ball en terre (panneaux en construction).

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste autour du terrain de foot-ball (400 m)
- Un sautoir mixte collectif en construction (9 x 3,5)
- Beaucoup d'espace.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 6 - VB 4 - BB 2 - HB 2.
- Poids : 5 kg 8 - 4 kg 4 - 3 kg 3.
- Javelots : 800 g 4.
- Disques : 2 kg 2.
- Deux filets de volley-ball. Huit témoins de relais.
Un double décamètre.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

- Un bureau servant de magasin
- Un immense vestiaire (deux salles de classe).

ENTRETIEN

- Construction et entretien très bien assurés.

Etablissement : C.E.T. de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Deux volley-ball en terre
- Un hand-ball en terre
- Un basket-ball cimenté
- Un mini foot-ball inutilisé

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 400 m
- Un sautoir hauteur individuel
- Un portique.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 3 - HB 3 - VB 3 - BB 2.
- Poids : 30 de 4, 5 et 6 kg.
- Disques : 1 kg 8 - 2 kg 4.
- Javelots : 800 g 4.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Collège Technique Féminin de Bouaké

SPORTS COLLECTIFS

Un basket-ball goudronné.

SPORTS INDIVIDUELS

- Une aire de lancer de poids
- Un sautoir mixte longueur-hauteur

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : BB 2 - VB 5 - HB 6
- Poids : 3 kg 6 - 4 kg 3
- Matelats : 3.

Etablissement : C.E.G. de M'Bahiakro

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un volley-ball en terre.
- Une surface stabilisée (hand-basket) non équipée

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de vitesse de 100 m
- Un sautoir mixte hauteur-longueur individuel
- Une potence de grimper de corde
- Beaucoup d'espace pour lancers, gymnastique etc.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 3 - BB 1 - VB 1.
- Poids : 26 de 2 kg à 4 kg.
- Javelots : 11.

Etablissement : Collège Moderne de Katiola

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball cimenté(très abimé)
- Un basket-ball cimenté
- Un volley-ball cimenté (très abimé)
- Un foot-ball (latérite)
- Une dalle en béton (ex-volley inutilisé et abimé)
- Un hand-ball en friche

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur individuel
- Un sautoir mixte hauteur-longueur individuel
- Un portique
- Beaucoup d'espace permettant plateau EPS, lancers etc.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 4 - HB 0 - BB 3 - VB 2.
- Poids : 5 kg 9 - 4 kg 6 - 3 kg 20 - 2 kg 3.
- Javelots : 800 g 1.
- Un filet de volley-ball; trois starting-blocks;
six cordes de grimper; deux tapis.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local pour le matériel (état de saleté indescriptible).

ENTRETIEN

Pas d'entretien jusqu'à présent : morceaux de verre sur les terrains.

Etablissement : C.E.G. de Katiola

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste d'environ 400 m
- Un sautoir mixte (fosse sans sable)
- Une potence de grimper.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 2.
- Poids : 26 divers.
- Disques : 1,5 kg 2 - 1 kg 2 - 2 kg 3.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un local EPS avec des douches.

Etablissement : Collège Moderne de Béoumi

SPORTS COLLECTIFS

- Une surface en friche non aménagée
- Un hand-ball cimenté
- Un hand-ball en herbe
- Un hand-ball sans but
- Deux volley-ball cimentés

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir hauteur-longueur individuel
- Un sautoir en longueur
- Une potence 3 crochets.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons :HB 2 - VB 6 - FB 1.
- Javelots: 600 g : 7.
- Poids : 5 kg 2 - 4 kg 8 - 3 kg 17.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un réduit près de la salle des professeurs.

ENTRETIEN

Néant.

Etablissement : Lycée Moderne de Bouaflé

SPORTS COLLECTIFS

- Deux aires de hand-ball en terre dont un avec buts métalliques
- Un basket-ball complet en ciment
- Un volley-ball en terre dont un avec poteaux métalliques
- Un foot-ball avec buts métalliques.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en longueur collectif 3 couloirs (5 m)
- Une grande fosse de saut mixte double face (12 x 12)
- Quatre pistes de vitesse sur les côtés du foot-ball permettant également les courses de fond
- Une surface non aménagée pour les lancers de poids
- Plusieurs possibilités de gymnastique au sol.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 4 - VB 2 - BB 0 - HB 1.
- Poids : 7 kg 5 - 6 kg 2 - 5 kg 6 - 4 kg 12 - 3 kg 8 - 2 kg 4.
- Javelots : 800 g 13 - 500 g 8.
- Disques : 2 kg 7 - 1,5 kg 13 - 1 kg 6.
- Cordes à grimper : 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une salle servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. de Bouaflé

SPORTS COLLECTIFS

- Un volley-ball en terre (C.E.G.)
- Un foot-ball réglementaire avec tribunes (stade municipal)
- Grand espace au fond du stade municipal utilisé en
 - hand-ball)
 - mini foot) non tracés et sans équipement
- Un sautoir longueur (8x4) au stade municipal
- Un portique à 3 crochets (C.E.G.)
- Possibilités de faire des courses autour du foot-ball au stade municipal mais pas de piste tracée.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - VB 1.
- Poids : 7 kg 2 - 6 kg 4 - 5 kg 4 - 4 kg 4 - 3 kg 3 - 2 kg 1
- Javelots : 600 g 9.
- Disques : 2 kg 8 - 1,5 kg 4 - 1 kg 5.
- Cordes à grimper : 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une salle servant de magasin. Pas de bureau.

ENTRETIEN

Néant.

Etablissement : Lycée de Dimbokro

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball (stade complet réglementaire)
- Deux basket-ball complets en bitume
- Deux volley-ball complet en bitume
- Un hand-ball complet en bitume
- Un volley-ball en ciment non utilisé

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 400 m
- Deux sautoirs longueur-triple saut à 2 couloirs
- Un sautoir perche double face
- Un sautoir hauteur collectif
- Deux potences de grimper à 3 crochets

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 7 - VB 4 - BB 5 - HB 8.
- Poids : 6 kg 1 - 5 kg 8 - 4 kg 5 - 3 kg 7 - 2 kg 3.
- Javelots : 10. Disques : 5.
- Perches : 5. Haies 25. Starting-blocks 5.
- Filets de VB 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un entrepot de matériel au stade et un au lycée.

ENTRETIEN

Néant.

Etablissement : C.E.G. de Dimbokro

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball complet en ciment

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir hauteur individuel (longueur possible 2)
- Une potence à 3 crochets pour le grimper.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 5 - VB 0 - BB 2 - HB 4.
- Poids : 7 kg 2 - 5 kg 3 - 4 kg 3 - 3 kg 4 - 2 kg 4.
- Javelots : 800 g 2 - 600 g 4
- Disque : 1
- 9 haies (pieds de lits).

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un entrepot de matériel.

ENTRETIEN

Etablissement : C.E.G. de Dongouanou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir mixte hauteur-longueur
- Une surface réservée aux lancers collectifs
- Beaucoup d'espace pour installer des infrastructures.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 2 - BB 1 - VB 3 - FB 2.
- Poids : 18.
- Une corde de grimper.

Etablissement : Lycée de Garçons de Yamoussoukro

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball en laterite +
- Deux volley-ball en bitume +
- Deux basket-ball en bitume + (panneaux non réglementaire)

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en longueur-triple saut 4 couloirs +
- Un sautoir en hauteur collectif +
- Beaucoup d'espace pour lancer le poids +
lancer de disque et javelot +
- + Installations provisoires.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 25 - BB 4 - VB 26 - HB 5.
- Poids : 7 kg 4 - 5 kg 23 - 4 kg 22 - 3 kg 20 - 2 kg 11
- Javelots : 800 g 39 - 600 g 17
- Disques : 35
- Starting-blocks : 11.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Une salle servant de bureau et de magasin.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Lycée de Jeunes Filles de Yamoussoukro

SPORTS COLLECTIFS

- Un hand-ball goudronné
- Deux basket-ball goudronnés
- Trois volley-ball goudronnés
- Un gymnase (42 x 21)

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piscine 25 x 12
- Quatre sautoirs hauteur individuels
- Un sautoir longueur collectif
- Une fosse pour un futur portique
- Une piste circulaire 270 m
- Un lancer de poids collectif
- Des pelouses pour la gymnastique (Deux)

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : HB 32 - VB 34 - BB 31 - FB 7 - Danse 25
- Poids : 2 kg 30 - 3 kg 20 - 4 kg 24 - 5 kg 9.
- Disques : 1 kg 6 - 1,5 kg 9 -
- Javelots 33.
- Temoins 20 - Cerceaux 50 - Batons 50 - Massues 50.
- Starting-blocks 6 - Cordes 6 - Tapis 12 - Planche natation
50 - Ceintures 50.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Locaux du gymnase.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Collège Moderne de Toumodi

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir mixte hauteur-longueur individuel
- Une potence de grimper de corde
- Beaucoup de place pour courses, lancers etc...

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 3 - HB 7 - VB 3.
- Poids : 4 kg 5 - 3 kg 3 - 2 kg 1.
- Disques : 1,5 kg 6.
- Javelots : 800 g 8 - 600 g 12.
- Un filet de volley-ball.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un magasin à matériel.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. de Toumodi

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un volley-ball en terre
- Deux hand-ball en terre
- Une dalle de béton pour le basket à remettre en état.

SPORTS COLLECTIFS

- Un sautoir en hauteur individuel
- Un sautoir en longueur individuel
- Une potence de grimper

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 2.
- Poids : 7 kg 6 - 5 kg 1.
- Disques : 2 kg 6 - 1,5 kg 3 - 1 kg 1.
- Javelots : 18.
- Un starting-block. Un filet de VB. Une corde de grimper.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Néant.

ENTRETIEN

Etablissement : C.E.G. de Tiébissou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
 - Un hand-ball en terre
 - Une dalle de ciment (BB) non terminée, non équipée.
- } en pente

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir hauteur-longueur (2 ou 3)
- Une piste de course de vitesse
- Deux potences de grimper à 3 crochets
- Beaucoup d'espace (gym., lancer).

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 2 - HB 4 - VB 4.
- Poids : 6 kg 4 - 5 kg 2 - 4 kg 5 - 3 kg 2 - 2 kg 2.
- Javelots : 800 g 2 - 600 g 2.
- Disques : 2 kg 2.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un bureau et un magasin contigus.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres.

Etablissement : Lycée d'Abengourou

SPORTS COLLECTIFS

- Deux foot-ball
- Deux volley-ball en terre et herbe
- Un volley-ball cimenté
- Un hand-ball en terre
- Un hand-ball cimenté
- Un basket-ball cimenté

SPORTS INDIVIDUELS

- Une piste de 360 m
- Un sautoir en hauteur (usage individuel)
- Un sautoir en longueur (usage individuel)
- Une fosse sans sable
- Une pelouse pour la gymnastique.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - BB 1 - VB 1 - HB 1.
- Poids : 6 kg 1 - 5 kg 4 - 4 kg 3 - 3 kg 12 - 2 kg 15.
- Javelots : 800 g 14 - 600 g 1.
- Disques : 2 kg 21 - 1 kg 3.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Deux petits locaux servant à la fois de bureau et d'entrepot de matériel.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. d'Abengourou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball (éclairé : sport civil)
- Un volley-ball goudronné
- Un hand-ball goudronné
- Un hand-ball en terre
- Un basket-ball cimenté.

SPORTS INDIVIDUELS

- Une fosse de saut mixte à usage collectif
- Stade municipal de l'autre côté de la route pour les courses et les lancers + 4.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - HB 3 - BB 3 - VB 3.
- Poids : 6 kg 1 - 5 kg 1 - 3 kg 1 - 2 kg 7 - (+ balles lestées).
- Javelots : 800 g 6 - 600 g 5.
- Disques : néant.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

/

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : C.E.G. Agnibilékrou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball
- Un hand-ball en terre
- Un volley-ball en terre.

SPORTS INDIVIDUELS

- Un sautoir en hauteur (usage individuel)
- Une fosse de saut en longueur en fabrication
- Possibilités de lancers et de gymnastique au sol (beaucoup d'espace : 18 ha).

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons : FB 1 - HB 7 - BB 4 - VB 4.
- Disques : 1,5 kg 15 - 1 kg 20.
- Poids : 30 de 3,4 et 5 kg.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Il existe des vestiaires et des sanitaires, et un local comprenant bureau et entrepôt de matériel est destiné à l'éducation physique dès l'achèvement des travaux.

ENTRETIEN

Manoeuvres de l'établissement.

Etablissement : Lycée Moderne Bondoukou

SPORTS COLLECTIFS

- Un foot-ball gazonné
- Un hand-ball cimenté
- Un volley-ball cimenté
- Un basket-ball cimenté

SPORTS INDIVIDUELS

- Possibilités de courses autour du foot-ball
- Un sautoir mixte (passage par 2)
- Un sautoir en hauteur (passage par 2)
- Un sautoir en longueur (passage par 2)
- Deux pelouses pour la gymnastique.

MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Ballons FB 3 - HB 3 - BB 5 - VB 3.
- Poids : 5 kg - 4 kg 3 - 3 kg 2.
- Javelots : 800 g 12 - 600 g 9.

BUREAU ET LOCAL D'EPS

Un entrepot de matériel mais pas de bureau.

ENTRETIEN

Assuré par les manoeuvres de l'établissement.

IJS ODIENNE

Stade d'Etat (1972)

F.J. ODIENNE
F.F. ODIENNE

S.M. ODIENNE
J.E.G. ODIENNE

DRJS KORHOGO

Stade d'Etat (1968)
Piscine LONACI

F.J. KORHOGO
C.J. FERKESSE
F.J. TENGRELA
C.C. BOUNDIALI

CAPOP KORHOGO

Lycée Houph.-Boigny
L.M. KORHOGO

F.F. KORHOGO
F.F. FERKESSE
F.F. BOUNDIALI

C.E.G. KORHOGO
C.E.G. FERKESSE
C.E.G. BOUNDIALI

DRJS BOUAKE

Stade Municipal
Piscine Municipale
AUBERGE DE JEUNESSE

F.F. BOUAKE AIR FRANCE
F.F. BOUAKE KOKO
F.F. BOUAKE CAMP MIL.

C.C. BOUAKE
C.J. BEOUMI
C.J. SAKASSO
C.J. TIEBISSOU

F.F. BEOUMI
F.F. BOTTRO
F.F. DABAKALA
F.F. KATIOLA
F.F. M'BAHIAKRO
F.F. TIEBISSOU

COMPLEXE TELEVISUEL

CAPOP 1 BOUAKE
CAPOP 2 BOUAKE
CAPOP 3 BOUAKE
C.M. BEOUMI
C.M. KATIOLA
C.E.G. KATIOLA
C.E.G. M'BAHIAKRO
C.M. SAKASSO

IJS BONDOUKOU

Stade d'Etat (1971)

C.J. BONDOUKOU
F.F. BONDOUKOU
F.F. TANDA

C.M. BONDOUKOU
C.E.G. BONDOUKOU
C.E.G. TANDA

DRJS MAN

Stade d'Etat (1969)

M.C. MAN
F.J. FACOBLI
C.J. KOUIBLY
F.F. MAN
F.F. GUESSESSO
F.F. FACOBLI
F.F. ZOUAN HOUNIEN
F.F. TOUBA

IJS SEGUELA

Stade d'Etat (1978)

F.F. SEGUELA

C.E.G. SEGUELA

IJS BOUAFLE

Stade Municipal

C.C. BOUAFLE
C.J. SINFRA
F.F. BOUAFLE
F.F. SINFRA
F.F. ZUENOULA

L.M. BOUAFLE
C.E.G. BOUAFLE
C.E.G. SINFRA
C.E.G. ZUENOULA

IJS YAMOUSSOUKRO

Stade Municipal

C.J. YAMOUSSOUKRO
C.C. TOUMODI
F.F. YAMOUSSOUKRO
F.F. GARDE PRESID.
F.F. TOUMODI
E.E. TIEBISSOU
E.N.S.T.P. YAMOUSSOUK.
L.C.G. YAMOUSSOUKRO
L.J.F. YAMOUSSOUKRO
C.M. TOUMODI + C.E.G.

DRJS BOUAKE

L.C. 1 BOUAKE
L.M. 2 BOUAKE
L.J.F. BOUAKE
C.M. 1 BOUAKE
C.M. 2 BOUAKE
C. MUNIC. BOUAKE
C.E.G. BOUAKE KOKO
C.E.G. BOUAKE T.S.F.
C.E.T.I. BOUAKE
C.E.T.F. BOUAKE
L.T.P.I. BOUAKE
C.E.G. DABAKALA

IJS DIMBOKRO

Stade d'Etat (1975)

C.J. DIMBOKROU
F.F. BONGOUANOU
F.F. DIMBOKRO
F.F. DAOUKRO
F.F. BOCANDA
L.M. DIMBOKRO
L.M. DAOUKRO
C.E.G. DIMBOKRO
C.E.G. BONGOUANOU

DRJS ABENGOUE

Stade d'Etat (1966)

C.J. ABENGOUROU
F.J. AGNIBILEKROU
F.F. ABENGOUROU
F.F. AGNIBILEKROU
CAPOP ABENGOUROU
L.M. ABENGOUROU
C.E.G. ABENGOUROU
C.E.G. AGNIBILEKROU

DRJS DALOA

STADE D'ETAT (1967)

G.G. DALOA
C.C. VAVOUA
C.J. ISSIA
F.F. DALOA
F.F. CAMP MILITAIRE
F.F. VAVOUA
F.F. ISSIA

C.A.F.O.P. DALOA
L.M. 1 DALOA
L.M. 2 DALOA
L.M. 3 DALOA
C.E.G. DALOA
C.E.G. ISSIA

DRJS DALOA

STADE D'ETAT (1967)

G.G. DALOA
C.C. VAVOUA
C.J. ISSIA
F.F. DALOA
F.F. CAMP MILITAIRE
F.F. VAVOUA
F.F. ISSIA

C.A.F.O.P. DALOA
L.M. 1 DALOA
L.M. 2 DALOA
L.M. 3 DALOA
C.E.G. DALOA
C.E.G. ISSIA

IJS GAGNOA

Stade d'Etat (1970)

C.J. GAGNOA
C.J. GUIBEROUA
C.C. OUME
C.J. OURAGAHIO
F.F. GAGNOA
F.F. OUME

C.A.F.O.P. GAGNOA
L.M. GAGNOA
C.E.G. GAGNOA
C.E.G. OUME

DRJS ABIDJAN

Stade Houphouet-Boigny
Stade Champoux
Parc-des-Sports
Piscine Treichville
Boxing-Club
Piscine PDCI Cocody
Piscine Bietry
Stade Bingerville
Piscine Bingerville
Stade Grand Bassam

I.T.H.B. ADJAME
F.F. ABOBO GARE
F.F. ADJAME
F.F. ABOBO TE
F.F. AGBAN-GENDARME.
F.F. AKOUEDO CAMP MIL.
F.F. ANYAMA
F.F. ATTIECOUBE
F.F. BINGERVILLE
F.F. BONOVA
F.F. CAMP GALLIENI
F.F. COMMAND.GENDARME
F.F. DABOU
F.F. GRAND BASSAM
F.F. JACQUEVILLE
F.F. MARCORY
F.F. TREICHVILLE

C.C. TREICHVILLE
C.J. ADJAME
C.C. ANYAMA
C.C. GRAND BASSAM
C.J. DABOU
C.C. JACQUEVILLE
F.J. MARCORY

DRJS ABIDJAN

L.C. ABIDJAN COCODY
L.JF SAINTE MARIE
L.G. BINGERVILLE
L.JF BINGERVILLE
L.M. DABOU
L.M. GRAND BASSAM
C.M. ABIDJAN COCODY
C.M. ABIDJAN PLATEAU
C.M. TREICHVILLE
C.M. ADJAME
C.M. ABIDJAN 2/ABOBO
C.M. ABIDJAN AUTOROUT
C.M. KOU MASSI
C.M. DABOU 1
C.M. DABOU 2
C.M. BINGERVILLE
C.E.G. ADJAME GARCONS
C.E.G. ADJAME HARRIS
C.E.G. ANYAMA
C.E.G. DABOU
C.E.G. GRAND BASSAM
C.E.G. PORT BOUET
C.E.G. TREICHVILLE
C.E.G. YOPOUGON

IJS ABIDJAN

Stade Municipal
Piscine
AUBERGE DE JEUNESSE

C.J. ADZOPE
F.F. ADZOPE
F.F. BOUDEPE
F.F. DIASSON
C.E.G. AKOUE
L.M. ADZOPE
C.E.G. ADZOPE

IJS ADZOPE

Stade Municipal

C.J. ADZOPE
F.F. ADZOPE
F.F. BOUDEPE
F.F. DIASSON
C.E.G. AKOUE
L.M. ADZOPE
C.E.G. ADZOPE

IJS DANANE

F. DANANE

E.G. DANANE

IJS DANANE

F. DANANE

E.G. DANANE

IJS GAGNOA

Stade d'Etat (1970)

C.J. GAGNOA
C.J. GUIBEROUA
C.C. OUME
C.J. OURAGAHIO
F.F. GAGNOA
F.F. OUME

C.A.F.O.P. GAGNOA
L.M. GAGNOA
C.E.G. GAGNOA
C.E.G. OUME

DRJS ABIDJAN

UNIVERSITE ABIDJAN
I.N.S.E.T.
E.N.S.
ECOLE STATISTIQUE
UNITE EXTRA SCOLAIRE
C.A.F.D.P DABOU
C.A.F.O.P BASSAM

L.T. ABIDJAN COCODY
L.T. YOPOUGON
C.E.T.F. ABIDJAN
C.E.T.I. TREICHVILLE
C.E.T.C. TREICHVILLE
C.M.E. BINGERVILLE
C.M.B. KOU MASSI
C.T.F. PORT BOUET

DRJS ABIDJAN

L.T. ABIDJAN COCODY
L.T. YOPOUGON
C.E.T.F. ABIDJAN
C.E.T.I. TREICHVILLE
C.E.T.C. TREICHVILLE
C.M.E. BINGERVILLE
C.M.B. KOU MASSI
C.T.F. PORT BOUET

IJS ABIDJAN

Stade Municipal
Piscine
AUBERGE DE JEUNESSE

C.C. AGBOVILLE
F.F. AGBOVILLE
L.M. AGBOVILLE
C.M. AGBOVILLE
C.E.G. AGBOVILLE

IJS AGBOVILLE

Stade Municipal
Piscine
AUBERGE DE JEUNESSE

C.C. AGBOVILLE
F.F. AGBOVILLE
L.M. AGBOVILLE
C.M. AGBOVILLE
C.E.G. AGBOVILLE

IJS GUIGLO

Stade Municipal

C. GUIGLO
C. DUEKOU
F. GUIGLO
F. DUEKOU
F. TOULEPLEU
M. GUIGLO
E.G. DUEKOU

IJS SASSANDRA

Stade Municipal
C.Sport. SAN PEDRO

C.C. SASSANDRA
F.F. SASSANDRA
F.F. SAN PEDRO
F.F. SOUBRE
L.M. SASSANDRA
C.E.G. SASSANDRA
C.M. SAN PEDRO
C.E.G. SOUBRE

IJS DIVO

Stade Municipal

C.C. DIVO
C.J. LAKOTA
F.F. DIVO
F.F. GUITRY
F.F. LAKOTA
F.F. TIASSALE
C.M. DIVO
C.E.G. DIVO
C.M. TIASSALE
C.E.G. LAKOTA

DRJS ABIDJAN

UNIVERSITE ABIDJAN
I.N.S.E.T.
E.N.S.
ECOLE STATISTIQUE
UNITE EXTRA SCOLAIRE
C.A.F.D.P DABOU
C.A.F.O.P BASSAM

C.C. Centre culturel - C.J. Centre de Jeunes - F.J. Foyer Jeunes
F.F. Foyer Féminin - L.M./L.T./L.JF Lycée moderne, technique ou de jeunes filles - C.M. Collège Moderne - C.E.G. Collège d'en-

DRJS ABIDJAN

L.T. ABIDJAN COCODY
L.T. YOPOUGON
C.E.T.F. ABIDJAN
C.E.T.I. TREICHVILLE
C.E.T.C. TREICHVILLE
C.M.E. BINGERVILLE
C.M.B. KOU MASSI
C.T.F. PORT BOUET

IJS ABOISSO

Stade Municipal

C.C. ABOISSO
C.J. ADIAKE
F.F. ABOISSO
F.F. ADIAKE
C.M. ABOISSO
C.E.G. ABOISSO

IJS ABOISSO

Stade Municipal

C.C. ABOISSO
C.J. ADIAKE
F.F. ABOISSO
F.F. ADIAKE
C.M. ABOISSO
C.E.G. ABOISSO

ETABLISSEMENT FREQUENTE :

LIEU :

D A T E :

ENQUETEUR :

CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DE L'INTERVIEWE :

(mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie)

Age : moins de 24 ans Sexe : Homme Instruction : non scolarisé
entre 25 et 40 ans Femme primaire
plus de 40 ans secondaire
supérieur

Milieu : Agriculteur Ouvriers, artisan, petits Elève
employé Etudiant
Cadre moyen milieu aisé (prof. lib.,
cadre supérieur Inactifs,
chômeurs

Habitat : Abidjan et Ville Village
périphérie

1) Est-ce la première fois que vous venez ici ? oui non

2) Combien de fois êtes vous venu cette année ? 1 fois ; 2 fois ; 3 fois ;
combien ? / /

ACCUEIL ET ANIMATION : Que pensez-vous du personnel d'accueil

3) d'animation et d'encadrement ; en êtes vous très satisfait ? satisfait ?
pas satisfait

4) Pourquoi ?

EQUIPEMENTS :

5) Vous avez utilisé différents équipements. Dites lesquels :

6) Les avez vous trouvés très bons bons pas bon ?

PRATIQUE CULTURELLE OU SPORTIVE

7) Quelles activités avez-vous pratiquées ici aujourd'hui ?

8) En êtes vous très satisfait ? satisfait ? pas satisfait ?

9) Pourquoi ?

10) Que reprochez vous à ce que vous avez trouvé ici, pourquoi ?

11) De quels autres équipements de loisirs aimeriez-vous disposer ? Pourquoi ?

12) Quelles observations, remarques ou suggestions voulez-vous faire ?